

Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Statistique Canada

Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement

Ce numéro décrit en détails les limites des régions sociosanitaires telles que définies en décembre 2014^{*} ainsi que leur correspondance avec la géographie des Recensements de 2011 et 2006. Les régions sociosanitaires, définies par les provinces, correspondent à des unités ou des régions administratives qui présentent un intérêt pour les autorités en matière de santé. Ce produit contient les fichiers de correspondance (qui permettent de faire le lien entre les régions sociosanitaires et les codes géographiques du recensement) et les fichiers numériques des limites. La documentation à l'intention de l'utilisateur donne un aperçu des régions sociosanitaires et décrit les sources, les méthodes, les limites et le produit (format des fichiers et des clichés d'enregistrement).

Notes

* Veuillez noter que les modifications touchant la Nouvelle-Écosse entreront en vigueur le 1^{er} avril 2015.



Quoi de neuf?

Ce numéro contient les limites des régions sociosanitaires telles que définies en décembre 2014 et leur correspondance avec la géographie du Recensement de 2011.

- À compter du 1^{er} avril 2015, la Nouvelle-Écosse compte une autorité provinciale en matière de santé, et quatre zones de gestion, ces dernières constituant une agrégation des neuf anciennes autorités en matière de santé (« District Health Authorities »).
 - South Shore (1211), South West Nova (1212) et Annapolis Valley (1223) ont été fusionnés pour former la Zone 1 - Western (1201);
 - Colchester East Hants (1234), Cumberland (1235) et Pictou County (1246) ont été fusionnés pour former la Zone 2 - Northern (1202);
 - Guysborough Antigonish Strait (1247) et Cape Breton (1258) ont été fusionnés pour former la Zone 3 - Eastern (1203);
 - Capital (1269) forme la Zone 4 - Central (1204). Il y a eu aussi une légère modification touchant les aires de diffusion 12080119 et 12080120, qui seront désormais rattachées à la Zone 4 - Central.
- À Terre-Neuve-et-Labrador, trois collectivités (Castor River North, Castor River South et Bartlett's Harbour) sont passées de la Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority à la Western Regional Integrated Health Authority.

Les limites demeurent inchangées dans les autres provinces et territoires.

Les régions sociosanitaires et les groupes de régions homologues ont été redéfinis à partir des données du Recensement de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Les tableaux qui suivent présentent certains indicateurs fondés sur ces sources de données :

- [Profil d'indicateurs du recensement, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires \(limites de 2014\) et groupes de régions homologues](#)
- [Profil d'indicateurs de l'enquête nationale auprès des ménages, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires \(limites de 2014\) et groupes de régions homologues](#)



Guide de l'utilisateur

Annexes et tableaux

- [Annexe 1 Régions sociosanitaires au Canada 2014 \(noms et codes\)](#)
- [Annexe 2 Sommaire des changements apportés aux régions sociosanitaires, 2013 et 2014](#)
- [Annexe 3 Liste détaillée des subdivisions de recensement chevauchant deux régions sociosanitaires ou plus, 2014](#)
- [Tableau 1 Régions sociosanitaires et dispositions législative pertinente, selon la province 2014](#)
- [Tableau 2 Définitions des régions géographiques du recensement](#)
- [Tableau 3 Cliché d'enregistrement du fichier de correspondance entre les régions sociosanitaires et celles du Recensement de 2011](#)
- [Tableau 4 Cliché d'enregistrement du fichier de correspondance entre les régions sociosanitaires et celles du Recensement de 2006](#)
- [Tableau 5 Subdivisions de recensement liées à plus d'une région sociosanitaire](#)

Contexte

Au cours des dernières années, les demandes se sont accrues en ce qui a trait à des données pertinentes sur la santé au niveau des « collectivités ». De ce fait, les régions sociosanitaires sont devenues des unités géographiques importantes, grâce auxquelles des données sur la santé et des données connexes sont produites.

Les régions sociosanitaires sont des régions administratives établies en vertu de la loi par les ministères provinciaux de la santé. Ces régions administratives représentent des secteurs géographiques relevant des conseils d'administration des hôpitaux ou des autorités sanitaires régionales. Étant des régions administratives provinciales, les régions sociosanitaires sont sujettes à des changements.

Le produit Régions sociosanitaires 2014 – Limites et correspondance avec la géographie du recensement reflète les limites en vigueur en décembre 2014 et fournit les liens avec les régions géographiques des recensements de 2011 et de 2006.

Description

Le terme générique « région sociosanitaire » s'applique à toute une gamme de régions administratives au Canada, qui sont définies par les ministères provinciaux de la Santé. Afin d'assurer la couverture complète du Canada, chaque territoire du Nord constitue une région sociosanitaire.

Le tableau qui suit décrit les régions sociosanitaires, selon la province, et comporte un renvoi aux dispositions législatives provinciales en vertu desquelles ces régions ont été définies.

[Tableau 1 Régions sociosanitaires et dispositions législative pertinente, selon la province, 2014](#)

Structure de codage des régions sociosanitaires

On utilise un code numérique à quatre chiffres pour identifier de façon distincte les régions sociosanitaires. Les deux premiers chiffres correspondent à la province, et les deux derniers, à la région sociosanitaire. Ces codes sont les mêmes que ceux utilisés par les ministères provinciaux de la santé. Dans le cas des provinces où il n'existe pas de code numérique, un code à deux chiffres est attribué. L'Ontario utilise un code à quatre chiffres pour les circonscriptions sanitaires. Ce code a été réduit et on a conservé uniquement les deux derniers chiffres pour assurer l'uniformité de la structure de codage des régions sociosanitaires au niveau national. Étant donné que l'on compte deux ensembles de régions sociosanitaires en Ontario, dont les rapports hiérarchiques ne correspondent pas exactement, les codes sont uniques à la province.

Les noms des régions sociosanitaires correspondent aussi aux noms officiels utilisés par les provinces.

Voir [l'annexe 1 : Régions sociosanitaires 2014](#) (noms et codes)

Fichiers de correspondance

La production des données au niveau de la région sociosanitaire nécessite des outils de codage géographique. Étant donné que le découpage géographique du recensement ne tient pas compte des limites des régions sociosanitaires provinciales, un fichier de correspondance permet le couplage des régions sociosanitaires et des unités géographiques du recensement qui en font partie. Ces fichiers de correspondance reposent sur la plus petite unité géographique pertinente du recensement.

Afin de permettre l'utilisation de diverses sources pour la production de données au niveau de la région sociosanitaire, des liens ont été créés avec les régions géographiques des Recensements de 2011 et de 2006. Le cliché d'enregistrement de ces fichiers de correspondance comprend le code à sept chiffres de la Classification géographique type (CGT). Le code de la CGT représente uniquement les subdivisions de recensement (SDR).

La plupart des régions sociosanitaires comprennent des SDR entières (voir le tableau 2). Toutefois, certaines d'entre elles ne correspondent pas aux municipalités. Pour les Recensements de 2006, le couplage a été fait au niveau de l'aire de diffusion (AD) pour la plupart des provinces et au niveau de l'îlot pour l'Ontario (RLISS), le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie Britannique, l'Alberta. Même ces petites régions géographiques (AD/îlots) chevauchent parfois les limites des régions sociosanitaires. Le cas échéant, en collaboration avec la province concernée, on a assigné l'entièreté de l'AD (ou de l'îlot) à une seule région sociosanitaire de façon à obtenir le « meilleur ajustement possible » à la géographie du recensement.

D'autres sources de données s'appuient sur les codes postaux pour établir la référence géographique des enregistrements de données. Ces données sont d'abord converties en fonction des unités géographiques du recensement au moyen du Fichier de conversion des codes postaux de Statistique Canada, puis reliées aux régions sociosanitaires d'après le fichier de correspondance.

Tableau 2 Définitions des régions géographiques du recensement

Les fichiers de correspondance entre les aires de diffusion/îlots de diffusion et les régions sociosanitaires (AD/îlots et RSS) fournis dans cette publication sont disponibles selon un format CSV.

Cliché d'enregistrement

Le cliché d'enregistrement des fichiers figure dans les tableaux suivants.

Tableau 3 Cliché d'enregistrement du fichier de correspondance entre les régions sociosanitaires et celles du Recensement de 2011

Tableau 4 Cliché d'enregistrement du fichier de correspondance entre les régions sociosanitaires et celles du Recensement de 2006

Régions sociosanitaires et régions géographiques types

La plupart des régions sociosanitaires peuvent être décrites comme des regroupements de comtés (divisions de recensement) ou de municipalités (subdivisions de recensement). Cette description s'applique tout particulièrement dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario (avec certaines exceptions mineures dans le nord de l'Ontario). Dans les provinces de l'Ouest, les régions sociosanitaires sont moins susceptibles de suivre les limites des divisions ou des subdivisions de recensement.

Le tableau qui suit présente le nombre de subdivisions de recensement qui se retrouvent dans plus d'une région sociosanitaire, selon la province.

Tableau 5 Subdivisions de recensement liées à plus d'une région sociosanitaire

Fichiers des limites

Les limites des régions sociosanitaires comprises dans le présent document sont fondées sur les unités géographiques du Recensement de 2011 et 2006. On a utilisé la plus petite unité géographique disponible comme élément de base pour définir les régions sociosanitaires. En général, les limites législatives respectent ces unités, mais ne respectent pas les AD et les îlots de diffusion une fois que les limites législatives sont numérisées. Dans toutes les provinces, sauf la Colombie Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario (RLISS) c'est l'aire de diffusion qui sert à définir les régions sociosanitaires. Cependant, dans plusieurs cas, les limites législatives physiques divisent les AD. Dans les provinces de l'Ouest, l'AD ne constitue pas la limite idéale et pourrait entraîner une distorsion additionnelle si elle était utilisée comme unité de base. Par conséquent, on a utilisé l'îlot de diffusion, afin d'améliorer la précision de ces limites. **Malgré cette précision améliorée, les fichiers des limites ne correspondent pas toujours aux limites juridiques véritables reconnues par les provinces, ce qui créé plusieurs cas de division dans les îlots de diffusion.**

Les limites qui ne respectent pas la géométrie de STC (les divisions) ont été numérisées en utilisant de cartes, des couches spatiales et/ou des descriptions fournies grâce à la collaboration des autorités de chaque province.

Méthode utilisée pour créer les fichiers des limites des régions sociosanitaires 2014

Les procédures de mise à jour des fichiers numériques des limites ont été effectuées en utilisant les outils suivants : ESRI Inc.® ArcGIS TM 10.0, Safe Software Inc. FME ® Desktop 2012, Pitney Bowes Software Inc.® MapInfo 11.5.1, Microsoft ® Access 2007, et Microsoft ® Excel 2007.

Formats des fichiers des limites

Toutes les limites numériques des régions sociosanitaires de cette publication sont disponibles en deux formats : format « shapefile » de [ESRI® \(Environmental Systems Research Institute\)](#) et format tableau de MapInfo®.

Le fichier « shapefile » ESRI® vient en version « zip ». Ce fichier s'ouvre pour fournir quatre fichiers avec des extensions différentes: (DBF, SHP, PRJ et SHX).

Le fichier en format MapInfo® (©Pitney Bowes Software Inc.) vient aussi en version « zip ». Ce fichier s'ouvre pour fournir quatre fichiers avec des extensions différentes: (TAB, DAT, ID et MAP).

Les fichiers des limites sont fournis dans un fichier national des limites et dans des fichiers individuels des limites des provinces.

Données pour la projection

Le système de projection de coordonnées diffusé pour les fichiers des limites des régions sociosanitaires est le suivant :

Projection conique conforme de Lambert

Système de référence = NAD83

Unités = mètres

Sphéroïde = GRS 1980

Paramètres :

1^{er} parallèle de référence : 49° 00' 00"

2^e parallèle de référence : 77° 00' 00"

Méridien central : -91° 52' 00"

Latitude de l'originale de la projection : 63° 23' 26.43"

Abscisse fictive : 6200000

Ordonnée fictive : 3000000

Remerciements

La Division de la statistique de la santé a travaillé en étroite collaboration avec les ministères provinciaux de la Santé et la Division de la géographie de Statistique Canada pour produire le présent document. Le Bureau de la statistique de la Colombie-Britannique, le Conseil du Trésor de l'Alberta, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et le ministère de la Santé du Manitoba ont aussi contribué directement à ces travaux en fournissant les fichiers de correspondance des régions sociosanitaires et des régions géographiques du recensement.



Annexe 1

Régions sociosanitaires au Canada 2014

Terre-Neuve-et-Labrador

1011 Eastern Regional Integrated Health Authority
1012 Central Regional Integrated Health Authority
1013 Western Regional Integrated Health Authority
1014 Labrador–Grenfell Regional Integrated Health Authority

Île-du-Prince-Édouard

1100 Île-du-Prince-Édouard

Nouvelle-Écosse

Zones

1201 Zone 1 - Western
1202 Zone 2 - Northern
1203 Zone 3 - Eastern
1204 Zone 4 - Central

Nouveau-Brunswick

1301 Zone 1 (région de Moncton)
1302 Zone 2 (région de Saint John)
1303 Zone 3 (région de Fredericton)
1304 Zone 4 (région d'Edmundston)
1305 Zone 5 (région de Campbellton)
1306 Zone 6 (région de Bathurst)
1307 Zone 7 (région de Miramichi)

Québec

2401 Région du Bas-Saint-Laurent
2402 Région du Saguenay — Lac-Saint-Jean
2403 Région de la Capitale-Nationale
2404 Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
2405 Région de l'Estrie
2406 Région de Montréal
2407 Région de l'Outaouais
2408 Région de l'Abitibi-Témiscamingue
2409 Région de la Côte-Nord
2410 Région du Nord-du-Québec
2411 Région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
2412 Région de la Chaudière-Appalaches
2413 Région de Laval
2414 Région de Lanaudière
2415 Région des Laurentides
2416 Région de la Montérégie
2417 Région du Nunavik
2418 Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James

Ontario

Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)

3501 Erie St. Clair
3502 Sud-Ouest
3503 Waterloo Wellington
3504 Hamilton Niagara Haldimand Brant
3505 Centre-Ouest
3506 Mississauga Halton
3507 Toronto-Centre
3508 Centre
3509 Centre-Est
3510 Sud-Est
3511 Champlain
3512 Simcoe Nord Muskoka
3513 Nord-Est
3514 Nord-Ouest

Circonscriptions sanitaires

3526 Circonscription Sanitaire du District d'Algoma
3527 Circonscription Sanitaire du Comté de Brant
3530 Circonscription Sanitaire Régionale de Durham
3531 Circonscription Sanitaire d'Elgin-St. Thomas
3533 Circonscription Sanitaire de Grey Bruce
3534 Circonscription Sanitaire de Haldimand-Norfolk
3535 Circonscription Sanitaire du District de Haliburton, Kawartha et Pine Ridge
3536 Circonscription Sanitaire Régionale de Halton
3537 Circonscription Sanitaire de la Cité de Hamilton
3538 Circonscription Sanitaire des Comtés de Hastings et Prince Edward
3539 Circonscription Sanitaire du Comté de Huron
3540 Circonscription Sanitaire de Chatham-Kent
3541 Circonscription Sanitaire de Kingston, Frontenac et Lennox et Addington
3542 Circonscription Sanitaire de Lambton
3543 Circonscription Sanitaire du District de Leeds, Grenville et Lanark
3544 Circonscription Sanitaire de Middlesex-London
3546 Circonscription Sanitaire Régionale de Niagara
3547 Circonscription Sanitaire du District de North Bay Parry Sound
3549 Circonscription Sanitaire du Nord-Ouest
3551 Circonscription Sanitaire de la Ville d'Ottawa
3552 Circonscription Sanitaire du Comté d'Oxford
3553 Circonscription Sanitaire Régionale de Peel
3554 Circonscription Sanitaire du District de Perth

3555 Circonscription Sanitaire du Comté et de la Cité de Peterborough
3556 Circonscription Sanitaire de Porcupine
3557 Circonscription Sanitaire du Comté et du District de Renfrew
3558 Circonscription Sanitaire de l'Est de l'Ontario
3560 Circonscription Sanitaire du District de Simcoe Muskoka
3561 Circonscription Sanitaire de Sudbury et son District
3562 Circonscription Sanitaire du District de Thunder Bay
3563 Circonscription Sanitaire de Timiskaming
3565 Circonscription Sanitaire de Waterloo
3566 Circonscription Sanitaire de Wellington-Dufferin-Guelph
3568 Circonscription Sanitaire de Windsor-Comté d'Essex
3570 Circonscription Sanitaire Régionale de York
3595 Circonscription Sanitaire de la Cité de Toronto

Manitoba

4601 Winnipeg Regional Health Authority
4602 Prairie Mountain Health
4603 Interlake-Eastern Regional Health
4604 Northern Regional Health Authority
4605 Santé Sud

Saskatchewan

4701 Sun Country Regional Health Authority
4702 Five Hills Regional Health Authority
4703 Cypress Regional Health Authority
4704 Regina Qu'Appelle Regional Health Authority
4705 Sunrise Regional Health Authority
4706 Saskatoon Regional Health Authority
4707 Heartland Regional Health Authority
4708 Kelsey Trail Regional Health Authority
4709 Prince Albert Parkland Regional Health Authority
4710 Prairie North Regional Health Authority
4711 Mamawetan Churchill River Regional Health Authority
4712 Keewatin Yatthé Regional Health Authority
4713 Athabasca Health Authority

4714 Mamawetan/Keewatin/Athabasca Regional Health Authorities

Alberta

4831 South Zone
4832 Calgary Zone
4833 Central Zone
4834 Edmonton Zone
4835 North Zone

Colombie-Britannique

5911 East Kootenay Health Service Delivery Area
5912 Kootenay-Boundary Health Service Delivery Area
5913 Okanagan Health Service Delivery Area
5914 Thompson/Cariboo Health Service Delivery Area
5921 Fraser East Health Service Delivery Area
5922 Fraser North Health Service Delivery Area
5923 Fraser South Health Service Delivery Area
5931 Richmond Health Service Delivery Area
5932 Vancouver Health Service Delivery Area
5933 North Shore/Coast Garibaldi Health Service Delivery Area
5941 South Vancouver Island Health Service Delivery Area
5942 Central Vancouver Island Health Service Delivery Area
5943 North Vancouver Island Health Service Delivery Area
5951 Northwest Health Service Delivery Area
5952 Northern Interior Health Service Delivery Area
5953 Northeast Health Service Delivery Area

Yukon

6001 Yukon

Territoires du Nord-Ouest

6101 Territoires du Nord-Ouest

Nunavut

6201 Nunavut



Annexe 2

Sommaire des changements apportés aux régions sociosanitaires, 2013 et 2014

Province/territoire	Régions sociosanitaires 2013	Unités	Régions sociosanitaires 2014	Unités	Commentaires
Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Regional Integrated Health Authorities (RIHAs)</i>	4	<i>Regional Integrated Health Authorities (RIHAs)</i>	4	Aucun changement
Île-du-Prince-Édouard	<i>Health Regions</i>	1	<i>Health Regions</i>	1	Aucun changement
Nouvelle-Écosse	Zones	6	Zones	4	À compter du 1 ^{er} avril 2015, la Nouvelle Écosse compte une autorité provinciale en matière de santé, et quatre zones de gestion, ces dernières constituant une agrégation des neuf anciennes autorités en matière de santé
	<i>District Health Authorities</i>	9	<i>District Health Authorities</i>	0	
Nouveau-Brunswick	Régions sociosanitaires	7	Zones	7	Aucun changement
Québec	Régions sociosanitaires	18	Régions sociosanitaires	18	Aucun changement
Ontario	Circonscriptions sanitaires	36	Circonscriptions sanitaires	36	Aucun changement
	Réseaux locaux d'intégration des services de santé	14	Réseaux locaux d'intégration des services de santé	14	Aucun changement
Manitoba	<i>Regional Health Authorities</i>	5	<i>Regional Health Authorities</i>	5	Aucun changement
Saskatchewan	<i>Regional Health Authorities</i>	13	<i>Regional Health Authorities</i>	13	Aucun changement
Alberta	Zones	5	Zones	5	Aucun changement
Colombie-Britannique	<i>Health Service Delivery Areas (HSDA)</i>	16	<i>Health Service Delivery Areas (HSDA)</i>	16	Aucun changement
Yukon	Territoire	1	Territoire	1	Aucun changement
Territoires du Nord-Ouest	Territoire	1	Territoire	1	Aucun changement
Nunavut	Territoire	1	Territoire	1	Aucun changement

Source : Statistique Canada.



Annexe 3

Liste détaillée des subdivisions de recensement chevauchant deux régions sociosanitaires ou plus, 2014

Subdivisions de recensement	Régions sociosanitaires	Nom des régions sociosanitaires	Population	% de la population répartie entre les subdivisions de recensement
Nouvelle-Écosse – District Health Authority				
1208008	1234	Colchester East Hants Health Authority	20 500	95,9
	1269	Capital District Health Authority	887	4,1
	Sous-total		21 387	100,0
Ontario – Réseau local d'intégration des services de santé				
3519028	3505	Centre-Ouest	29,364	12,3
	3508	Centre	209 502	87,7
	Sous-total		238 866	100,0
3520005	3505	Centre-Ouest	127 097	5,1
	3506	Mississauga Halton	102 818	4,1
	3507	Toronto-Centre	1 090 301	43,6
	3508	Centre	606 126	24,2
	3509	Centre-Est	576 939	23,0
	Sous-total		2 503 281	100,0
3521005	3505	Centre-Ouest	38 204	5,7
	3506	Mississauga Halton	630 345	94,3
	Sous-total		668 549	100,0
3528052	3502	Sud-Ouest	13 342	21,3
	3504	Hamilton Niagara Haldimand Brant	49 221	78,7
	Sous-total		62 563	100,0
3542004	3502	Sud-Ouest	11 582	95,0
	3503	Waterloo Wellington	611	5,0
	Sous-total		12 193	100,0
3542015	3502	Sud-Ouest	6 634	70,0
	3512	Simcoe Nord Muskoka	2 846	30,0
	Sous-total		9 480	100,0
3542045	3502	Sud-Ouest	3 361	49,2
	3512	Simcoe Nord Muskoka	3 464	50,8
	Sous-total		6 825	100,0
3543003	3508	Centre	10 685	99,9
	3512	Simcoe Nord Muskoka	10	0,1
	Sous-total		10 695	100,0
3543021	3508	Centre	750	4,4
	3512	Simcoe Nord Muskoka	16 151	95,6
	Sous-total		16 901	100,0
Ontario – Circonscriptions sanitaires				
3560090	3549	Northwestern Health Unit Circonscription Sanitaire du Nord-Ouest	7 041	100,0
	3562	Thunder Bay District Health Unit Circonscription Sanitaire du District de Thunder Bay	0	0,0
	Sous-total		7 041	100,0
Manitoba				
4601094	4603	Interlake-Eastern Regional Health Authority	668	59,1
	4605	Santé Sud	462	40,9
	Sous-total		1 130	100,0
4602075	4601	Winnipeg	0	0,0

	4605	Santé Sud	5 051	100,0
	Sous-total		5 051	100,0
4608033	4605	Santé Sud	579	98,3
	4602	Prairie Mountain Health	10	1,7
	Sous-total		589	100,0
4617026	4605	Santé Sud	446	30,8
	4602	Prairie Mountain	1 000	69,2
	Sous-total		1 446	100,0
4619045	4603	Interlake-Eastern Regional Health Authority	1 302	40,0
	4602	Prairie Mountain Health	1 953	60,0
	Sous-total		3 255	100,0
Saskatchewan				
4701091	4701	Sun Country	290	83,3
	4704	Regina Qu'Appelle	58	16,7
	Sous-total		348	100,0
4701094	4701	Sun Country	284	83,3
	4704	Regina Qu'Appelle	57	16,7
	Sous-total		341	100,0
4702800	4701	Sun Country	0	0,0
	4702	Five Hills	0	0,0
	4704	Regina Qu'Appelle	0	0,0
	Sous-total		0	100,0
4703001	4701	Sun Country	272	100,0
	4702	Five Hills	0	0,0
	Sous-total		272	100,0
4703006	4701	Sun Country	125	51,0
	4702	Five Hills	120	49,0
	Sous-total		245	100,0
4703064	4702	Five Hills	127	54,7
	4703	Cypress	105	45,3
	Sous-total		232	100,0
4705011	4701	Sun Country	170	37,9
	4704	Regina Qu'Appelle	279	62,1
	Sous-total		449	100,0
4705014	4701	Sun Country	414	94,3
	4704	Regina Qu'Appelle	25	5,7
	Sous-total		439	100,0
4705018	4701	Sun Country	286	74,1
	4704	Regina Qu'Appelle	100	25,9
	Sous-total		386	100,0
4705063	4704	Regina Qu'Appelle	238	46,9
	4705	Sunrise	270	53,1
	Sous-total		508	100,0
4705804	4704	Regina Qu'Appelle	506	100,0
	4705	Sunrise	0	0,0
	Sous-total		506	100,0
4706021	4702	Five Hills	244	49,8
	4704	Regina Qu'Appelle	246	50,2
	Sous-total		490	100,0
4706059	4702	Five Hills	60	11,1
	4704	Regina Qu'Appelle	480	88,9
	Sous-total		540	100,0
4706063	4702	Five Hills	45	17,7
	4704	Regina Qu'Appelle	209	82,3
	Sous-total		254	100,0
4706071	4704	Regina Qu'Appelle	84	14,8
	4706	Saskatoon	482	85,2
	Sous-total		566	100,0
4706099	4704	Regina Qu'Appelle	210	85,7
	4705	Sunrise	35	14,3
	Sous-total		245	100,0
4706818	4704	Regina Qu'Appelle	109	55,9
	4705	Sunrise	86	44,1
	Sous-total		195	100,0

4709060	4705	Sunrise	392	64,2
	4708	Kelsey Trail	219	35,8
	Sous-total		611	100,0
4710024	4704	Regina Qu'Appelle	181	28,6
	4706	Saskatoon	452	71,4
	Sous-total		633	100,0
4710027	4704	Regina Qu'Appelle	581	100,0
	4706	Saskatoon	0	0,0
	Sous-total		581	100,0
4710031	4704	Regina Qu'Appelle	198	36,1
	4706	Saskatoon	351	63,9
	Sous-total		549	100,0
4710036	4705	Sunrise	577	96,5
	4706	Saskatoon	21	3,5
	Sous-total		598	100,0
4710041	4705	Sunrise	0	0,0
	4706	Saskatoon	481	100,0
	Sous-total		481	100,0
4710042	4705	Sunrise	0	0,0
	4706	Saskatoon	20	100,0
	Sous-total		20	100,0
4710071	4706	Saskatoon	776	80,8
	4708	Kelsey Trail	184	19,2
	Sous-total		960	100,0
4710826	4705	Sunrise	47	12,3
	4706	Saskatoon	334	87,7
	Sous-total		381	100,0
4711018	4702	Five Hills	45	12,9
	4707	Heartland	305	87,1
	Sous-total		350	100,0
4711039	4704	Regina Qu'Appelle	114	41,6
	4706	Saskatoon	150	54,7
	4707	Heartland	10	3,6
	Sous-total		274	100,0
4711042	4704	Regina Qu'Appelle	25	14,3
	4706	Saskatoon	150	85,7
	Sous-total		175	100,0
4712029	4706	Saskatoon	65	33,3
	4707	Heartland	130	66,7
	Sous-total		195	100,0
4712050	4706	Saskatoon	70	16,2
	4707	Heartland	362	83,8
	Sous-total		432	100,0
4712069	4707	Heartland	312	85,0
	4710	Prairie North	55	15,0
	Sous-total		367	100,0
4713068	4707	Heartland	382	72,8
	4710	Prairie North	143	27,2
	Sous-total		525	100,0
4714035	4706	Saskatoon	0	0,0
	4708	Kelsey Trail	607	100,0
	Sous-total		607	100,0
4715048	4706	Saskatoon	221	43,1
	4708	Kelsey Trail	292	56,9
	Sous-total		513	100,0
4715054	4706	Saskatoon	75	13,2
	4708	Kelsey Trail	70	12,3
	4709	Prince Albert Parkland	425	74,6
	Sous-total		570	100,0
4715057	4706	Saskatoon	442	43,9
	4709	Prince Albert Parkland	564	56,1
	Sous-total		1 006	100,0
4715061	4706	Saskatoon	292	37,6
	4709	Prince Albert Parkland	484	62,4
	Sous-total		776	100,0

4715071	4708	Kelsey Trail	252	35,3
	4709	Prince Albert Parkland	461	64,7
	Sous-total		713	100,0
4716005	4706	Saskatoon	72	18,3
	4710	Prairie North	322	81,7
	Sous-total		394	100,0
4716028	4709	Prince Albert Parkland	0	0,0
	4710	Prairie North	737	100,0
	Sous-total		737	100,0
4717001	4709	Prince Albert Parkland	0	0,0
	4710	Prairie North	984	100,0
	Sous-total		984	100,0
4717054	4710	Prairie North	2 627	100,0
	4712	Keewatin Yatthé	0	0,0
	Sous-total		2 627	100,0
4717812	4709	Prince Albert Parkland	0	0,0
	4710	Prairie North	465	100,0
	Sous-total		465	100,0
4718090	4708	Kelsey Trail	112	9,2
	4709	Prince Albert Parkland	75	6,2
	4710	Prairie North	0	0,0
	4711	Mamawetan Churchill River	397	32,6
	4712	Keewatin Yatthé RHA (Regional Health Authority)	597	49,1
	4713	Athabasca	35	2,9
Sous-total		1 216	100,0	
Alberta				
4803018	4831	South Zone	2 345	43,9
	4832	Calgary Zone	2 992	56,1
	Sous-total		5 337	100,0
4803021	4831	South Zone	331	79,8
	4832	Calgary Zone	84	20,2
	Sous-total		415	100,0
4804004	4831	South Zone	760	36,6
	4833	Central Zone	1 314	63,4
	Sous-total		2 074	100,0
4805012	4832	Calgary Zone	8 159	99,9
	4833	Central Zone	5	0,1
	Sous-total		8 164	100,0
4806028	4832	Calgary Zone	5 957	48,1
	4833	Central Zone	6 434	51,9
	Sous-total		12 391	100,0
4814003	4834	Edmonton Zone	3 083	30,7
	4835	North Zone	6 962	69,3
	Sous-total		10 045	100,0
Colombie-Britannique				
5903010	5911	East Kootenay	1 641	80,4
	5912	Kootenay/Boundary	400	19,6
	Sous-total		2 041	100,0
5909060	5921	Fraser East	742	55,4
	5922	Fraser North	597	44,6
	Sous-total		1 339	100,0
5915020	5922	Fraser North	123	1,1
	5923	Fraser South	96	0,9
	5932	Vancouver	10 831	98,0
	5933	North Shore/Coast Garibaldi	0	0,0
	Sous-total		11 050	100,0
5941039	5914	Thompson/Cariboo	426	52,7
	5933	North Shore/Coast Garibaldi	382	47,3
	Sous-total		808	100,0
5951053	5951	Northwest	483	45,6
	5952	Northern Interior	576	54,4
	Sous-total		1 059	100,0
5955040	5952	Northern Interior	851	15,4

	5953	Northeast	4 687	84,6
	Sous-total		5 538	100,0

Source : Statistique Canada



Tableau 1

Régions sociosanitaires et dispositions législatives pertinentes, selon la province, 2014

Province/Territoire	Régions sociosanitaire 2014	Unités	Dispositions législatives pertinentes
Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Regional Integrated Health Authorities (RIHAs)</i>	4	<i>Regional Integrated Health Authorities Order</i> en vertu des articles 4 et 21 de la <i>Hospitals Act</i> (O.C.) 2005-052.
Île-du-Prince-Édouard	...	1 ¹	En novembre 2005, l'Île-du-Prince-Édouard a dissous officiellement les quatre régions sociosanitaires.
Nouvelle-Écosse	Zones	4	<i>Health Authorities Act</i>
Nouveau-Brunswick	Zones	7	<i>Regional Health Authorities Act</i> (Chapter R-5.05) –Schedule A
Québec	Régions sociosanitaires (RSS)	18	Article 339 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2); la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5); les décrets 1213-78, 1813-91, 1815-91, 1816-91, 1817-91, 1818-91, 1819-91, 1820-91, 1821-91, 1822-91, 1823-91, 1824-91, 1825-91, 1826-91, 1827-91, 1828-91, 655-94.
Ontario	Circonscriptions sanitaires	36	Règlement 553 (Règlements révisés de l'Ontario), en vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, c. H-7; remplacé par le règlement 197/01 de l'Ontario.
	Réseaux locaux d'intégration des services de santé	14	Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local
Manitoba	<i>Regional Health Authorities</i>	5	Fusion d'offices régionaux de la santé en vertu de la <i>Loi sur les offices régionaux de la santé</i> (C.P.L.M. c. R34); règlements modifiés 99/2002 et 169/2002.
Saskatchewan	<i>Regional Health Authorities</i>	14	<i>Regional Health Services Act</i> , chapitre R-8.2; <i>Regional Health Services Administration Regulations</i> , chapitre R-8.2, règlement 1.
Alberta	Zones	5	...
Colombie-Britannique	<i>Health Service Delivery Areas (HSDA)</i>	16	<i>Health Authorities Amendment Act</i> , <i>Statutes of British Columbia</i> 2002 (voir aussi le règlement 225/2003); <i>Health Authorities Act</i> , chapitre 180 (et règlements connexes)
Yukon	...	1 ¹	<i>En vigueur à partir du 20 octobre 2008, les noms «Territoire du Yukon» en français et « Yukon Territory» en anglais sont devenus « Yukon» en français et en anglais, selon la Loi sur le Yukon (chapitre 7, sanctionnée le 27 mars 2002).</i>
Territoires du Nord-Ouest	...	1 ¹	<i>Consolidation of Northwest Territories Health District Establishment Order</i> , R-080-2000 (en vertu de la <i>Public Health Act</i>)
Nunavut	...	1 ¹	<i>Public Health Act (Statutes of Northwest Territories, 1998, chapitre 5)</i>
... n'ayant pas lieu de figurer			
1 L'ensemble de la province/territoire représente une région sociosanitaire.			
Source : Statistique Canada.			



Tableau 2

Définitions des régions géographiques du recensement

Terme géographique	Définition
Subdivision de recensement (SDR)	Une municipalité ou une région qui est considérée comme équivalente à une municipalité aux fins de la production de statistiques (par exemple, une réserve indienne ou un territoire non organisé). Le statut de la municipalité est défini par les lois en vigueur dans chaque province et territoire au Canada.
Aire de diffusion (AD)	Petite région composée d'un ou de plusieurs pâtés de maisons avoisinants et regroupant une population de 400 à 700 habitants. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion.
Îlot de diffusion (ID)	Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

Source : Statistique Canada.



Tableau 3

Cliché d'enregistrement du fichier de correspondance entre les régions sociosanitaires et celles du Recensement de 2011

Nom de la variable	Commentaires
NIUAD / NIUI ¹	(numéro d'identification unique de l'aire de diffusion/numéro d'identification unique de l'îlot de diffusion) PR-DR-AD (province, division de recensement, aire de diffusion, îlot de diffusion ¹)
NIUCGT	(code de la Classification géographique type [CGT]) PR-DR-SDR (province, division de recensement, subdivision de recensement)
PR-NIURSS	(code de la région sociosanitaire) numéro d'identification unique de la PR-RSS (province, région sociosanitaire)
NOMRSS_ANGLAIS	(nom de la région sociosanitaire, anglais)
NOMRSS_FRANCAIS	(nom de la région sociosanitaire, français)
POP2011	(chiffres de population du Recensement de 2011 non ajustés)

1. Le numéro d'identification à 10 chiffres de l'îlot de recensement (NIUI) s'applique à l'Ontario (RLISS), au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Alberta et à la Colombie Britannique seulement. Les 8 premiers chiffres comprennent le code de l'AD (NIUAD) pour ces provinces.

Source : Statistique Canada.



Tableau 4

Cliché d'enregistrement du fichier de correspondance entre les régions sociosanitaires et celles du Recensement de 2006

Nom de la variable	Commentaires
NIUAD / NIUI ¹	(numéro d'identification unique de l'aire de diffusion/numéro d'identification unique de l'îlot PR-DR-AD (province, division de recensement, aire de diffusion, îlot de recensement ¹))
NIUCGT	(code de la Classification géographique type [CGT]) PR-DR-SDR (province, division de recensement, subdivision de recensement)
PR-NIURSS	(code de la région sociosanitaire) numéro d'identification unique de la PR-RSS (province, région sociosanitaire)
NOMRSS	(nom de la région sociosanitaire)
POP2006	(chiffres de population du Recensement de 2006 non ajustés)

1. Le numéro d'identification à 10 chiffres de l'îlot de recensement (NIUI) s'applique au Manitoba, à la Saskatchewan et à l'Alberta seulement. Les 8 premiers chiffres comprennent le code de l'AD (NIUAD) pour ces provinces.

Source : Statistique Canada.



Tableau 5 Subdivisions de recensement liées à plus d'une région socio-santitaire

Provinces comportant des chevauchements	Subdivisions de recensement (SDR) de 2006	Subdivisions de recensement (SDR) de 2011
Nouvelle-Écosse DHA	1	0
Ontario (RLISS)	9	11
Ontario (circonscriptions sanitaires)	1	4
Manitoba	7	6
Saskatchewan	45	46
Alberta	9	6
Colombie-Britannique	6	20

Source : Statistique Canada.



Régions sociosanitaires et groupes homologues

Une « région sociosanitaire » représente une unité administrative définie par un ministère provincial de la Santé. Pour s'assurer de couvrir entièrement le Canada, chaque territoire du Nord représente aussi une région sociosanitaire.

Voir [Tableau 6 Régions sociosanitaires au Canada, selon la province ou le territoire](#)

Voir [Carte 14 Régions sociosanitaires et des groupes homologues du Canada Régions sociosanitaires, 2014](#)

Changements dans les régions sociosanitaires

- À compter du 1^{er} avril 2015, la Nouvelle-Écosse compte une autorité provinciale en matière de santé, et quatre zones de gestion, ces dernières constituant une agrégation des neuf anciennes autorités en matière de santé (« District Health Authorities »).
 - South Shore (1211), South West Nova (1212) et Annapolis Valley (1223) ont été fusionnés pour former la Zone 1 - Western (1201);
 - Colchester East Hants (1234), Cumberland (1235) et Pictou County (1246) ont été fusionnés pour former la Zone 2 - Northern (1202);
 - Guysborough Antigonish Strait (1247) et Cape Breton (1258) ont été fusionnés pour former la Zone 3 - Eastern (1203);
 - Capital (1269) forme la Zone 4 - Central (1204). Il y a eu aussi une légère modification touchant les aires de diffusion 12080119 et 12080120, qui seront désormais rattachées à la Zone 4 - Central.
- À Terre-Neuve-et-Labrador, trois collectivités (Castor River North, Castor River South et Bartlett's Harbour) sont passées de la Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority à la Western Regional Integrated Health Authority.

Les limites demeurent inchangées dans les autres provinces et territoires.

Voir les tableaux suivants pour l'évolution des changements depuis 2000 :

[Tableau 7-f Sommaire des changements apportés aux régions sociosanitaires, 2013 et 2014](#)

[Tableau 7-e Sommaire des changements apportés aux régions sociosanitaires, 2011 et 2013](#)

[Tableau 7-d Sommaire des changements apportés aux régions sociosanitaires, 2007 et 2011](#)

[Tableau 7-c Sommaire des changements apportés aux régions sociosanitaires, 2005 et 2007](#)

[Tableau 7-b Sommaire des changements apportés aux régions sociosanitaires, 2003 et 2005](#)

[Tableau 7-a Sommaire des changements apportés aux régions sociosanitaires, 2000 et 2003](#)

Groupes de régions sociosanitaires homologues

Afin de comparer valablement les régions sociosanitaires ayant des caractéristiques socioéconomiques semblables, Statistique Canada a regroupé ces régions en « groupes de régions homologues » selon une méthode statistique destinée à maximiser les différences statistiques interrégionales. À cette fin, on a choisi 24 variables couvrant autant de déterminants socioéconomiques que possible de la santé, en se basant sur des données recueillies au niveau de la région sociosanitaire provenant principalement du Recensement du Canada. Les concepts étudiés incluent :

- données démographiques de base (par exemple, changements démographiques et structure démographique);
- conditions de vie (par exemple, caractéristiques socioéconomiques, logement et inégalité du revenu);
- conditions de travail (par exemple, situation du marché du travail).

Les données sur les groupes homologues fondées sur les limites de 2014 des régions sociosanitaires et sur les données du Recensement de la population de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 sont maintenant disponibles. Il existe à l'heure actuelle neuf groupes homologues représentés par les lettres A à I.

Voir [Tableau 8 Groupes de régions sociosanitaires homologues 2014](#)

Voir [Tableau 9 Sommaire des groupes homologues et les caractéristiques principales](#)

Un exposé plus détaillé du raisonnement et des méthodes sur lesquels se fonde l'établissement des groupes homologues est donné dans [Groupes de régions sociosanitaires homologues – Guide de l'utilisateur, 2014](#).



Tableau 6 Régions sociosanitaires au Canada, selon la province ou le territoire

Province	2014	
	Régions sociosanitaires et cartes	Unités
Terre-Neuve-et-Labrador	Regional Integrated Health Authorities	4
Île-du-Prince-Édouard	Health Region	1
Nouvelle-Écosse ¹	Zones	4
Nouveau-Brunswick	Régions sociosanitaires	7
Québec	Régions sociosanitaires (RSS)	18
Ontario	Circonscriptions sanitaires	36
	Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)	14
Manitoba	Regional Health Authorities	5
Saskatchewan ²	Regional Health Authorities	13
Alberta	Zones	5
Colombie-Britannique	Health Service Delivery Areas	16
Territoire		
Yukon	Territoires du Nord, régions sociosanitaires	1
Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord, régions sociosanitaires	1
Nunavut	Territoires du Nord, régions sociosanitaires	1
¹	À compter du 1 ^{er} avril 2015, la Nouvelle Écosse compte une autorité provinciale en matière de santé, et quatre zones de gestion, ces dernières constituant une agrégation des neuf anciennes autorités en matière de santé (« District Health Authorities »). South Shore (1211), South West Nova (1212) et Annapolis Valley (1223) ont été fusionnés pour former la Zone 1 - Western (1201); Colchester East Hants (1234), Cumberland (1235) et Pictou County (1246) ont été fusionnés pour former la Zone 2 - Northern (1202); Guysborough Antigonish Strait (1247) et Cape Breton (1258) ont été fusionnés pour former la Zone 3 - Eastern (1203); Capital (1269) forme la Zone 4 - Central (1204). Il y a eu aussi une légère modification touchant les aires de diffusion 12080119 et 12080120, qui seront désormais rattachées à la Zone 4 - Central.	
²	Dans le cas de la plupart des sources de données, on ne dispose pas de données au niveau de la région sociosanitaire pour certaines régions du Nord de la Saskatchewan dont la population est faible. Pour ne pas devoir supprimer de données, on a fusionné avec des régions voisines les régions pour lesquelles la petite taille de l'échantillon ou les petits nombres observés risquaient de nuire à la qualité des données. Ainsi : Athabasca Health Authority (4713), de la Saskatchewan, a été fusionnée avec Mamawetan Churchill River Regional Health Authority (4711) et avec la Keewatin Yatthé Regional Health Authority (4712) pour former une région appelée « Athabasca/Keewatin/Mamawetan (4714) »	
Source : Statistique Canada.		

Carte 14

Régions sociosanitaires et des groupes homologues du Canada

Régions sociosanitaires, 2014

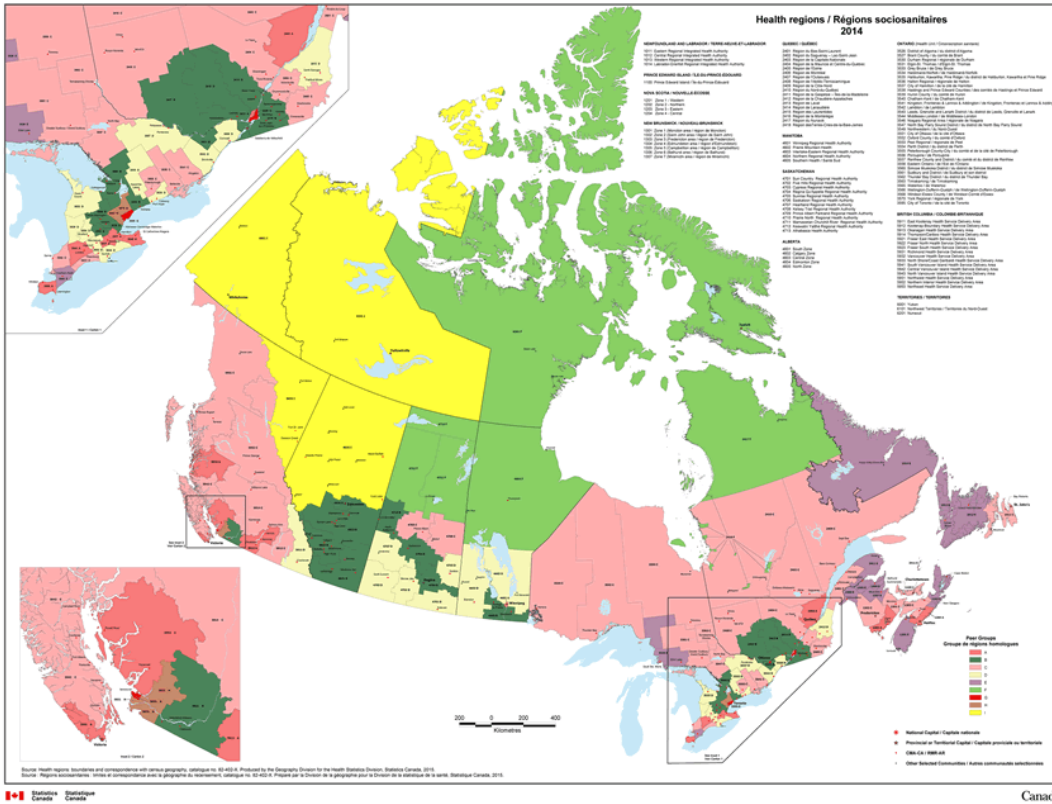




Tableau 7-f Sommaire des changements apportés aux régions socio-sanitaires, 2013 et 2014

2013	2014
Terre-Neuve-et-Labrador	
1011, Eastern Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1012, Central Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1013, Western Regional Integrated Health Authority	À Terre Neuve et Labrador, trois collectivités (Castor River North, Castor River South et Bartlett's Harbour) sont passées de la Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority à la Western Regional Integrated Health Authority.
1014, Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority	À Terre Neuve et Labrador, trois collectivités (Castor River North, Castor River South et Bartlett's Harbour) sont passées de la Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority à la Western Regional Integrated Health Authority.
Île-du-Prince-Édouard	
1100, Île-du-Prince-Édouard	aucun changement
Nouvelle-Écosse¹	
1210, South Shore / South West Nova	...
1211, South Shore District Health Authority	...
1212, South West Nova District Health Authority	...
1223, Annapolis Valley District Health Authority	...
1223, Annapolis Valley District Health Authority	...
1230, Colchester East Hants / Cumberland	...
1234, Colchester East Hants Health Authority	...
1235, Cumberland Health Authority	...
1240, Pictou County / Guysborough Antigonish Strait	...
1246, Pictou County Health Authority	...
1247, Guysborough Antigonish Strait Health Authority	...
1258, Cape Breton District Health Authority	...
1258, Cape Breton District Health Authority	...
1269, Capital District Health Authority	...
1269, Capital District Health Authority	...
...	1201, Zone 1 - Western
...	1202, Zone 2 - Northern
...	1203, Zone 3 - Eastern
...	1204, Zone 4 - Central
Nouveau-Brunswick	
1301, Zone 1 (région de Moncton)	aucun changement
1302, Zone 2 (région de Saint John)	aucun changement
1303, Zone 3 (région de Fredericton)	aucun changement
1304, Zone 4 (région d'Edmundston)	aucun changement

1305, Zone 5 (région de Campbellton)	aucun changement
1306, Zone 6 (région de Bathurst)	aucun changement
1307, Zone 7 (région de Miramichi)	aucun changement
Québec	
2401, Région du Bas-Saint-Laurent	aucun changement
2402, Région du Saguenay—Lac-Saint-Jean	aucun changement
2403, Région de la Capitale-Nationale	aucun changement
2404, Région de la Mauricie et Centre-du-Québec	aucun changement
2405, Région de l'Estrie	aucun changement
2406, Région de Montréal	aucun changement
2407, Région de l'Outaouais	aucun changement
2408, Région de l'Abitibi-Témiscamingue	aucun changement
2409, Région de la Côte-Nord	aucun changement
2410, Région du Nord-du-Québec	aucun changement
2411, Région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	aucun changement
2412, Région de la Chaudière-Appalaches	aucun changement
2413, Région de Laval	aucun changement
2414, Région de Lanaudière	aucun changement
2415, Région de Laurentides	aucun changement
2416, Région de la Montérégie	aucun changement
2417, Région du Nunavik	aucun changement
2418, Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James	aucun changement
Ontario Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
3501, Érié St. Clair	aucun changement
3502, Sud-Ouest	aucun changement
3503, Waterloo Wellington	aucun changement
3504, Hamilton Niagara Haldimand Brant	aucun changement
3505, Centre Ouest	aucun changement
3506, Mississauga Halton	aucun changement
3507, Toronto-Centre	aucun changement
3508, Centre	aucun changement
3509, Centre-Est	aucun changement
3510, Sud-Est	aucun changement
3511, Champlain	aucun changement
3512, Simcoe Nord-Muskoka	aucun changement
3513, Nord-Est	aucun changement
3514, Nord-Ouest	aucun changement
Ontario, circonscriptions sanitaires	
3526, Circonscription sanitaire du district d'Algoma	aucun changement
3527, Circonscription sanitaire du comté de Brant	aucun changement
3530, Circonscription sanitaire régional de Durham	aucun changement
3531, Circonscription sanitaire d'Elgin-St Thomas	aucun changement
3533, Circonscription sanitaire de Grey Bruce	aucun changement
3534, Circonscription sanitaire de Haldimand-Norfolk	aucun changement
3535, Circonscription sanitaire du district de Haliburton, Kawartha, Pine Ridge	aucun changement

3536, Circonscription sanitaire régionale de Halton	aucun changement
3537, Circonscription sanitaire de la cité de Hamilton	aucun changement
3538, Circonscription sanitaire des comtés de Hastings and Prince Edward	aucun changement
3539, Circonscription sanitaire du comté de Huron	aucun changement
3540, Circonscription sanitaire de Chatham-Kent	aucun changement
3541, Circonscription sanitaire de Kingston, Frontenac et Lennox et Addington	aucun changement
3542, Circonscription sanitaire de Lambton	aucun changement
3543, Circonscription sanitaire de Leeds, Grenville et Lanark	aucun changement
3544, Circonscription sanitaire de Middlesex-London	aucun changement
3546, Circonscription sanitaire régionale de Niagara	aucun changement
3547, Circonscription sanitaire du district de North Bay Parry Sound	aucun changement
3549, Circonscription sanitaire du Nord-Ouest	aucun changement
3551, Circonscription sanitaire de la cité d'Ottawa	aucun changement
3552, Circonscription sanitaire du comté d'Oxford	aucun changement
3553, Circonscription sanitaire régionale de Peel	aucun changement
3554, Circonscription sanitaire du district de Perth	aucun changement
3555, Circonscription sanitaire du comté et de la cité de Peterborough	aucun changement
3556, Circonscription sanitaire de Porcupine	aucun changement
3557, Circonscription sanitaire du comté et du district de Renfrew	aucun changement
3558, Circonscription sanitaire de l'Est de L'Ontario	aucun changement
3560, Circonscription sanitaire du district de Simcoe Muskoka	aucun changement
3561, Circonscription sanitaire de Sudbury et son district	aucun changement
3562, Circonscription sanitaire du district de Thunder Bay	aucun changement
3563, Circonscription sanitaire de Timiskaming	aucun changement
3565, Circonscription sanitaire de Waterloo	aucun changement
3566, Circonscription sanitaire de Wellington-Dufferin-Guelph	aucun changement
3568, Circonscription sanitaire de Windsor comté d'Essex	aucun changement
3570, Circonscription sanitaire de York	aucun changement
3595, Circonscription sanitaire de la cité de Toronto	aucun changement
Manitoba	
4601, Winnipeg Regional Health Authority	no change
4602, Prairie Mountain Health	no change

4603, Interlake-Eastern Regional Health Authority	no change
4604, Northern Regional Health Authority	no change
4605, Santé Sud	no change
Saskatchewan	
4701, Sun Country Regional Health Authority	aucun changement
4702, Five Hills Regional Health Authority	aucun changement
4703, Cypress Regional Health Authority	aucun changement
4704, Regina Qu'Appelle Regional Health Authority	aucun changement
4705, Sunrise Regional Health Authority	aucun changement
4706, Saskatoon Regional Health Authority	aucun changement
4707, Heartland Regional Health Authority	aucun changement
4708, Kelsey Trail Regional Health Authority	aucun changement
4709, Prince Albert Parkland Regional Health Authority	aucun changement
4710, Prairie North Regional Health Authority	aucun changement
4714, Mamawetan/Keewatin/Athabasca Regional Health Authority ²	aucun changement
4711, Mamawetan Churchill River Regional Health Authority	aucun changement
4712, Keewatin Yatthé Regional Health Authority	aucun changement
4713, Athabasca Health Authority	aucun changement
Alberta, Zones	
4831, South Zone	aucun changement
4832, Calgary Zone	aucun changement
4833, Central Zone	aucun changement
4834, Edmonton Zone	aucun changement
4835, North Zone	aucun changement
Colombie-Britannique	
591, Interior Health Authority	
5911, East Kootenay Health Service Delivery Area	aucun changement
5912, Kootenay-Boundary Health Service Delivery Area	aucun changement
5913, Okanagan Health Service Delivery Area	aucun changement
5914, Thompson/Cariboo Health Service Delivery Area	aucun changement
592, Fraser Health Authority	
5921, Fraser East Health Service Delivery Area	aucun changement
5922, Fraser North Health Service Delivery Area	aucun changement
5923, Fraser South Health Service Delivery Area	aucun changement
593, Vancouver Coastal Health Authority	
5931, Richmond Health Service Delivery Area	aucun changement
5932, Vancouver Health Service Delivery Area	aucun changement
5933, North Shore/Coast Garibaldi Health Service Delivery Area	aucun changement

594, Vancouver Island Health Authority	
5941, South Vancouver Island Health Service Delivery Area	aucun changement
5942, Central Vancouver Island Health Service Delivery Area	aucun changement
5943, North Vancouver Island Health Service Delivery Area	aucun changement
595, Northern Health Authority	
5951, North West Health Service Delivery Area	aucun changement
5952, Northern Interior Health Service Delivery Area	aucun changement
5953, Northeast Health Service Delivery Area	aucun changement
Territoires	
6001, Yukon	aucun changement
6101, Territoires-du-Nord-Ouest	aucun changement
6201, Nunavut	aucun changement
... n'ayant pas lieu de figurer	
1	<p>À compter du 1^{er} avril 2015, la Nouvelle Écosse compte une autorité provinciale en matière de santé, et quatre zones de gestion, ces dernières constituant une agrégation des neuf anciennes autorités en matière de santé (« District Health Authorities »).</p> <p>South Shore (1211), South West Nova (1212) et Annapolis Valley (1223) ont été fusionnés pour former la Zone 1 - Western (1201); Colchester East Hants (1234), Cumberland (1235) et Pictou County (1246) ont été fusionnés pour former la Zone 2 - Northern (1202); Guysborough Antigonish Strait (1247) et Cape Breton (1258) ont été fusionnés pour former la Zone 3 - Eastern (1203); Capital (1269) forme la Zone 4 - Central (1204). Il y a eu aussi une légère modification touchant les aires de diffusion 12080119 et 12080120, qui seront désormais rattachées à la Zone 4 - Central.</p>
2	<p>Dans le cas de la plupart des sources de données, on ne dispose pas de données au niveau de la région socio-sanitaire pour certaines régions du Nord de la Saskatchewan dont la population est faible. Pour ne pas devoir supprimer de données, on a fusionné avec des régions voisines les régions pour lesquelles la petite taille de l'échantillon ou les petits nombres observés risquaient de nuire à la qualité des données. Ainsi : L'Athabasca Health Authority (4713), de la Saskatchewan, a été fusionnée avec la Mamawetan Churchill River Regional Health Authority (4711) et avec la Keewatin Yatthe Regional Health Authority (4712) pour former une région appelée « Mamawetan/Keewatin/Athabasca/ Regional Health Authorities (4714) »</p>
Source : Statistique Canada.	



Tableau 7-e Sommaire des changements apportés aux régions socio-sanitaires, 2011 et 2013

2011	2013
Terre-Neuve-et-Labrador	
1011, Eastern Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1012, Central Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1013, Western Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1014, Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority	aucun changement
Île-du-Prince-Édouard¹	
1100, Île-du-Prince-Édouard	aucun changement
1101, Kings County	...
1102, Queens County	...
1103, Prince County	...
Nouvelle-Écosse	
1210, South Shore / South West Nova ²	aucun changement
1211, South Shore District Health Authority	aucun changement
1212, South West Nova District Health Authority	aucun changement
1223, Annapolis Valley District Health Authority	aucun changement
1223, Annapolis Valley District Health Authority	aucun changement
1230, Colchester East Hants / Cumberland ²	aucun changement
1234, Colchester East Hants Health Authority	aucun changement
1235, Cumberland Health Authority	aucun changement
1240, Pictou County / Guysborough Antigonish Strait ²	aucun changement
1246, Pictou County Health Authority	aucun changement
1247, Guysborough Antigonish Strait Health Authority	aucun changement
1258, Cape Breton District Health Authority	aucun changement
1258, Cape Breton District Health Authority	aucun changement
1269, Capital District Health Authority	aucun changement
1269, Capital District Health Authority	aucun changement
Nouveau-Brunswick	
1301, Zone 1 (région de Moncton)	aucun changement
1302, Zone 2 (région de Saint John)	aucun changement
1303, Zone 3 (région de Fredericton)	aucun changement
1304, Zone 4 (région de Edmunston)	aucun changement
1305, Zone 5 (région de Campbellton)	aucun changement
1306, Zone 6 (région de Bathurst)	aucun changement
1307, Zone 7 (région de Miramichi)	aucun changement
Québec	
2401, Région du Bas-Saint-Laurent	aucun changement
2402, Région du Saguenay—Lac-Saint-Jean	aucun changement
2403, Région de la Capitale-Nationale	aucun changement
2404, Région de la Mauricie et Centre-du-Québec	aucun changement
2405, Région de l'Estrie	aucun changement
2406, Région de Montréal	aucun changement
2407, Région de l'Outaouais	aucun changement
2408, Région de l'Abitibi-Témiscamingue	aucun changement
2409, Région de la Côte-Nord	aucun changement
2410, Région du Nord-du-Québec	aucun changement
2411, Région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	aucun changement
2412, Région de la Chaudière-Appalaches	aucun changement
2413, Région de Laval	aucun changement
2414, Région de Lanaudière	aucun changement
2415, Région de Laurentides	aucun changement
2416, Région de la Montérégie	aucun changement
2417, Région du Nunavik	aucun changement
2418, Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James	aucun changement

Ontario Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
3501, Érié St. Clair	aucun changement
3502, Sud-Ouest	aucun changement
3503, Waterloo Wellington	aucun changement
3504, Hamilton Niagara Haldimand Brant	aucun changement
3505, Centre Ouest	aucun changement
3506, Mississauga Halton	aucun changement
3507, Toronto-Centre	aucun changement
3508, Centre	aucun changement
3509, Centre-Est	aucun changement
3510, Sud-Est	aucun changement
3511, Champlain	aucun changement
3512, Simcoe Nord-Muskoka	aucun changement
3513, Nord-Est	aucun changement
3514, Nord-Ouest	aucun changement
Ontario, circonscriptions sanitaires	
3526, Circonscription sanitaire du district d'Algoma	aucun changement
3527, Circonscription sanitaire du comté de Brant	aucun changement
3530, Circonscription sanitaire régional de Durham	aucun changement
3531, Circonscription sanitaire d'Elgin-St Thomas	aucun changement
3533, Circonscription sanitaire de Grey Bruce	aucun changement
3534, Circonscription sanitaire de Haldimand-Norfolk	aucun changement
3535, Circonscription sanitaire du district de Haliburton, Kawartha, Pine Ridge	aucun changement
3536, Circonscription sanitaire régionale de Halton	aucun changement
3537, Circonscription sanitaire de la cité de Hamilton	aucun changement
3538, Circonscription sanitaire des comtés de Hastings and Prince Edward	aucun changement
3539, Circonscription sanitaire du comté de Huron	aucun changement
3540, Circonscription sanitaire de Chatham-Kent	aucun changement
3541, Circonscription sanitaire de Kingston, Frontenac et Lennox et Addington	aucun changement
3542, Circonscription sanitaire de Lambton	aucun changement
3543, Circonscription sanitaire de Leeds, Grenville et Lanark	aucun changement
3544, Circonscription sanitaire de Middlesex-London	aucun changement
3546, Circonscription sanitaire régionale de Niagara	aucun changement
3547, Circonscription sanitaire du district de North Bay Parry Sound	aucun changement
3549, Circonscription sanitaire du Nord-Ouest	aucun changement
3551, Circonscription sanitaire de la cité d'Ottawa	aucun changement
3552, Circonscription sanitaire du comté d'Oxford	aucun changement
3553, Circonscription sanitaire régionale de Peel	aucun changement
3554, Circonscription sanitaire du district de Perth	aucun changement
3555, Circonscription sanitaire du comté et de la cité de Peterborough	aucun changement
3556, Circonscription sanitaire de Porcupine	aucun changement
3557, Circonscription sanitaire du comté et du district de Renfrew	aucun changement
3558, Circonscription sanitaire de l'Est de L'Ontario	aucun changement
3560, Circonscription sanitaire du district de Simcoe Muskoka	aucun changement
3561, Circonscription sanitaire de Sudbury et son district	aucun changement
3562, Circonscription sanitaire du district de Thunder Bay	aucun changement
3563, Circonscription sanitaire de Timiskaming	aucun changement
3565, Circonscription sanitaire de Waterloo	aucun changement
3566, Circonscription sanitaire de Wellington-Dufferin-Guelph	aucun changement
3568, Circonscription sanitaire de Windsor comté d'Essex	aucun changement
3570, Circonscription sanitaire de York	aucun changement
3595, Circonscription sanitaire de la cité de Toronto	aucun changement
Manitoba³	
4610, Winnipeg Regional Health Authority	...
4615, Brandon Regional Health Authority	...
4620, North Eastman Regional Health Authority	...
4625, South Eastman Regional Health Authority	...
4630, Interlake Regional Health Authority	...
4640, Central Regional Health Authority	...
4645, Assiniboine Regional Health Authority	...
4660, Parkland Regional Health Authority	...
4670, NOR-MAN Regional Health Authority	...
4685, Burntwood/Churchill Regional Health Authority	...
4680, Burntwood Regional Health Authority	...

4690, Churchill Regional Health Authority	...
...	4601, Winnipeg Regional Health Authority
...	4602, Prairie Mountain Health
...	4603, Interlake-Eastern Regional Health Authority
...	4604, Northern Regional Health Authority
...	4605, Santé Sud
Saskatchewan	
4701, Sun Country Regional Health Authority	aucun changement
4702, Five Hills Regional Health Authority	aucun changement
4703, Cypress Regional Health Authority	aucun changement
4704, Regina Qu'Appelle Regional Health Authority	aucun changement
4705, Sunrise Regional Health Authority	aucun changement
4706, Saskatoon Regional Health Authority	aucun changement
4707, Heartland Regional Health Authority	aucun changement
4708, Kelsey Trail Regional Health Authority	aucun changement
4709, Prince Albert Parkland Regional Health Authority	aucun changement
4710, Prairie North Regional Health Authority	aucun changement
4714, Mamawetan/Keewatin/Athabasca Regional Health Authority ²	aucun changement
4711, Mamawetan Churchill River Regional Health Authority	aucun changement
4712, Keewatin Yatthé Regional Health Authority	aucun changement
4713, Athabasca Health Authority	aucun changement
Alberta, Zones	
4831, South Zone	aucun changement
4832, Calgary Zone	aucun changement
4833, Central Zone	aucun changement
4834, Edmonton Zone	aucun changement
4835, North Zone	aucun changement
Colombie-Britannique	
591, Interior Health Authority	
5911, East Kootenay Health Service Delivery Area	aucun changement
5912, Kootenay-Boundary Health Service Delivery Area	aucun changement
5913, Okanagan Health Service Delivery Area	aucun changement
5914, Thompson/Cariboo Health Service Delivery Area	aucun changement
592, Fraser Health Authority	
5921, Fraser East Health Service Delivery Area	aucun changement
5922, Fraser North Health Service Delivery Area	aucun changement
5923, Fraser South Health Service Delivery Area	aucun changement
593, Vancouver Coastal Health Authority	
5931, Richmond Health Service Delivery Area	aucun changement
5932, Vancouver Health Service Delivery Area	aucun changement
5933, North Shore/Coast Garibaldi Health Service Delivery Area	aucun changement
594, Vancouver Island Health Authority	
5941, South Vancouver Island Health Service Delivery Area	aucun changement
5942, Central Vancouver Island Health Service Delivery Area	aucun changement
5943, North Vancouver Island Health Service Delivery Area	aucun changement
595, Northern Health Authority	
5951, North West Health Service Delivery Area	aucun changement
5952, Northern Interior Health Service Delivery Area	aucun changement
5953, Northeast Health Service Delivery Area	aucun changement
Territoires	
6001, Yukon	aucun changement
6101, Territoires-du-Nord-Ouest	aucun changement
6201, Nunavut	aucun changement

... n'ayant pas lieu de figurer

- 1 La restructuration entreprise par l'Île-du-Prince-Édouard a consisté à regrouper les quatre régions administratives en une seule en novembre 2005. À partir de mai 2012, les données pour l'Île-du-Prince-Édouard sont diffusées au niveau provincial seulement.
- 2 Dans le cas de la plupart des sources de données, on ne dispose pas de données au niveau de la région socio-sanitaire pour certaines régions du Nord du Manitoba et de la Saskatchewan dont la population est faible. Pour ne pas devoir supprimer de données, on a fusionné avec des régions voisines les régions pour lesquelles la petite taille de l'échantillon ou les petits nombres observés risquaient de nuire à la qualité des données. Ainsi :
 La South Shore District Health Authority, de la Nouvelle-Écosse (1211) a été fusionnée avec la South West Nova District Health Authority (1212) pour former une région appelée « South Shore—South West Nova (1210) »
 La Colchester East Hants Health Authority, de la Nouvelle-Écosse (1234) a été fusionnée avec la Cumberland Health Authority (1235) pour former une région appelée « Colchester East Hants—Cumberland (1230) »
 La Pictou County Health Authority, de la Nouvelle-Écosse (1246) a été fusionnée avec la Guysborough Antigonish Strait Health Authority (1247) pour former une région appelée « Pictou County—Guysborough Antigonish Strait (1240) »

L'Athabasca Health Authority (4713), de la Saskatchewan, a été fusionnée avec la Mamawetan Churchill River Regional Health Authority (4711) et avec la Keewatin Yatthe Regional Health Authority (4712) pour former une région appelée « Mamawetan/Keewatin/Athabasca/ Regional Health Authorities (4714) »

- 3 À la suite de modifications apportées à la géographie des régions socio-sanitaires en Manitoba en 2012, les données à partir de 2012 en avant il être présenté par Health Authorities(RHA). Les 11 régions socio-sanitaires du Manitoba ont fusionné en 5 RHA comme suit:
- Winnipeg RHA (4610A), Churchill RHA (4690 F) annonce ont fusionné pour former Winnipeg RHA (4601 A);
 - Assiniboine RHA (4645 D), Parkland RHA (4660 D), Brandon RHA (4615 A) annonce ont fusionné pour former Prairie Mountain Health (4602 D);
 - Interlake RHA (4630 E), North Eastman RHA (4620 E) annonce ont fusionné pour former Interlake-Eastern RHA (4603 E);
 - NOR-MAN RHA (4670 H), Burntwood RHA (4680 F) annonce ont fusionné pour former Northern RHA (4604 F);
 - Central RHA (4640 D), South Eastman RHA (4625 E) annonce ont fusionné pour former Santé Sud (4605 D).

Source : Statistique Canada.



Tableau 7-d

Sommaire des changements apportés aux régions socio-sanitaires, 2007 et 2011

2007	2011
Terre-Neuve-et-Labrador	
1011, Eastern Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1012, Central Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1013, Western Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1014, Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority	aucun changement
Île-du-Prince-Édouard¹	
1100, Île-du-Prince-Édouard	aucun changement
1101, West Prince	aucun changement
1102, East Prince	aucun changement
1103, Queens	aucun changement
Nouvelle-Écosse²	
1201, Zone 1	1210 South Shore / South West Nova ⁴
1211, District Health Authority (DHA) 1	South Shore District Health Authority
1212, District Health Authority (DHA) 2	South West Nova District Health Authority
1202, Zone 2	1223 Annapolis Valley District Health Authority
1213, District Health Authority (DHA) 3	1223 Annapolis Valley District Health Authority
1203, Zone 3	1230 Colchester East Hants / Cumberland ⁴
1214, District Health Authority (DHA) 4	1234 Colchester East Hants Health Authority
1215, District Health Authority (DHA) 5	1235 Cumberland Health Authority
1204, Zone 4	1240 Pictou County / Guysborough Antigonish Strait ⁴
1216, District Health Authority (DHA) 6	1246 Pictou County Health Authority
1217, District Health Authority (DHA) 7	1247 Guysborough Antigonish Strait Health Authority
1205, Zone 5	1258 Cape Breton District Health Authority
1218, District Health Authority (DHA) 8	1258 Cape Breton District Health Authority
1206, Zone 6	1269 Capital District Health Authority
1219, District Health Authority (DHA) 9	1269 Capital District Health Authority
Nouveau-Brunswick³	
1301, Région 1	Zone 1 (région de Moncton)
1302, Région 2	Zone 2 (région de Saint John)
1303, Région 3	Zone 3 (région de Fredericton)
1304, Région 4	Zone 4 (région de Edmunston)
1305, Région 5	Zone 5 (région de Campbellton)
1306, Région 6	Zone 6 (région de Bathurst)
1307, Région 7	Zone 7 (région de Miramichi)
Québec	
2401, Région du Bas-Saint-Laurent	aucun changement
2402, Région du Saguenay—Lac-Saint-Jean	aucun changement
2403, Région de la Capitale—Nationale	aucun changement
2404, Région de la Mauricie et Centre-du-Québec	aucun changement
2405, Région de l'Estrie	aucun changement
2406, Région de Montréal—Centre	aucun changement
2407, Région de l'Outaouais	aucun changement
2408, Région de l'Abitibi—Témiscamingue	aucun changement
2409, Région de la Côte Nord	aucun changement
2410, Région du Nord-du-Québec	aucun changement
2411, Région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	aucun changement
2412, Région de la Chaudière Appalaches	aucun changement
2413, Région de Laval	aucun changement
2414, Région de Lanaudière	aucun changement
2415, Région de Laurentides	aucun changement
2416, Région de la Montérégie	aucun changement
2417, Région du Nunavik	aucun changement
2418, Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James	aucun changement

Ontario Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
3501, Érié St. Clair	aucun changement
3502, Sud-Ouest	aucun changement
3503, Waterloo Wellington	aucun changement
3504, Hamilton Niagara Haldimand Brant	aucun changement
3505, Centre Ouest	aucun changement
3506, Mississauga Halton	aucun changement
3507, Toronto-Centre	aucun changement
3508, Centre	aucun changement
3509, Centre-Est	aucun changement
3510, Sud-Est	aucun changement
3511, Champlain	aucun changement
3512, Simcoe Nord-Muskoka	aucun changement
3513, Nord-Est	aucun changement
3514, Nord-Ouest	aucun changement
Ontario, circonscriptions sanitaires	
3526, Circonscription sanitaire du district d'Algoma	aucun changement
3527, Circonscription sanitaire du comté de Brant	aucun changement
3530, Circonscription sanitaire régional de Durham	aucun changement
3531, Circonscription sanitaire d'Elgin-St Thomas	aucun changement
3533, Circonscription sanitaire de Grey Bruce	aucun changement
3534, Circonscription sanitaire de Haldimand-Norfolk	aucun changement
3535, Circonscription sanitaire du district de Haliburton, Kawartha, Pine Ridge	aucun changement
3536, Circonscription sanitaire régionale de Halton	aucun changement
3537, Circonscription sanitaire de la cité de Hamilton	aucun changement
3538, Circonscription sanitaire des comtés de Hastings and Prince Edward	aucun changement
3539, Circonscription sanitaire du comté de Huron	aucun changement
3540, Circonscription sanitaire de Chatham-Kent	aucun changement
3541, Circonscription sanitaire de Kingston, Frontenac et Lennox et Addington	aucun changement
3542, Circonscription sanitaire de Lambton	aucun changement
3543, Circonscription sanitaire de Leeds, Grenville et Lanark	aucun changement
3544, Circonscription sanitaire de Middlesex-London	aucun changement
3546, Circonscription sanitaire régionale de Niagara	aucun changement
3547, Circonscription sanitaire du district de North Bay Parry Sound	aucun changement
3549, Circonscription sanitaire du Nord-Ouest	aucun changement
3551, Circonscription sanitaire de la cité d'Ottawa	aucun changement
3552, Circonscription sanitaire du comté d'Oxford	aucun changement
3553, Circonscription sanitaire régionale de Peel	aucun changement
3554, Circonscription sanitaire du district de Perth	aucun changement
3555, Circonscription sanitaire du comté et de la cité de Peterborough	aucun changement
3556, Circonscription sanitaire de Porcupine	aucun changement
3557, Circonscription sanitaire du comté et du district de Renfrew	aucun changement
3558, Circonscription sanitaire de l'Est de l'Ontario	aucun changement
3560, Circonscription sanitaire du district de Simcoe Muskoka	aucun changement
3561, Circonscription sanitaire de Sudbury et son district	aucun changement
3562, Circonscription sanitaire du district de Thunder Bay	aucun changement
3563, Circonscription sanitaire de Timiskaming	aucun changement
3565, Circonscription sanitaire de Waterloo	aucun changement
3566, Circonscription sanitaire de Wellington-Dufferin-Guelph	aucun changement
3568, Circonscription sanitaire de Windsor comté d'Essex	aucun changement
3570, Circonscription sanitaire de York	aucun changement
3595, Circonscription sanitaire de la cité de Toronto	aucun changement
Manitoba	
4610, Winnipeg Regional Health Authority	aucun changement
4615, Brandon Regional Health Authority	aucun changement
4620, North Eastman Regional Health Authority	aucun changement
4625, South Eastman Regional Health Authority	aucun changement
4630, Interlake Regional Health Authority	aucun changement
4640, Central Regional Health Authority	aucun changement
4645, Assiniboine Regional Health Authority	aucun changement
4660, Parkland Regional Health Authority	aucun changement
4670, Norman Regional Health Authority	4670, NOR-MAN Regional Health Authority
4685, Burntwood/Churchill Regional Health Authority ⁴	aucun changement
4680, Burntwood Regional Health Authority	aucun changement
4690 Churchill Regional Health Authority	aucun changement

4690, Churchill Regional Health Authority	aucun changement
Saskatchewan	
4701, Sun Country Regional Health Authority	aucun changement
4702, Five Hills Regional Health Authority	aucun changement
4703, Cypress Regional Health Authority	aucun changement
4704, Regina Qu'Appelle Regional Health Authority	aucun changement
4705, Sunrise Regional Health Authority	aucun changement
4706, Saskatoon Regional Health Authority	aucun changement
4707, Heartland Regional Health Authority	aucun changement
4708, Kelsey Trail Regional Health Authority	aucun changement
4709, Prince Albert Parkland Regional Health Authority	aucun changement
4710, Prairie North Regional Health Authority	aucun changement
4714, Mamawetan/Keewatin/Athabasca Regional Health Authority ⁴	aucun changement
4711, Mamawetan Churchill River Regional Health Authority	aucun changement
4712, Keewatin Yatthé Regional Health Authority	aucun changement
4713, Athabasca Health Authority	aucun changement
Alberta, Regional Health Authorities⁵	
4821, Chinook Regional Health Authority	aucun changement
4822, Palliser Health Region	aucun changement
4823, Calgary Health Region	aucun changement
4824, David Thompson Regional Health Authority	aucun changement
4825, East Central Health Authority	aucun changement
4826, Capital Health	aucun changement
4827, Aspen Regional Health Authority	aucun changement
4828, Peace Country Health	aucun changement
4829, Northern Lights Regional Health Authority	aucun changement
Alberta, Zones	
...	4831, South Zone ⁵
...	4832, Calgary Zone ⁵
...	4833, Central Zone ⁵
...	4834, Edmonton Zone ⁵
...	4835, North Zone ⁵
Colombie-Britannique	
591, Interior Health Authority	
5911, East Kootenay	aucun changement
5912, Kootenay–Boundary	aucun changement
5913, Okanagan	aucun changement
5914, Thompson/Cariboo	aucun changement
592, Fraser Health Authority	
5921, Fraser East	aucun changement
5922, Fraser North	aucun changement
5923, Fraser South	aucun changement
593, Vancouver Coastal Health Authority	
5931, Richmond	aucun changement
5932, Vancouver	aucun changement
5933, North Shore/Coast Garibaldi	aucun changement
594, Vancouver Island Health Authority	
5941, South Vancouver Island	aucun changement
5942, Central Vancouver Island	aucun changement
5943, North Vancouver Island	aucun changement
595, Northern Health Authority	
5951, North West	aucun changement
5952, Northern Interior	aucun changement
5953, Northeast	aucun changement
Territoires	
6001, Yukon	aucun changement
6101, Territoires–du–Nord–Ouest	aucun changement
6201, Nunavut	aucun changement

... n'ayant pas lieu de figurer

- 1 La restructuration entreprise par l'Île-du-Prince-Édouard a consisté à regrouper les quatre régions administratives en une seule en novembre 2005. À partir de mai 2012, les données pour l'Île-du-Prince-Édouard sont diffusées au niveau provincial seulement.
- 2 Des changements de nom et de code mineurs ont été apportés aux régions sociosanitaires de la Nouvelle-Écosse.
- 3 La province du Nouveau-Brunswick a apporté des changements mineurs aux noms de ses régions sociosanitaires. Ces régions sont maintenant appelées des zones.
- 4 Dans le cas de la plupart des sources de données, on ne dispose pas de données au niveau de la région socio-sanitaire pour certaines régions du Nord du Manitoba et de la Saskatchewan dont la population est faible. Pour ne pas devoir supprimer de données, on a fusionné avec des régions voisines les régions pour lesquelles la petite taille de l'échantillon ou les petits nombres observés risquaient de nuire à la qualité des données. Ainsi :

La South Shore District Health Authority, de la Nouvelle Écosse (1211) a été fusionnée avec la South West Nova District Health Authority (1212) pour former une région appelée « South Shore—South West Nova (1210) »

La Colchester East Hants Health Authority, de la Nouvelle Écosse (1234) a été fusionnée avec la Cumberland Health Authority (1235) pour former une région appelée « Colchester East Hants—Cumberland (1230) »

La Pictou County Health Authority, de la Nouvelle Écosse (1246) a été fusionnée avec la Guysborough Antigonish Strait Health Authority (1247) pour former une région appelée « Pictou County—Guysborough Antigonish Strait (1240) »

La Churchill Regional Health Authority, du Manitoba (4690), a été fusionnée avec la Burntwood Regional Health Authority (4680) pour former une région appelée « Burntwood/Churchill Regional Health Authorities (4685) »

L'Athabasca Health Authority (4713), de la Saskatchewan, a été fusionnée avec la Mamawetan Churchill River Regional Health Authority (4711) et avec la Keewatin Yatthé Regional Health Authority (4712) pour former une région appelée « Mamawetan/Keewatin/Athabasca/ Regional Health Authorities (4714) »

5 En novembre 2010, cinq nouvelles zones ont été approuvées à des fins d'utilisation en Alberta par le comité mixte de la géographie des services de santé de l'Alberta et du ministère de la Santé et du Bien-être de l'Alberta. Ces cinq zones sont des regroupements des anciennes neuf régions régionales de la santé. Les codes des régions sociosanitaires de l'Alberta ont été mis à jour pour refléter les correspondances aux codes provinciaux. « Alberta Health and Wellness » utilise les codes R1 à R9 pour identifier les régions sociosanitaires.

South Zone est une aggrégation des deux anciennes régions sociosanitaires situées au sud : Chinook (4821) et Palliser (4822)

Calgary Zone est équivalent à l'ancienne région sociosanitaire Calgary Health Region (4823)

Central Zone est une aggrégation des deux anciennes régions sociosanitaires suivantes : David Thompson (4824) et East Central (4825)

Edmonton Zone est équivalent à l'ancienne région sociosanitaire Capital Health Region (4826)

North Zone est une aggrégation des trois anciennes régions sociosanitaires situées au nord : Aspen (4827), Peace Country Health (4828) et Northern Lights (4829)

Source : Statistique Canada.



Tableau 7-c

Sommaire des changements apportés aux régions socio-sanitaires, 2005 et 2007

2005	2007
Terre-Neuve-et-Labrador	
1011, Eastern Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1012, Central Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1013, Western Regional Integrated Health Authority	aucun changement
1014, Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority	aucun changement
Île-du-Prince-Édouard¹	
...	1111, Île-du-Prince-Édouard
1101, West Prince	...
1102, East Prince	...
1103, Queens	...
1104, Kings	...
...	1101, Kings County
...	1102, Queens County
...	1103, Prince County
Nouvelle-Écosse²	
1201, Zone 1	aucun changement
1202, Zone 2	aucun changement
1203, Zone 3	aucun changement
1204, Zone 4	aucun changement
1205, Zone 5	aucun changement
1206, Zone 6	aucun changement
1211, District Health Authority (DHA) 1	aucun changement
1212, District Health Authority (DHA) 2	aucun changement
1213, District Health Authority (DHA) 3	aucun changement
1214, District Health Authority (DHA) 4	aucun changement
1215, District Health Authority (DHA) 5	aucun changement
1216, District Health Authority (DHA) 6	aucun changement
1217, District Health Authority (DHA) 7	aucun changement
1218, District Health Authority (DHA) 8	aucun changement
1219, District Health Authority (DHA) 9	aucun changement
Nouveau-Brunswick	
1301, Région 1	aucun changement
1302, Région 2	1302, Région 2 ³
1303, Région 3	1303, Région 3 ³
1304, Région 4	aucun changement
1305, Région 5	aucun changement
1306, Région 6	aucun changement
1307, Région 7	aucun changement
Québec	
2401, Région du Bas-Saint-Laurent	aucun changement
2402, Région du Saguenay—Lac-Saint-Jean	aucun changement
2403, Région de la Capitale—Nationale	aucun changement
2404, Région de la Mauricie et Centre-du-Québec	aucun changement
2405, Région de l'Estrie	aucun changement
2406, Région de Montréal—Centre	aucun changement
2407, Région de l'Outaouais	aucun changement
2408, Région de l'Abitibi—Témiscamingue	aucun changement
2409, Région de la Côte Nord	aucun changement
2410, Région du Nord-du-Québec	aucun changement
2411, Région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	aucun changement
2412, Région de la Chaudière Appalaches	aucun changement
2413, Région de Laval	aucun changement
2414, Région de Lanaudière	aucun changement

2415, Région de Laurentides	aucun changement
2416, Région de la Montérégie	aucun changement
2417, Région du Nunavik	aucun changement
2418, Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James	aucun changement
Ontario Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
3501, Érié St. Clair	aucun changement
3502, Sud-Ouest	aucun changement
3503, Waterloo Wellington	aucun changement
3504, Hamilton Niagara Haldimand Brant	aucun changement
3505, Centre Ouest	aucun changement
3506, Mississauga Halton	aucun changement
3507, Toronto-Centre	aucun changement
3508, Centre	aucun changement
3509, Centre-Est	aucun changement
3510, Sud-Est	aucun changement
3511, Champlain	aucun changement
3512, Simcoe Nord-Muskoka	aucun changement
3513, Nord-Est	aucun changement
3514, Nord-Ouest	aucun changement
Ontario, circonscriptions sanitaires	
3526, Circonscription sanitaire du district d'Algoma	aucun changement
3527, Circonscription sanitaire du comté de Brant	aucun changement
3530, Circonscription sanitaire régional de Durham	aucun changement
3531, Circonscription sanitaire d'Elgin-St Thomas	aucun changement
3533, Circonscription sanitaire de Grey Bruce	aucun changement
3534, Circonscription sanitaire de Haldimand-Norfolk	aucun changement
3535, Circonscription sanitaire du district de Haliburton, Kawartha, Pine Ridge	aucun changement
3536, Circonscription sanitaire régionale de Halton	aucun changement
3537, Circonscription sanitaire de la cité de Hamilton	aucun changement
3538, Circonscription sanitaire des comtés de Hastings and Prince Edward	aucun changement
3539, Circonscription sanitaire du comté de Huron	aucun changement
3540, Circonscription sanitaire de Chatham-Kent	aucun changement
3541, Circonscription sanitaire de Kingston, Frontenac et Lennox et Addington	aucun changement
3542, Circonscription sanitaire de Lambton	aucun changement
3543, Circonscription sanitaire de Leeds, Grenville et Lanark	aucun changement
3544, Circonscription sanitaire de Middlesex-London	aucun changement
3546, Circonscription sanitaire régionale de Niagara	aucun changement
3547, Circonscription sanitaire du district de North Bay Parry Sound	aucun changement
3549, Circonscription sanitaire du Nord-Ouest	aucun changement
3551, Circonscription sanitaire de la cité d'Ottawa	aucun changement
3552, Circonscription sanitaire du comté d'Oxford	aucun changement
3553, Circonscription sanitaire régionale de Peel	aucun changement
3554, Circonscription sanitaire du district de Perth	aucun changement
3555, Circonscription sanitaire du comté et de la cité de Peterborough	aucun changement
3556, Circonscription sanitaire de Porcupine	aucun changement
3557, Circonscription sanitaire du comté et du district de Renfrew	aucun changement
3558, Circonscription sanitaire de l'Est de L'Ontario	aucun changement
3560, Circonscription sanitaire du district de Simcoe Muskoka	aucun changement
3561, Circonscription sanitaire de Sudbury et son district	aucun changement
3562, Circonscription sanitaire du district de Thunder Bay	aucun changement
3563, Circonscription sanitaire de Timiskaming	aucun changement
3565, Circonscription sanitaire de Waterloo	aucun changement
3566, Circonscription sanitaire de Wellington-Dufferin-Guelph	aucun changement
3568, Circonscription sanitaire de Windsor comté d'Essex	aucun changement
3570, Circonscription sanitaire de York	aucun changement
3595, Circonscription sanitaire de la cité de Toronto	aucun changement
Manitoba	
4610, Winnipeg Regional Health Authority	aucun changement
4615, Brandon Regional Health Authority	aucun changement
4620, North Eastman Regional Health Authority	aucun changement
4625, South Eastman Regional Health Authority	aucun changement
4630, Interlake Regional Health Authority	aucun changement
4640, Central Regional Health Authority	aucun changement
4645, Assiniboine Regional Health Authority	aucun changement

4660, Parkland Regional Health Authority	aucun changement
4670, Norman Regional Health Authority	aucun changement
4685, Burntwood/Churchill Regional Health Authority ⁴	aucun changement
Saskatchewan	
4701, Sun Country Regional Health Authority	aucun changement
4702, Five Hills Regional Health Authority	aucun changement
4703, Cypress Regional Health Authority	aucun changement
4704, Regina Qu'Appelle Regional Health Authority	aucun changement
4705, Sunrise Regional Health Authority	aucun changement
4706, Saskatoon Regional Health Authority	aucun changement
4707, Heartland Regional Health Authority	aucun changement
4708, Kelsey Trail Regional Health Authority	aucun changement
4709, Prince Albert Parkland Regional Health Authority	aucun changement
4710, Prairie North Regional Health Authority	aucun changement
4714, Mamawetan/Keewatin/Athabasca Regional Health Authority ⁴	aucun changement
Alberta⁵	
4820, Chinook Regional Health Authority	4821 Chinook Regional Health Authority
4821, Palliser Health Region	4822 Palliser Health Region
4822, Calgary Health Region	4823 Calgary Health Region
4823, David Thompson Regional Health Authority	4824 David Thompson Regional Health Authority
4824, East Central Health Authority	4825 East Central Health
4825, Capital Health	4826 Capital Health
4826, Aspen Regional Health Authority	4827 Aspen Regional Health Authority
4827, Peace Country Health	4828 Peace Country Health
4828, Northern Lights Regional Health Authority	4829 Northern Lights Health Region
Colombie-Britannique	
591, Interior Health Authority	
5911, East Kootenay	aucun changement
5912, Kootenay-Boundary	aucun changement
5913, Okanagan	aucun changement
5914, Thompson/Cariboo	aucun changement
592, Fraser Health Authority	
5921, Fraser East	aucun changement
5922, Fraser North	aucun changement
5923, Fraser South	aucun changement
593, Vancouver Coastal Health Authority	
5931, Richmond	aucun changement
5932, Vancouver	aucun changement
5933, North Shore/Coast Garibaldi	aucun changement
594, Vancouver Island Health Authority	
5941, South Vancouver Island	aucun changement
5942, Central Vancouver Island	aucun changement
5943, North Vancouver Island	aucun changement
595, Northern Health Authority	
5951, North West	aucun changement
5952, Northern Interior	aucun changement
5953, Northeast	aucun changement
Territoires	
6001, Yukon	aucun changement
6101, Territoires-du-Nord-Ouest	aucun changement
6201, Nunavut	aucun changement

... n'ayant pas lieu de figurer

- 1 En novembre 2005, l'Île-du-Prince-Édouard a officiellement dissous les quatre régions sociosanitaires. À compter de juin 2008, les trois comtés (divisions de recensement) existants constitueront un autre ensemble de limites pour lequel les données infraprovinciales pertinentes de l'ESCC pourront être conservées.
- 2 Les six zones antérieures correspondaient à l'agrégation des neuf « District Health Authorities » (DHA). Les zones 1, 3 et 4 comprennent chacune deux DHA. Dans le cas des autres trois zones, seul le nom change, sauf une petite exception : la région de Mount Uniacke, qui auparavant faisait partie de la zone 3, est coupée par la nouvelle limite de la DHA 4. Les statistiques pour cette région (qui compte 1 114 habitants) seront incluses dans celles de la DHA 9 (région de Halifax). Par conséquent, la zone 6 est fortement comparable à la DHA 9 et la zone 3 aux DHA 4 et 5.
Zone 1 = 1211 District Health Authority (DHA) 1, 1212 District Health Authority (DHA) 2
Zone 2 = 1213 District Health Authority (DHA) 3
Zone 3 = 1214 District Health Authority (DHA) 4, 1215 District Health Authority (DHA) 5
Zone 4 = 1216 District Health Authority (DHA) 6, 1217 District Health Authority (DHA) 7
Zone 5 = 1218 District Health Authority (DHA) 8

Zone 6 = 1219 District Health Authority (DHA) 9.

- 3 Le 14 février 2006, le village de Cambridge-Narrows (717 habitants) est passé de la Région 2 à la Région 3.
- 4 Dans le cas de la plupart des sources de données, on ne dispose pas de données au niveau de la région socio-sanitaire pour certaines régions du Nord du Manitoba et de la Saskatchewan dont la population est faible. Pour ne pas devoir supprimer de données, on a fusionné avec des régions voisines les régions pour lesquelles la petite taille de l'échantillon ou les petits nombres observés risquaient de nuire à la qualité des données. Ainsi : la Churchill Regional Health Authority, du Manitoba (4690), a été fusionnée avec la Burntwood Regional Health Authority (4680) pour former une région appelée « Burntwood/Churchill Regional Health Authorities (4685) » et l'Athabasca Health Authority (4713), de la Saskatchewan, a été fusionnée avec la Mamawetan Churchill River Regional Health Authority (4711) et avec la Keewatin Yatthé Regional Health Authority (4712) pour former une région appelée « Mamawetan/Keewatin/Athabasca/ Regional Health Authorities (4714) »
- 5 Les codes des régions sociosanitaires de l'Alberta ont été mis à jour pour refléter les correspondances aux codes provinciaux. « Alberta Health and Wellness » utilise les codes R1 à R9 pour identifier les régions sociosanitaires.

Source : Statistique Canada.



Tableau 7-b Sommaire des changements aux codes, noms et limites des régions sociosanitaires, 2003 et 2005

2003	2005
Terre-Neuve-et-Labrador¹	
1001, Health and Community Services St. John's Region	1011, Eastern Regional Integrated Health Authority ^{Z, g}
1002, Health and Community Services Eastern Region	1011, Eastern Regional Integrated Health Authority ^{Z, g}
1003, Health and Community Services Central Region	1012, Central Regional Integrated Health Authority ^g
1004, Health and Community Services Western Region	1013, Western Regional Integrated Health Authority ^g
1005, Grenfell Regional Health Services Board	1014, Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority ^{Z, g}
1006, Health Labrador Corporation	1014, Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority ^{Z, g}
Île-du-Prince-Édouard	
1101, West Prince	aucun changement
1102, East Prince	aucun changement
1103, Queens	aucun changement
1104, Kings	aucun changement
Nouvelle-Écosse^{2, 3}	
1201, Zone 1	aucun changement
1202, Zone 2	aucun changement
1203, Zone 3	aucun changement
1204, Zone 4	aucun changement
1205, Zone 5	aucun changement
1206, Zone 6	aucun changement
...	1211, District health authority 1
...	1212, District health authority 2
...	1213, District health authority 3
...	1214, District health authority 4
...	1215, District health authority 5
...	1216, District health authority 6
...	1217, District health authority 7
...	1218, District health authority 8
...	1219, District health authority 9
Nouveau-Brunswick	
1301, Region 1	aucun changement
1302, Region 2	aucun changement
1303, Region 3	aucun changement
1304, Region 4	aucun changement
1305, Region 5	aucun changement
1306, Region 6	aucun changement
1307, Region 7	aucun changement
Québec	
2401, Région du Bas-Saint-Laurent	aucun changement
2402, Région du Saguenay – Lac-Saint-Jean	aucun changement
2403, Région de Québec	2403, Région de la Capitale-Nationale ^g
2404, Région de la Mauricie et Centre-du-Québec	aucun changement
2405, Région de l'Estrie	aucun changement
2406, Région de Montréal-Centre	2406, Région de Montréal ^g
2407, Région de l'Outaouais	aucun changement
2408, Région de l'Abitibi-Témiscamingue	aucun changement
2409, Région de la Côte-Nord	aucun changement
2410, Région du Nord-du-Québec	aucun changement
2411, Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	aucun changement
2412, Région de la Chaudière-Appalaches	aucun changement
2413, Région de Laval	aucun changement
2414, Région de Lanaudière	aucun changement
2415, Région de Laurentides	aucun changement
2416, Région de la Montérégie	aucun changement

2417, Région du Nunavik	aucun changement
2418, Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James	aucun changement
Ontario³	
3501, Champlain DHC	...
3502, Southeastern Ontario DHC	...
3503, Durham-Haliburton-Kawartha and Pine Ridge DHC	...
3504, Toronto DHC	...
3505, Simcoe York DHC	...
3506, Halton Peel DHC	...
3507, Waterloo Region-Wellington-Dufferin DHC	...
3508, Hamilton DHC	...
3509, Niagara DHC	...
3510, Grand River DHC	...
3511, Thames Valley DHC	...
3512, Essex-Kent and Lambton DHC	...
3513, Grey Bruce Huron Perth DHC	...
3514, Northern Shores DHC	...
3515, Algoma-Cochrane-Manitoulin and Sudbury DHC	...
3516, Northwestern Ontario DHC	...
...	3501, Erie St. Clair
...	3502, South West/Sud-Ouest
...	3503, Waterloo Wellington Hamilton Niagara Haldimand
...	3504, Brant
...	3505, Central West/Centre Ouest
...	3506, Mississauga Halton
...	3507, Toronto Central/Toronto-Centre
...	3508, Central/Centre
...	3509, Central East/Centre-Est
...	3510, South East/Sud-Est
...	3511, Champlain
...	3512, North Simcoe Muskoka/Simcoe Nord Muskoka
...	3513, North East/Nord-Est
...	3514, North West/Nord-Ouest
3526, Circonscription Sanitaire du District d'Algoma	aucun changement
3527, Circonscription Sanitaire du Comté de Brant	aucun changement
3530, Circonscription Sanitaire Régionale de Durham	aucun changement
3531, Circonscription Sanitaire d'Elgin-St Thomas	aucun changement
3533, Circonscription Sanitaire de Grey Bruce	aucun changement
3534, Circonscription Sanitaire de Haldimand-Norfolk	aucun changement
3535, Circonscription Sanitaire du District de Haliburton, Kawartha, Pine Ridge	aucun changement
3536, Circonscription Sanitaire Régionale de Halton	aucun changement
3537, Circonscription Sanitaire de la Cité de Hamilton	aucun changement
3538, Circonscription Sanitaire des Comtés de Hastings and Prince Edward	aucun changement
3539, Circonscription Sanitaire du Comté de Huron	aucun changement
3540, Circonscription Sanitaire de Chatham-Kent	aucun changement
3541, Circonscription Sanitaire de Kingston, Frontenac and Lennox et Addington	aucun changement
3542, Circonscription Sanitaire de Lambton	aucun changement
3543, Circonscription Sanitaire de Leeds, Grenville et Lanark	aucun changement
3544, Circonscription Sanitaire de Middlesex-London	aucun changement
3545, Circonscription Sanitaire de Muskoka-Parry Sound ⁴	aucun changement
3546, Circonscription Sanitaire Régionale de Niagara	aucun changement
3547, Circonscription Sanitaire du District de North Bay	3547, Circonscription Sanitaire du District de North Bay Parry Sound ^{7, 8}
3549, Circonscription Sanitaire du Nord-Ouest	aucun changement
3551, Circonscription Sanitaire de la Ville d'Ottawa	aucun changement
3552, Circonscription Sanitaire du Comté d'Oxford	aucun changement
3553, Circonscription Sanitaire Régionale de Peel	aucun changement
3554, Circonscription Sanitaire du District de Perth	aucun changement
3555, Circonscription Sanitaire du Comté et de la Cité de Peterborough	aucun changement
3556, Circonscription Sanitaire de Porcupine	aucun changement
3557, Circonscription Sanitaire du Comté et du District de Renfrew	aucun changement
3558, Circonscription Sanitaire de l'Est de L'Ontario	aucun changement
3560, Circonscription Sanitaire du Comté et du District de Simcoe	3560, Circonscription Sanitaire du District de Simcoe Muskoka ^{7, 8}

3561, Circonscription Sanitaire de Sudbury et son District	aucun changement
3562, Circonscription Sanitaire du District de Thunder Bay	aucun changement
3563, Circonscription Sanitaire de Timiskaming	aucun changement
3565, Circonscription Sanitaire de Waterloo	aucun changement
3566, Circonscription Sanitaire de Wellington–Dufferin–Guelph	aucun changement
3568, Circonscription Sanitaire de Windsor–Comté d'Essex	aucun changement
3570, Circonscription Sanitaire de York	aucun changement
3595, Circonscription Sanitaire de la Cité de Toronto	aucun changement
Manitoba	
4610, Winnipeg	aucun changement
4615, Brandon	aucun changement
4620, North Eastman	aucun changement
4625, South Eastman	aucun changement
4630, Interlake	aucun changement
4640, Central	aucun changement
4645, Assiniboine	aucun changement
4655, South Westman	aucun changement
4660, Parkland	aucun changement
4670, Norman	aucun changement
4685, Burntwood/Churchill ⁵	aucun changement
Saskatchewan	
4701, Sun Country	aucun changement
4702, Five Hills	aucun changement
4703, Cypress	aucun changement
4704, Regina Qu'Appelle	aucun changement
4705, Sunrise	aucun changement
4706, Saskatoon	aucun changement
4707, Heartland	aucun changement
4708, Kelsey Trail	aucun changement
4709, Prince Albert Parkland	aucun changement
4710, Prairie North	aucun changement
4714, Mamawetan/Keewatin/Athabasca	aucun changement
Alberta ^{6, 7, 8}	
4820, Chinook Regional Health Authority	aucun changement
4821, Palliser Health Region	aucun changement
4822, Calgary Health Region	4822 Calgary Health Region ⁷
4823, David Thompson Regional Health Authority	4823 David Thompson Regional Health Authority ⁷
4824, East Central Health Authority	aucun changement
4825, Capital Health	aucun changement
4826, Aspen Regional Health Authority	aucun changement
4827, Peace Country Health	aucun changement
4828, Northern Lights Regional Health Authority	aucun changement
Colombie-Britannique	
5911, East Kootenay	aucun changement
5912, Kootenay-Boundary	aucun changement
5913, Okanagan	aucun changement
5914, Thompson/Cariboo	aucun changement
5921, Fraser East	aucun changement
5922, Fraser North	aucun changement
5923, Fraser South	aucun changement
5931, Richmond	aucun changement
5932, Vancouver	aucun changement
5933, North Shore/Coast Garibaldi	aucun changement
5941, South Vancouver Island	aucun changement
5942, Central Vancouver Island	aucun changement
5943, North Vancouver Island	aucun changement
5951, North West	aucun changement
5952, Northern Interior	aucun changement
5953, Northeast	aucun changement
Territoires	
6001, Yukon	aucun changement
6101, Territoires–du–Nord–Ouest	aucun changement
6201, Nunavut	aucun changement
... n'ayant pas lieu de figurer	

- 1 À Terre-Neuve-et-Labrador, six régions sociosanitaires ont été regroupées en quatre « Regional Integrated Health Authorities » (RIHA). Les limites de deux RIHA restent inchangées, tandis que les autres quatre RIHA ont été regroupées en deux. Les modifications de nom et de code sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2005.
- 2 Les six zones correspondent à l'agrégation des neuf « District Health Authorities » (DHA). Les zones 1, 3 et 4 comprennent chacune deux DHA. Dans le cas des autres trois zones, seul le nom change, sauf une petite exception : la région de Mount Uniacke, qui auparavant faisait partie de la zone 3, est coupée par la nouvelle limite de la DHA 4. Les statistiques pour cette région (qui compte 1 114 habitants) seront incluses dans celles de la DHA 9 (région de Halifax). Par conséquent, la zone 6 est fortement comparable à la DHA 9 et la zone 3 aux DHA 4 et 5.
Zone 1 = 1211 District health authority 1, 1212 District health authority 2
Zone 2 = 1213 District health authority 3
Zone 3 = 1214 District health authority 4, 1215 District health authority 5
Zone 4 = 1216 District health authority 6, 1217 District health authority 7
Zone 5 = 1218 District health authority 8 1206
Zone 6 = 1219 District health authority 9.
- 3 Les « District Health Councils » (DHC) ont été dissous. Quatorze réseaux locaux intégrés de santé (RLISS) ont été créés le 1^{er} avril 2005.
- 4 Le Circonscription Sanitaire de Muskoka-Parry Sound a été dissous le 1^{er} avril 2005. La partie Muskoka de cette région a été ajoutée au district du comté de Simcoe, dont la population a augmenté de 14 %, et la partie Parry Sound a été ajoutée à North Bay et district, dont la population a augmenté de 30 %.
- 5 Dans le cas de la plupart des sources de données, on ne dispose pas de données au niveau de la région socio-sanitaire pour certaines régions du Nord du Manitoba et de la Saskatchewan dont la population est faible. Pour ne pas devoir supprimer de données, on a fusionné avec des régions voisines les régions pour lesquelles la petite taille de l'échantillon ou les petits nombres observés risquaient de nuire à la qualité des données. Ainsi :
a Churchill Regional Health Authority, du Manitoba (4690), a été fusionnée avec la Burntwood Regional Health Authority (4680) pour former une région appelée « Burntwood/Churchill (4685) » et
l'Athabasca Health Authority (4713), de la Saskatchewan, a été fusionnée avec la Mamawetan Churchill River Regional Health Authority (4711) et avec la Keewatin Yatthe Regional Health Authority (4712) pour former une région appelée « Athabasca/Keewatin/Mamawetan (4714) ».
- 6 En décembre 2003 la population de « Calgary Health Region » augmente d'environ 13 000 habitants (ou 1,2 %) provenant de la « David Thompson Regional Health Authority », laquelle perd 4,4 % de sa population totale.
- 7 Indiquent où des modifications des limites ont eu lieu, ce qui influe sur la comparabilité avec les données des années précédentes.
- 8 Indiquent le changement du nom des régions sociosanitaires.

Source : Statistique Canada.



Tableau 7-a

Sommaire des changements aux codes, noms et limites des régions sociosanitaires, 2000 et 2003

2000	2003
Terre-Neuve-et-Labrador	
1001, Health and Community Services St. John's Region	1001, Health and Community Services St. John's Region
1002, Health and Community Services Eastern Region	1002, Health and Community Services Eastern Region
1003, Health and Community Services Central Region	1003, Health and Community Services Central Region
1004, Health and Community Services Western Region	1004, Health and Community Services Western Region
1005, Grenfell Regional Health Services Board	1005, Grenfell Regional Health Services Board
1006, Health Labrador Corporation	1006, Health Labrador Corporation
Île-du-Prince-Édouard¹	
1101, Urban Health Region	...
1102, Rural Health Region	...
...	1101, West Prince ²
...	1102, East Prince ²
...	1103, Queens ²
...	1104, Kings ²
Nouvelle-Écosse	
1201, Zone 1	1201, Zone 1
1202, Zone 2	1202, Zone 2
1203, Zone 3	1203, Zone 3
1204, Zone 4	1204, Zone 4
1205, Zone 5	1205, Zone 5
1206, Zone 6	1206, Zone 6
Nouveau-Brunswick	
1301, Region 1	1301, Region 1
1302, Region 2	1302, Region 2
1303, Region 3	1303, Region 3
1304, Region 4	1304, Region 4
1305, Region 5	1305, Region 5
1306, Region 6	1306, Region 6
1307, Region 7	1307, Region 7
Québec	
2401, Région du Bas-Saint-Laurent	2401, Région du Bas-Saint-Laurent
2402, Région du Saguenay - Lac-Saint-Jean	2402, Région du Saguenay - Lac-Saint-Jean
2403, Région de Québec	2403, Région de Québec
2404, Région de la Mauricie et Centre-du-Québec	2404, Région de la Mauricie et Centre-du-Québec
2405, Région de l'Estrie	2405, Région de l'Estrie
2406, Région de Montréal-Centre	2406, Région de Montréal-Centre
2407, Région de l'Outaouais	2407, Région de l'Outaouais
2408, Région de l'Abitibi-Témiscamingue	2408, Région de l'Abitibi-Témiscamingue
2409, Région de la Côte-Nord	2409, Région de la Côte-Nord
2410, Région du Nord-du-Québec	2410, Région du Nord-du-Québec
2411, Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2411, Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
2412, Région de la Chaudière-Appalaches	2412, Région de la Chaudière-Appalaches
2413, Région de Laval	2413, Région de Laval
2414, Région de Lanaudière	2414, Région de Lanaudière
2415, Région de Laurentides	2415, Région de Laurentides
2416, Région de la Montérégie	2416, Région de la Montérégie
2417, Région du Nunavik	2417, Région du Nunavik
2418, Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James	2418, Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James
Ontario	
3501, Champlain DHC	3501, Champlain DHC
3502, Quinte-Kingston and Rideau DHC	3502, Southeastern Ontario DHC ³
3503, Durham-Haliburton-Kawartha and Pine Ridge DHC	3503, Durham-Haliburton-Kawartha and Pine Ridge DHC
3504, Toronto DHC	3504, Toronto DHC

3505, Simcoe-York DHC	3505, Simcoe York DHC ³
3506, Halton-Peel DHC	3506, Halton-Peel DHC
3507, Waterloo-Wellington-Dufferin DHC	3507, Waterloo Region-Wellington-Dufferin DHC ³
3508, Hamilton-Wentworth DHC	3508, Hamilton DHC ³
3509, Niagara DHC	3509, Niagara DHC
3510, Grand River DHC	3510, Grand River DHC
3511, Thames Valley DHC	3511, Thames Valley DHC
3512, Essex-Kent and Lambton DHC	3512, Essex-Kent and Lambton DHC
3513, Grey-Bruce-Huron and Perth DHC	3513, Grey Bruce Huron Perth DHC ³
3514, Muskoka-Nipissing and Parry Sound DHC	3514, Northern Shores DHC ³
3515, Algoma-Cochrane-Manitoulin and Sudbury DHC	3515, Algoma-Cochrane-Manitoulin and Sudbury DHC
3516, Northwestern Ontario DHC	3516, Northwestern Ontario DHC
3526, Santé publique Algoma	3526, Circonscription Sanitaire du District d'Algoma ³
3527, Bureau de santé du comté de Brant	3527, Circonscription Sanitaire du Comté de Brant ³
3530, Bureau de santé de Durham	3530, Circonscription Sanitaire Régionale de Durham ³
3531, Bureau de santé d'Elgin St. Thomas	3531, Circonscription Sanitaire d'Elgin-St. Thomas ³
3533, Bureau de santé de Grey Bruce	3533 Circonscription Sanitaire de Grey Bruce ³
3534, Bureau de santé d'Haldimand-Norfolk	3534, Circonscription Sanitaire de Haldimand-Norfolk ³
3535, Bureau de santé du district d'Haliburton, Kawartha et Pine Ridge	3535, Circonscription Sanitaire du District de Haliburton, Kawartha et Pine Ridge ³
3536, Bureau de santé de la region de Halton	3536, Circonscription Sanitaire Régionale de Halton ³
3537, Région de Hamilton-Wentworth Division des services socioux et de santé publique	3537, Circonscription Sanitaire de la Cité de Hamilton ³
3538, Bureau de santé de Hastings et Prince Edward	3538, Circonscription Sanitaire des Comtés de Hastings et Prince Edward ³
3539, Bureau de santé du comté de Huron	3539, Circonscription Sanitaire du Comté de Huron ³
3540, Bureau de santé de Chatham-Kent	3540, Circonscription Sanitaire de Chatham-Kent ³
3541, Bureau de santé de Kingston, Frontenac, Lennox et Addington	3541, Circonscription Sanitaire de Kingston, Frontenac et Lennox et Addington ³
3542, Comté de Lambton	3542, Circonscription Sanitaire de Lambton ³
3543, Bureau de santé du district de Leeds, Grenville et Lanark	3543, Circonscription Sanitaire du District de Leeds, Grenville et Lanark ³
3544, Bureau de santé de Middlesex-London	3544, Circonscription Sanitaire de Middlesex-London ³
3545, Bureau de santé de Muskoka-Parry Sound	3545, Circonscription Sanitaire de Muskoka-Parry Sound ³
3546, Bureau de santé de la region du Niagara	3546, Circonscription Sanitaire Régionale de Niagara ³
3547, Bureau de santé de North Bay	3547, Circonscription Sanitaire de North Bay et son District ³
3549, Bureau de santé du Nord-Ouest	3549, Circonscription Sanitaire du Nord-Ouest ³
3551, Service de santé d'Ottawa-Carleton	3551, Circonscription Sanitaire de la Ville d'Ottawa ³
3552, Bureau de santé du comté d'Oxford	3552, Circonscription Sanitaire du Comté d'Oxford ³
3553, Bureau de santé de la region de Peel	3553, Circonscription Sanitaire Régionale de Peel ³
3554, Bureau de santé du district de Perth	3554, Circonscription Sanitaire du District de Perth ³
3555, Bureau de santé de Peterborough	3555, Circonscription Sanitaire du Comté et de la Cité de Peterborough ³
3556, Bureau de santé Porcupine	3556, Circonscription Sanitaire de Porcupine ³
3557, Bureau de santé du comté et du district de Renfrew	3557, Circonscription Sanitaire du Comté et du District de Renfrew ³
3558, Bureau de santé de l'Est de l'Ontario	3558, Circonscription Sanitaire de l'Est de l'Ontario ³
3560, Bureau de santé du comté de Simcoe	3560, Circonscription Sanitaire du Comté et du District de Simcoe ³
3561, Service de santé publique de Sudbury et du district	3561, Circonscription Sanitaire de Sudbury et son District ³
3562, Bureau de santé du district de Thunder Bay	3562, Circonscription Sanitaire du District de Thunder Bay ³
3563, Bureau de santé de Témiskamingue	3563, Circonscription Sanitaire de Timiskaming ³
3565, Bureau de santé de la region de Waterloo	3565, Circonscription Sanitaire de Waterloo ³
3566, Bureau de santé de Wellington-Dufferin-Guelph	3566, Circonscription Sanitaire de Wellington-Dufferin-Guelph ³
3568, Unité sanitaire de Windsor-Essex	3568, Circonscription Sanitaire de Windsor-Comté d'Essex ³
3570, Service de sante de la region de York	3570, Circonscription Sanitaire Régionale de York ³
3595, Bureau de santé de Toronto	3595, Circonscription Sanitaire de la Cité de Toronto ³
Manitoba	
4610, Winnipeg	4610, Winnipeg
4615, Brandon	4615, Brandon
4620, North Eastman	4620, North Eastman
4625, South Eastman	4625, South Eastman
4630, Interlake	4630, Interlake
4640, Central	4640, Central ^{2, 4}
4650, Marquette	4645, Assiniboine ^{2, 3, 5}
4655, South Westman	...
4660 Parkland	4660 Parkland ²

4670, Norman	4670, Norman
4685, Burntwood/Churchill	4685, Burntwood/Churchill
Saskatchewan	
4701, Weyburn (A) Service Area	4701, Sun Country ³
4702, Moose Jaw (B) Service Area	4702, Five Hills ³
4703, Swift Current (C) Service Area	4703, Cypress ³
4704, Regina (D) Service Area	4704, Regina Qu'Appelle ³
4705, Yorkton (E) Service Area	4705, Sunrise ³
4706, Saskatoon (F) Service Area	4706, Saskatoon ³
4707, Rosetown (G) Service Area	4707, Heartland ³
4708, Melfort (H) Service Area	4708, Kelsey Trail ³
4709, Prince Albert (I) Service Area	4709, Prince Albert Parkland ³
4710, North Battleford (J) Service Area	4710, Prairie North ³
4711, Northern Health Services Branch (K) Service Area	4714, Mamawetan/Keewatin/Athabasca ³
Alberta⁶	
4801, Chinook Regional Health Authority	4820, Chinook Regional Health Authority
4802, Palliser Health Authority	...
4803, Headwaters Health Authority	...
4804, Calgary Regional Health Authority	...
4805, Health Authority #5	...
4806, David Thompson Regional Health Authority	...
4807, East Central Health Authority	...
4808, WestView Regional Health Authority	...
4809, Crossroads Regional Health Authority	...
4810, Capital Health Authority	...
4811, Aspen Regional Health Authority	...
4812, Lakeland Regional Health Authority	...
4813, Mistahia Regional Health Authority	...
4814, Peace Regional Health Authority	...
4815, Keeweenok Lakes Regional Health Authority	...
...	4821, Palliser Health Region ²
...	4822, Calgary Health Region ²
...	4823, David Thompson Regional Health Authority ²
...	4824, East Central Health Authority ²
...	4825, Capital Health ²
...	4826, Aspen Regional Health Authority ²
...	4827, Peace Country Health ²
4816, Northern Lights Regional Health Authority	4828, Northern Lights Regional Health Authority ²
4817, Northwestern Regional Health Authority	4828, Northern Lights Regional Health Authority ²
Colombie-Britannique¹	
5911, East Kootenay	5911, East Kootenay
5912, Kootenay-Boundary	5912, Kootenay-Boundary
5913, Okanagan	5913, Okanagan
5914, Thompson/Cariboo	5914, Thompson/Cariboo
5921, Fraser Valley	5921, Fraser East ³
5922, Simon Fraser	5922, Fraser North ³
5923, South Fraser	5923, Fraser South ³
5931, Richmond	5931, Richmond
5932, Vancouver	5932, Vancouver
5933, North Shore/Coast Garibaldi	5933, North Shore/Coast Garibaldi
5941, South Vancouver Island	5941, South Vancouver Island
5942, Central Vancouver Island	5942, Central Vancouver Island
5943, North Vancouver Island	5943, North Vancouver Island
5951, North West	5951, Northwest ³
5952, Northern Interior	5952, Northern Interior
5953, Northeast	5953, Northeast
Territoires	
6001, Yukon	6001, Yukon
6101, Territoires-du-Nord-Ouest	6101, Territoires-du-Nord-Ouest
6201, Nunavut	6201, Nunavut

... n'ayant pas lieu de figurer

¹ À l'Île-du-Prince-Édouard, deux régions statistiques (urbaine et rurale) ont été remplacées par les quatre régions administratives pour 2003.

² Modification des limites qui influe sur la comparabilité des données dans ces régions.

³ Indique le changement du nom de la région sociosanitaire.

- 4 Central, Manitoba (4640) a perdu 449 personnes, soit 0,5 % de sa population (Recensement de la population de 1996) au profit de Parkland (4660).
- 5 Assiniboine, Manitoba (4645) comprend les anciennes régions de Marquette (4650) et de South Westman (4655).
- 6 Restructuration complète des limites des régions sociosanitaires de l'Alberta sauf celles de la Chinook Regional Health Authority, qui n'ont pas changé (changement de code uniquement de 4801 à 4820), et celles des Northern Lights (4816) et Northwestern (4817) regional health authorities, lesquelles ont été combinées pour devenir la nouvelle Northern Lights Regional Health Authority (4828).
- 7 Les modifications apportées en 2003 aux limites de la Vancouver Island Health Authority, en Colombie-Britannique, ont eu les conséquences suivantes : la population de South Vancouver Island (5941) a diminué de 56 313 personnes, soit 14,7 % (Recensement de 1996), celle de Central Vancouver Island (5942) a augmenté de 999 personnes, soit 4 %, et celle de North Vancouver (5943) a augmenté de 55 314 personnes, soit 102,6 %.

Source : Statistique Canada.



Tableau 8

Groupes de régions sociosanitaires homologues, 2014

Groupe de régions sociosanitaires homologues A

1204 Central Zone
1302 Zone 2 (région de Saint John)
2403 Région de la Capitale-Nationale
2413 Région de Laval
3527 Circonscription sanitaire du comté de Brant
3537 Circonscription sanitaire de la cité de Hamilton
3544 Circonscription sanitaire de Middlesex-London
3546 Circonscription sanitaire régionale de Niagara
3568 Circonscription sanitaire de Windsor-Comté d'Essex
4601 Winnipeg Regional Health Authority
5913 Okanagan Health Service Delivery Area
5933 North Shore/Coast Garibaldi Health Service Delivery Area
5941 South Vancouver Island Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues B

2407 Région de l'Outaouais
2414 Région de Lanaudière
2415 Région des Laurentides
2416 Région de la Montérégie
3530 Circonscription sanitaire régionale de Durham
3536 Circonscription sanitaire régionale de Halton
3551 Circonscription sanitaire de la cité d'Ottawa
3560 Circonscription sanitaire du district de Simcoe Muskoka
3565 Circonscription sanitaire de Waterloo
3566 Circonscription sanitaire de Wellington-Dufferin-Guelph
4605 Santé Sud
4704 Regina Qu'Appelle Regional Health Authority
4706 Saskatoon Regional Health Authority
4710 Prairie North Regional Health Authority

4831 South Zone
4832 Calgary Zone
4833 Central Zone

4834 Edmonton Zone
5921 Fraser East Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues C

1011 Eastern Regional Integrated Health Authority
1100 Île-du-Prince-Édouard
1202 Northern Zone
1301 Zone 1 (région de Moncton)
1303 Zone 3 (région de Fredericton)
2401 Région du Bas-Saint-Laurent
2402 Région du Saguenay - Lac-Saint-Jean
2404 Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
2405 Région de l'Estrie
2408 Région de l'Abitibi-Témiscamingue
2409 Région de la Côte-Nord
2410 Région du Nord-du-Québec
3531 Circonscription sanitaire d'Elgin-St. Thomas
3538 Circonscription sanitaire des comtés de Hastings et Prince Edward
3541 Circonscription sanitaire de Kingston, Frontenac et Lennox et Addington
3542 Circonscription sanitaire de Lambton
3547 Circonscription sanitaire du district de North Bay Parry Sound
3549 Circonscription sanitaire du Nord-Ouest
3555 Circonscription sanitaire du comté et de la cité de Peterborough
3556 Circonscription sanitaire de Porcupine
3561 Circonscription sanitaire de Sudbury et son district
3562 Circonscription sanitaire du district de Thunder Bay
3563 Circonscription sanitaire de Timiskaming
4708 Kelsey Trail Regional Health Authority
4709 Prince Albert Parkland Regional Health Authority
5912 Kootenay-Boundary Health Service Delivery Area
5914 Thompson/Cariboo Health Service Delivery Area
5942 Central Vancouver Island Health Service Delivery Area
5943 North Vancouver Island Health Service Delivery Area
5951 Northwest Health Service Delivery Area
5952 Northern Interior Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues D

2412 Région de la Chaudière-Appalaches
3533 Circonscription sanitaire de Grey Bruce
3534 Circonscription sanitaire de Haldimand-Norfolk
3535 Circonscription sanitaire du district de Haliburton, Kawartha et Pine Ridge
3539 Circonscription sanitaire du comté de Huron
3543 Circonscription sanitaire de Leeds, Grenville et Lanark
3552 Circonscription sanitaire du comté d'Oxford
3554 Circonscription sanitaire du district de Perth
3557 Circonscription sanitaire du comté et du district de Renfrew
3558 Circonscription sanitaire de l'Est de l'Ontario
4602 Prairie Mountain Health
4603 Interlake-Eastern Regional Health Authority
4701 Sun Country Regional Health Authority
4702 Five Hills Regional Health Authority
4703 Cypress Regional Health Authority
4705 Sunrise Regional Health Authority
4707 Heartland Regional Health Authority
5911 East Kootenay Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues E

1012 Central Regional Integrated Health Authority
1013 Western Regional Integrated Health Authority
1014 Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority
1201 Western Zone
1203 Eastern Zone
1304 Zone 4 (région d'Edmundston)
1305 Zone 5 (région de Campbellton)

1306 Zone 6 (région de Bathurst)
1307 Zone 7 (région de Miramichi)
2411 Région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
3526 Circonscription sanitaire du district d'Algoma
3540 Circonscription sanitaire de Chatham-Kent

Groupe de régions sociosanitaires homologues F

2417 Région du Nunavik
2418 Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James
4604 Northern Regional Health Authority
4714 Mamawetan/Keewatin/Athabasca
6201 Nunavut

Groupe de régions sociosanitaires homologues G

2406 Région de Montréal
3595 Circonscription sanitaire de la cité de Toronto
5932 Vancouver Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues H

3553 Circonscription sanitaire régionale de Peel
3570 Circonscription sanitaire régionale de York
5922 Fraser North Health Service Delivery Area
5923 Fraser South Health Service Delivery Area
5931 Richmond Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues I

4835 North Zone
5953 Northeast Health Service Delivery Area
6001 Yukon
6101 Territoires du Nord-Ouest



Tableau 9 Sommaire des groupes homologues et les caractéristiques principales

Groupe de régions homologues	Nombre de régions sociosanitaires	% de la population canadienne (Recensement de 2011)	Caractéristiques principales
A	13	15,7	<ul style="list-style-type: none"> Mélange de centres de population affichant une densité de population élevée et de zones rurales d'un océan à l'autre Proportion élevée de minorités visibles Faible proportion d'Autochtones Taux d'emploi moyenne
B	19	31,2	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des centres de population comptant une densité de population moyenne Proportion moyenne de minorités visibles Taux d'emploi élevée
C	31	14,5	<ul style="list-style-type: none"> Mélange de centres de population et de zones rurales d'un océan à l'autre Proportion moyennede minorités visibles Proportion élevée d'Autochtones
D	18	6,5	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des régions rurales en Ontario et dans les Prairies Faible proportion de minorités visibles Proportion moyenne d'Autochtones
E	12	3,2	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des régions rurales de l'Est Faible proportion de minorités visibles Faible taux d'emploi
F	5	0,5	<ul style="list-style-type: none"> Régions du Nord et éloignées Très faible proportion de minorités visibles Proportion d'Autochtone très élevée
G	3	15,3	<ul style="list-style-type: none"> Plus grands centres de population affichant une densité de population moyenne de 4 211 personnes par kilomètre carré Proportion élevée de minorités visibles Très faible proportion d'Autochtones
H	5	11,5	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des centres de population en Ontario et en Colombie-Britannique affichant une densité de population élevée Proportion très élevée de minorités visibles Faible proportion d'Autochtones
I	4	1,7	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des régions rurales et éloignées dans les provinces de l'Ouest et les territoires Proportion moyenne de minorités visibles Proportion élevée d'Autochtones Taux d'emploi élevée



Groupes de régions sociosanitaires homologues 2014 - Guide de l'utilisateur

Intention

Le présent document vise à définir le concept des groupes de régions sociosanitaires homologues, à donner un aperçu du mode de formation de ces groupes et à démontrer leur utilité. On y présente la classification des groupes de régions homologues de 2014. Des renseignements techniques plus détaillés sur la formation des groupes de régions homologues figurent dans les documents de travail intitulés *Groupes de régions sociosanitaires* et *Groupes de régions sociosanitaires 2003* préparés par la Division de la statistique de la santé de Statistique Canada. Pour obtenir un exemplaire des documents, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle au (613-951-1746; télécopieur : 613-951-0792 ou hd-ds@statcan.gc.ca).

1. Introduction

Le lancement de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) en 2000 et l'expansion des produits de données existants en vue de fournir de l'information au niveau des régions sociosanitaires ont rendu nécessaire l'élaboration d'une méthode permettant de comparer des régions qui affichent des déterminants socioéconomiques de la santé similaires. Le raisonnement qui sous-tend l'élaboration d'une telle méthode est le suivant : une fois que l'on élimine les effets de diverses caractéristiques sociales et économiques dont l'influence sur la santé est connue, il est possible de comparer les régions selon diverses mesures de l'état de santé. Il est également possible de comparer l'efficacité relative des mesures de promotion de la santé et de prévention d'une région à l'autre. Par conséquent, les régions sociosanitaires ayant des caractéristiques socioéconomiques semblables ont été regroupées à l'aide d'une technique de mise en grappes, et les groupes ainsi constitués sont désignés par le terme « groupes de régions homologues ».

Les critères ayant servi à définir les groupes de régions homologues ont été établis en tenant compte de l'utilisation prévue de ces groupes. Comme la formation de groupes de régions homologues a pour but de comparer des situations ayant trait à la santé, toutes les variables décrivant directement la santé ont, en bout de ligne, été éliminées comme critère éventuel de formation des groupes. En outre, on souhaitait disposer, pour toutes les variables, de données fiables pour toutes les régions sociosanitaires. Par souci d'objectivité, la formation des groupes de régions homologues devait aussi se

fonder sur des méthodes empiriques. Enfin, pour simplifier les comparaisons et en assurer la pertinence, chaque groupe devait compter de cinq à dix régions environ et couvrir l'ensemble du pays. L'application des paramètres susmentionnés a donné lieu à plusieurs contraintes qui ont entraîné certaines modifications. Tous les critères ont été respectés dans la mesure du possible et tout écart est expliqué en détail dans le présent document.

La classification initiale des groupes de régions homologues de 2000, diffusée en 2002, s'est fondée sur les données du Recensement de 1996 et sur les limites des régions sociosanitaires définies par les provinces et les territoires en 2000. Pour tenir compte de la disponibilité des données et des définitions des limites des régions sociosanitaires les plus récentes, on doit mettre à jour la classification des groupes de régions homologues périodiquement. La classification des groupes de régions sociosanitaires homologues de 2003 et celle de 2007 constituent de telles mises à jour. La dernière mise à jour des groupes de régions homologues est fondée sur les données du Recensement de la population de 2011 et sur l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) et sur les limites des régions sociosanitaires de 2014. Cette classification a donné lieu, en définitive, à la création de neuf groupes de régions homologues, représentant toutes les régions sociosanitaires du Canada.

Le présent document donne un aperçu du processus de formation des groupes de régions homologues. Il fait état de la classification des groupes de régions homologues de 2014, lesquels sont comparés aux groupes créés antérieurement. Enfin, l'utilisation des groupes de régions homologues dans l'analyse des questions de santé sera illustrée par un exemple.

2. Données

Vingt-quatre variables décrivant les déterminants socioéconomiques et sociodémographiques de la santé dans les régions sociosanitaires de l'ensemble du Canada ont été utilisées pour produire les groupes de régions homologues. Les variables retenues à cette fin couvrent une vaste gamme de dimensions, notamment la structure démographique, la situation sociale et économique, l'ethnicité, l'appartenance à la population autochtone, le logement, l'urbanisation, l'inégalité du revenu et la situation du marché du travail. Il convient de noter qu'on a volontairement omis d'utiliser les variables relatives à la santé pour la création des groupes de régions homologues.

Certaines modifications ont été apportées au fil du temps, mais la majorité des variables sont demeurées constantes depuis la création des groupes de régions homologues en 2002. Cette classification repose sur les mêmes vingt-quatre variables utilisées lors de la création des groupes de régions homologues en 2007. Les variables s'appuient sur le Recensement de 2011 et l'ENM de 2011. Les variables employées pour l'analyse, de même que leurs sources respectives, sont décrites à l'[annexe A](#).

3. Méthodologie

On a retenu l'analyse par grappes non hiérarchique comme méthode de formation des groupes de régions homologues. Généralement, l'analyse par grappes vise à classer les variables ou les observations dans des groupes (grappes) en fonction d'une mesure de la distance qui les sépare l'une de l'autre, de manière à ce que les observations au sein de chaque groupe soient similaires pour ce qui est des variables ou des attributs d'intérêt. En d'autres termes, l'objectif est de regrouper les observations en grappes homogènes et distinctes. Les algorithmes non hiérarchiques visent à partitionner un ensemble d'observations en un ensemble prédéterminé de groupes disjoints au moyen d'un critère précisé d'optimisation. Cette méthode a semblé la mieux adaptée à la réalisation des objectifs originaux du projet des groupes de régions homologues, à savoir la création, par une technique empirique, d'un nombre prédéfini de groupes de régions homologues comptant chacun de cinq à dix régions sociosanitaires environ.

Les groupes de régions homologues ont été créés en SAS à l'aide de la procédure FASTCLUS. Cette procédure utilise un algorithme à k moyennes pour attribuer les observations à un ensemble prédéterminé de k grappes. Le lecteur trouvera dans Johnson et Wicheren et coll. (2002). La description de la mise en grappes à k moyennes et de plusieurs variantes de la méthode. Les principales étapes de la répartition des observations en k grappes sont les suivantes :

1. Choisir k observations comme valeurs initiales de grappe (centres initiaux des grappes).
2. Assigner chaque observation à la grappe ayant la valeur initiale la plus proche. Lorsque toutes les observations sont assignées, remplacer chaque valeur initiale de grappe par la moyenne de grappe. Répéter cette étape jusqu'à ce que la variation de la valeur initiale de grappe devienne nulle ou presque nulle.
3. Former les grappes finales en affectant chaque observation à la grappe ayant la valeur initiale la plus proche.

Des renseignements complets sur la méthode FASTCLUS figurent dans le document SAS OnlineDoc®, Version 9.

3.1 Nombre de grappes

L'un des principaux problèmes de l'analyse par grappes consiste à sélectionner le nombre approprié de grappes. Les divers critères qui ont été proposés (Everitt et al., 2001) comprennent généralement l'optimisation d'au moins un test statistique. En pratique, il revient souvent à l'analyste de déterminer le nombre de grappes le plus approprié pour un besoin particulier. Pour les besoins de la classification des groupes de régions homologues de 2014, un nombre maximal de 16 grappes a été retenu. Ce critère donnerait lieu à un nombre moyen de sept régions sociosanitaires par groupe de régions homologues¹, nombre conforme aux objectifs de l'étude. Le nombre maximal de grappes retenu en 2014 était inférieur à celui des analyses antérieures, car le nombre total de régions sociosanitaires a diminué.

4. Résultats

4.1 Normalisation des variables

On procède souvent à la normalisation des variables mesurées sur différentes échelles ou sur une même échelle avec des variances différentes afin d'atténuer l'effet de ces différences entre les variables. Dans le présent exercice, les 24 variables socioéconomiques ont été normalisées (moyenne nulle et variance de 1) avant l'analyse par grappes. Deux variables n'ont pu être calculées pour certaines des régions sociosanitaires les plus éloignées : la proportion de personnes à faible revenu dans les ménages privés (LowPop) et la proportion d'enfants vivant dans une famille à faible revenu (LowKids). En effet, on ne produit pas, dans le cadre du recensement et l'ENM, de données sur le faible revenu pour les trois territoires et les réserves indiennes. D'autres régions éloignées peuvent également être exclues du calcul des statistiques de faible revenu si les données s'y rapportant ne sont pas jugées fiables. Dans le cas des deux variables de faible revenu employées dans l'analyse des groupes de régions homologues, une valeur nulle est

inscrite dans le fichier pour les trois territoires et pour les régions 2417 et 2418. Cette valeur nulle indique que la variable n'a pu être calculée.

4.2 Création des groupes de régions homologues

Afin d'établir un point de départ, l'algorithme de mise en grappes a été utilisé pour regrouper les régions sociosanitaires en 16 grappes. Cinq des grappes ainsi obtenues ne comptaient qu'une seule région sociosanitaire. Ceci indique que 16 grappes était un nombre trop élevé, puisque la création de groupes de régions homologues vise à permettre la comparaison de régions sociosanitaires similaires. L'analyse par grappes a été effectuée de nouveau avec un nombre réduit de valeurs initiales de grappe.

Les résultats de l'analyse par grappes finale effectuée à l'aide de PROC FASTCLUS sont présentés au tableau 4.2.1. Ce tableau montre le nombre de régions sociosanitaires dans chaque groupe de régions homologues, de même que diverses statistiques relatives aux grappes. L'écart-type est une mesure de la variabilité des points de données autour du centre de la grappe. Le rayon correspond à la plus grande distance euclidienne mesurée entre le centre de la grappe et toute observation à l'intérieur de cette grappe. La grappe la plus proche renvoie au groupe de régions homologues séparé par la distance euclidienne la plus petite. Enfin, la dernière colonne du tableau montre la distance qui sépare le centre de la grappe en question du centre de sa plus proche voisine. Pour toutes ces statistiques, le centre de la grappe est le point dont les coordonnées correspondent à la moyenne de toutes les observations de la grappe. La distance euclidienne est une mesure statistique de distance entre deux points.

Deux grappes (C et D) regroupent la majorité des régions sociosanitaires. Ces deux grappes sont formées de régions très semblables (les deux comptant un grand nombre de régions sociosanitaires et affichant des écarts-types peu élevés). En outre, ces deux grappes sont plus proches voisines et la distance qui sépare leurs centres est petite, ce qui indique que les régions sociosanitaires des deux grappes sont également similaires. Par conséquent, bien que ces grappes ne respectent pas l'objectif de classer de cinq à dix régions environ dans chaque groupe de régions homologues, il n'a pas semblé utile de les subdiviser en groupes plus petits.

Tableau 4.2.1 Résultats de la classification finale des régions sociosanitaires à l'aide de PROC FASTCLUS

Il convient de noter qu'on retrouve deux découpages géographiques en Ontario : 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et 36 circonscriptions sanitaires. L'information au niveau des circonscriptions sanitaires a été utilisée pour la formation des groupes de régions homologues.

À la dernière étape de l'analyse par grappes, après l'établissement des groupes de régions homologues, le découpage géographique des RLISS a été ajouté aux grappes existantes afin de déterminer le groupe de régions homologues approprié pour chaque RLISS. Les RLISS n'ont pas eu d'incidence sur le classement des autres régions sociosanitaires dans les groupes finaux de régions homologues. Dans une analyse se rapportant aux groupes de régions homologues, un seul découpage géographique doit être employé pour l'Ontario, afin d'éviter toute influence indue de l'Ontario dans la formation des groupes de régions homologues.

4.3 Regroupement des petites grappes

Les résultats de la section 4.2 (plus précisément le tableau 4.2.1) représentent des grappes qui sont espacées assez uniformément et qui affichent une variance intragrappe minimale compte tenu des paramètres utilisés dans l'algorithme de mise en grappes. Les résultats du tableau montrent la formation de 11 grappes dont la taille varie de deux à 31 régions sociosanitaires (excluant les RLISS). Cependant, l'obtention de grappes contenant moins de cinq régions sociosanitaires n'est pas pratique, car de telles grappes n'offrent pas beaucoup de possibilités de comparaison. Afin d'accroître le nombre de régions sociosanitaires à comparer, les grappes comptant moins de cinq membres ont été fusionnées à leur voisine la plus proche. Seule fait exception la grappe G (Montréal, Toronto et Vancouver) et la grappe I (régions sociosanitaires 6101, 6001, 4835 et 5953). La grappe G n'a pas été fusionnée à une autre grappe parce que ses régions sociosanitaires tendent à être très différentes des autres régions du pays. La grappe I n'a pas été fusionnée à son proche voisin, la grappe B, parce ses caractéristiques tendent à être différentes de la plupart des régions dans la grappe B.

Deux grappes ont été fusionnées à leur plus proche voisine. La grappe F (régions sociosanitaires 2417, 2418 et 6201) a été combinée à sa plus proche voisine, soit la grappe K (régions sociosanitaires 4604 et 4714). Le regroupement des grappes F et K a produit une grappe comptant cinq régions sociosanitaires, de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de procéder à une nouvelle fusion. La catégorie combinée porte le nom de grappe F. Par ailleurs, la grappe J (régions sociosanitaires 2416, 3551, 4832 et 4834) a été combinée à la grappe H (régions sociosanitaires 3549, 4660, 4670, 4709, 4710, 5951 et 5952). La catégorie combinée porte le nom de grappe B (régions sociosanitaires 2407, 2414, 2415, 3530, 3536, 3560, 3565, 3566, 4605, 4704, 4706, 4710, 4831, 4833 et 5921). Le regroupement des petites grappes a permis de ramener les 11 groupes de régions homologues issus de la dernière analyse par grappes fondée sur la procédure FASTCLUS et présentés au tableau 4.5.1 à dix groupes. La liste des régions sociosanitaires comprises dans chaque groupe final de régions homologues figure à l'[annexe D](#) (Circonscription sanitaire) et l'[annexe E](#) (RLISS).

5. Discussion

5.1 Prédicteurs les plus puissants

Afin de déterminer quelles variables ont joué un rôle déterminant dans la définition des groupes de régions sociosanitaires homologues, on a effectué une analyse discriminante pas à pas des grappes finales en fonction de chacune des 24 variables. La valeur du carré du coefficient de corrélation partiel (R^2 partiel) a été fixée à 0,15 pour l'introduction dans le modèle et le retrait de celui-ci. Toute variable dont le R^2 était égal ou supérieur à 0,5 lors de la régression en fonction d'une variable déjà incluse dans le modèle a été supprimée de l'analyse. Dans l'ensemble, cinq variables se sont révélées comme étant les prédicteurs les plus puissants. Les résultats sont résumés au tableau 5.2.1.

Tableau 5.2.1 Analyse discriminante pas-à-pas des groupes homologues finaux en fonction des 24 variables

Les prédicteurs les plus puissants des groupes finaux de régions homologues étaient la densité de population et la proportion de la population appartenant à une minorité visible. Aucune autre variable n'a été supprimée de l'analyse lors de la régression en fonction de la densité de population. En revanche, la proportion de la population âgée de moins de 20 ans et la proportion de familles monoparentales ont été supprimées de l'analyse lors

de la régression en fonction du taux d'emploi.

5.2 Composantes principales

L'analyse en composantes principales est une technique multidimensionnelle qui vise à ramener le nombre de variables dans les données à quelques facteurs appelés « composantes principales ». Les composantes principales sont des combinaisons linéaires des variables originales et ne sont pas corrélées. Ces composantes sont établies par ordre décroissant d'importance, pour que la majeure partie de la variance totale puisse être expliquée par le plus petit nombre possible de facteurs. Par conséquent, la première composante principale représente le facteur le plus important, soit celui qui explique la plus forte proportion de la variance totale dans les données.

Les 24 variables socioéconomiques employées dans l'analyse par grappes ont été soumises à une analyse en composantes principales. Les deux premières composantes principales expliquent un peu plus de 55 % de la variabilité totale. La première composante principale semble regrouper des mesures du degré d'urbanisation (abordabilité du logement, proportion d'immigrants, valeur moyenne des logements, proportion de titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, proportion de membres des minorités visibles, etc.). La deuxième composante principale semble regrouper des mesures suivantes: La proportion d'Autochtones, proportion de la population de 0 à 19, proportion de la population de 65 ans et plus, proportion de familles monoparentales et proportion de logements privés habités par leur propriétaire). La troisième composante principale semble regrouper des mesures de l'inégalité du revenu (revenu médian du ménage, proportion d'enfants vivant dans une famille à faible revenu, proportion de personnes à faible revenu dans les ménages privés, taux de chômage de longue durée, taux d'emploi, etc.). Les six premières composantes principales représentent plus de 86 % de la variabilité totale dans les données, de sorte que les 24 variables peuvent être ramenées à six facteurs sans grande perte d'information. Ces résultats s'apparentent à ceux des classifications antérieures des groupes de régions homologues, ce qui indique que les variables les plus importantes dans l'analyse demeurent assez constantes au fil des ans.

5.3 Description des groupes de régions homologues

Les cinq variables finales de l'analyse discriminante pas à pas ont été utilisées pour représenter chacune des grappes. Les valeurs moyennes calculées pour chaque groupe de régions homologues figurent à l'[annexe B](#). Pour chacune des cinq variables, plusieurs percentiles ont été calculés et utilisés pour classer les groupes homologues. Les valeurs ont été classées en fonction des intervalles suivants.

Très élevée : $X > 85^{\text{e}}$ percentile

Élevée : 65^{e} percentile $< X \leq 85^{\text{e}}$ percentile

Moyenne : 35^{e} percentile $< X \leq 65^{\text{e}}$ percentile

Faible : 15^{e} percentile $< X \leq 35^{\text{e}}$ percentile

Très faible : $X \leq 15^{\text{e}}$ percentile

Les résultats de cette classification sont présentés au tableau 5.3.1. Bien que cette méthode soit un outil descriptif imparfait, elle aide à distinguer les caractéristiques d'un groupe de régions homologues de celles d'un autre. Tel qu'on peut le voir dans le tableau, il n'y a pas deux grappes qui soient dans la même catégorie pour chacune des quatre variables. Par exemple, le groupe de régions G (qui est formé de Toronto, Vancouver et Montréal) est le seul pour lequel la densité de population est très élevée, la proportion d'autochtones est très faible et le pourcentage d'immigrants est très élevé.

Tableau 5.3.1 Description des groupes finaux de régions homologues fondée sur quatre facteurs résultant de l'analyse discriminante pas à pas

Les résultats de cette classification ont servi à préparer un sommaire des dix groupes de régions homologues fondé sur les cinq variables de l'analyse discriminante. Ce sommaire est présenté à l'[annexe C](#).

5.4 Restrictions géographiques

Chaque province ou territoire définit les limites géographiques de ses régions sociosanitaires en fonction de préférences administratives, et la définition de ces limites peut changer au fil des ans. Les régions sociosanitaires peuvent être strictement les centres de population ou rurales, ou une combinaison des deux. Les régions sociosanitaires peuvent afficher une grande variabilité interne pour ce qui est des mesures de la santé, en raison d'un manque d'homogénéité géographique, et cette variabilité doit être prise en compte lorsqu'on tire des conclusions au sujet d'une région donnée. Par exemple, même si les indicateurs de la santé observés pour les résidents de Vancouver se comparent favorablement aux moyennes canadiennes, ils ne peuvent être interprétés comme signifiant que les résidents du cœur du centre-ville de Vancouver jouissent d'une santé supérieure à la moyenne². Ce manque d'homogénéité dans la définition des limites des régions sociosanitaires rend la répartition de ces dernières en groupes de régions homologues nettement plus difficile, puisqu'il peut avoir une incidence considérable sur la capacité d'une variable donnée à représenter l'ensemble de la région, si bien que, dans certains cas, des facteurs déterminants importants pourraient être omis.

Il peut aussi y avoir une grande variabilité entre les régions sociosanitaires d'un même groupe de régions homologues pour ce qui est des facteurs socioéconomiques utilisés dans l'analyse par grappes. Il convient d'en tenir compte lorsqu'on compare des régions dans un groupe donné de régions homologues. La variabilité observée dans les groupes de régions homologues de 2014 pour les cinq variables déterminées par l'analyse discriminante pas à pas est présentée à l'[annexe B](#).

5.5 Regroupement de régions sociosanitaires

Dans un cas, on a regroupé de petites régions sociosanitaires dans le cadre de l'[ESCC \(Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes\)](#) afin d'obtenir un coefficient de variation des estimations tirées des données d'enquête qui permette la publication des données. Celles-ci se trouvent dans le nord de la Saskatchewan où les régions sociosanitaires 4711 (Mamawetan Churchill River Regional Health Authority), 4712 (Keewatin Yatthé Regional Health Authority) et 4713 (Athabasca Health Authority) ont été fusionnées pour former la région sociosanitaire 4714 (Mamawetan/Keewatin/Athabasca). On a décidé d'utiliser ces régions sociosanitaires fusionnées dans la formation des groupes de régions homologues (4714) parce que l'[ESCC \(Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes\)](#) est l'une des principales sources d'information employées dans l'analyse des données sur la santé selon le groupe de régions homologues.

À l'automne 2014, les limites des régions sociosanitaires en Nouvelle-Écosse ont été mises à jour et les six zones (1210, 1223, 1230, 1240, 1258 et 1269) ont été remplacées par quatre nouvelles zones. Les nouvelles régions ont été utilisées pour la création des groupes de régions homologues.

5.6 Représentation géographique des groupes finaux de régions homologues

La carte ci-dessous est une bonne représentation visuelle de la proximité géographique des régions sociosanitaires formant les neuf groupes finaux de régions homologues. Montréal, Toronto et Vancouver forment la plus petite grappe parce que, compte tenu de la taille et de la diversité de leur population, elles sont trop différentes des autres régions sociosanitaires pour qu'on puisse les combiner à tout autre groupe de régions homologues.

Certaines grappes distinctes de régions sociosanitaires se sont formées en raison de leur situation géographique au Canada. Les régions du Nord ont été regroupées sous l'influence de la proportion d'Autochtones dans leurs collectivités. Tous les groupes de régions homologues comptent des régions appartenant à divers territoires et (ou) provinces.

Carte 14 Régions sociosanitaires et des groupes homologues du Canada Régions sociosanitaires, 2014

6. Les groupes de régions homologues à l'œuvre

Deux analyses utiles, quoique différentes, sont possibles à partir des groupes de régions homologues : on peut comparer les indicateurs de la santé entre les groupes de régions homologues et à l'intérieur de ceux-ci. Comme les groupes de régions homologues sont formés de régions ayant des caractéristiques socioéconomiques semblables, on s'attend à observer des différences entre les groupes de régions homologues. Les groupes de régions homologues qui affichent de meilleurs indicateurs de la situation socioéconomique sont susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats au chapitre des mesures de l'état de santé. On peut aussi comparer les estimations visant un seul groupe de régions homologues aux moyennes nationales. Aussi, c'est possible de comparer les régions sociosanitaires au sein d'un même groupe de régions homologues. Une fois qu'on a neutralisé les effets des diverses caractéristiques sociales et économiques dont l'influence sur l'état de santé est connue, on peut effectuer des comparaisons plus utiles des régions selon les mesures de l'état de santé.

Une analyse détaillée axée sur les groupes de régions homologues est présentée dans l'article « La santé dans les collectivités canadiennes », de Margot Shields et Stéphane Tremblay de Statistique Canada (2002).

7. Sommaire

La modification des limites des régions sociosanitaires en date de décembre 2014 et la diffusion des données du Recensement de 2011 et des données de l'Enquête nationale auprès des ménages ont rendu nécessaire la mise à jour de la classification des groupes de régions homologues de 2007. Comme dans le document de travail original, l'objectif était de produire une classification des régions sociosanitaires permettant de rassembler celles dont les déterminants socioéconomiques de la santé sont semblables en groupes de régions homologues. Vingt-quatre variables couvrant une vaste gamme de dimensions sociales, économiques et démographiques ont été utilisées pour regrouper les régions sociosanitaires.

À partir d'un ensemble initial de 16 groupes, et en s'assurant que chaque groupe comportait au moins deux régions sociosanitaires, les résultats indiquent que les régions se sont naturellement regroupées en 11 groupes distincts de régions homologues. Les groupes de régions homologues comptant moins de cinq régions sociosanitaires ont été combinés avec leur plus proche voisin. On a procédé ainsi pour s'assurer d'obtenir un nombre suffisant de régions sociosanitaires au sein d'un groupe de régions homologues aux fins de comparaison. Le groupe G regroupant Montréal, Toronto et Vancouver, ainsi que le groupe I (régions sociosanitaires 6101, 6001, 4835 et 5953), n'ont pas été forcés de fusionner avec un autre groupe car ces régions sociosanitaires ont tendance à avoir plus de points communs entre elles qu'avec d'autres régions sociosanitaires. En fin de compte, neuf groupes de régions homologues, dont la taille varie de 3 à 31 (excluant les RLISS en Ontario), ont été formés.

L'analyse discriminante pas à pas a permis de cerner les variables ayant le plus d'incidence sur la détermination des groupes finaux de régions homologues. Les cinq variables les plus importantes à ce chapitre sont la densité de population, la proportion d'Autochtones, le taux d'emploi. Chaque groupe de régions homologues compte au moins un facteur distinctif associé à ces cinq variables.

Les groupes de régions homologues peuvent se révéler pertinents dans l'analyse des indicateurs de la santé. De fait, une fois qu'on a neutralisé les effets des diverses caractéristiques sociales et économiques dont l'influence sur l'état de santé est connue, on peut effectuer des comparaisons plus utiles des régions. On peut comparer les indicateurs de la santé entre les groupes de régions homologues et à l'intérieur de ceux-ci. En outre, les

groupes de régions homologues offrent une solution de rechange aux données publiées au niveau de la province, lorsque les résultats d'une analyse ne peuvent être présentés au niveau de la région sociosanitaire en raison d'un échantillon trop petit ou d'une variabilité d'échantillonnage trop élevée.

8. Bibliographie

Andberg, M. R. 1973. *Cluster Analysis for Applications*. New York : Academic Press.

Everitt, B. S., Landau S., Leese M. and Stahl, D. 2001. *Cluster Analysis, 5th Edition*. John Wiley and Sons, Ltd: Chichester, UK.

Johnson, R. and Wicheren, D. 2002. *Applied Multivariate Statistical Analysis*. Prentice Hall, Canada.

SAS Institute Inc. 2003. *SAS OnlineDoc®, Version 9*. Cary, NC: SAS Institute Inc.

Shields, M. et Tremblay, S. 2002. « La santé dans les collectivités canadiennes ». *Rapports sur la santé* (Statistique Canada). no 82-003-XIF au catalogue.

Annexes

Annexe A : Définition des variables

Annexe B : Statistiques descriptives des grappes finales (excluant les RLISS)

Annexe C : Description des groupes finaux de régions homologues

Annexe D : Groupes de régions sociosanitaires homologues (Circonscription sanitaire)

Annexe E : Groupes de régions sociosanitaires homologues (Ontario par Réseau local d'intégration des services de santé)

Notes

-
- 1 Les termes « groupe de régions homologues » et « grappe » sont considérés comme des synonymes et renvoient à la classification des régions sociosanitaires en groupes présentant des caractéristiques socioéconomiques similaires.
 - 2 Shields, M et Tremblay, S. « La santé dans les collectivités canadiennes ». Rapports sur la santé (Statistique Canada), 2002, no 82-003-X20021016330 au catalogue.
-



Tableau 4.2.1 Résultats de la classification finale des régions sociosanitaires à l'aide de PROC FASTCLUS

Grappe	Fréquence	Écart-type	Rayon	Grappe la plus proche	Distance entre les centres des grappes
A	15	0,61	4,84	B	3,03
B	17	0,47	4,16	D	2,69
C	35	0,47	3,69	D	2,2
D	18	0,39	2,95	C	2,2
E	12	0,6	4,87	C	3,62
F	3	0,86	4,01	K	7,84
G	4	0,99	5,74	H	8,14
H	8	0,69	5,02	J	3,93
I	4	0,7	3,67	B	3,95
J	6	0,55	3,85	H	3,93
K	2	0,64	2,22	F	7,84



Tableau 5.2.1 Analyse discriminante pas-à-pas des groupes homologues finaux en fonction des 24 variables

Étape	Variabes	R2 partiel	R2 pour les variables dans le modèle
1 (Densité de population)	PopDen	0,9212	...
	Supprimée
	Aucune
2 (Population minorité visible)	VisMin	0,8617	...
	Supprimée
	Aucune
3 (Population autochtone)	AboPer	0,8307	...
	Supprimée
	MEDSHR	0,3568	0,5385
	POP11	0,5861	0,5474
	AVGDWL	0,4102	0,5844
	OWNDWL	0,8593	0,5284
	MIGMOB	0,4462	0,5062
	GOVTRAN	0,6955	0,5873
	MIZ	0,606	0,5276
	UNEMP	0,7602	0,5038
	LOW15	0,5775	0,5502
	LOWKIDS	0,4885	0,5303
	MedInc	0,6504	0,5853
	HOUAFF	0,5911	0,6125
	POP65	0,7425	0,5104
	IMMPER	0,78	0,9252
	GROWTH	0,6921	0,6173
POSTSEC	0,6039	0,5316	
4 (Le taux d'emploi)	EMP	0,7131	...
	Supprimée
	pop20	0,8144	0,7548
	LNEPRNT	0,7671	0,6918
5 (Le ratio des hommes-femmes)	MFRAT	0,3395	...
	Supprimée
	LTUNEMP	0,661	0,7844

... n'ayant pas lieu de figurer



Tableau 5.3.1 Description des groupes finaux de régions homologues fondée sur cinq facteurs résultant de l'analyse discriminante pas à pas

Groupe	Densité de population	Minorité visible	Pourcentage d'Autochtones	Taux d'emploi	Rapport de masculinité
A	Élevée	Élevée	Faible	Moyenne	Très faible
B	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Élevée	Moyenne
C	Moyenne	Moyenne	Élevée	Moyenne	Moyenne
D	Moyenne	Faible	Moyenne	Très élevée	Élevée
E	Faible	Faible	Moyenne	Faible	Faible
F	Faible	Très faible	Très élevée	Très faible	Élevée
G	Très élevée	Élevée	Très faible	Faible	Faible
H	Élevée	Très élevée	Faible	Moyenne	Moyenne
I	Très faible	Moyenne	Élevée	Élevée	Très élevée



Annexe A : Définition des variables

1. Population de 2011 (Pop11)

Définition : Nombre total estimatif de personnes vivant dans une région.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

2. Pourcentage d'Autochtones (AboPer)

Définition : Proportion de la population totale d'une région qui déclare appartenir à au moins un groupe autochtone. « Identité autochtone » désigne les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit) et/ou ayant déclaré être un Indien inscrit ou des traités c'est-à-dire les personnes qui sont inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada et/ou ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne. L'article 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit (sic) et des Métis du Canada

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

3. Valeur moyenne du logement (AvgDwl)

Définition : Montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

4. Le revenu médian des ménages (MedInc)

Définition : Revenu familial médian en provenance de toutes les sources, personnes de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

5. Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (PostSec)

Définition : Nombre de personnes de 25 à 54 ans titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade d'études postsecondaires.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

6. Taux d'emploi (personnes de 25 à 54 ans) (Emp)

Définition : Nombre de personnes de 25 à 54 ans ayant un emploi, divisé par le nombre total de personnes de 25 à 54 ans dans une région donnée.

Source : Statistique Canada L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

7. Taux de croissance (Growth)

Définition : Variation en pourcentage de la population d'une région de 2006 à 2011.

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2006 et 2011

8. Revenus provenant de transferts gouvernementaux (GovTran) en 2010, en proportion du total des revenus

Définition : Prestations en espèces versées par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités en 2010.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

9. Abordabilité du logement (HouAff)

Définition : Proportion du revenu mensuel total moyen du ménage en 2010 consacrée aux principales dépenses de propriété (dans le cas des logements occupés par leur propriétaire) ou au loyer brut (dans le cas des logements occupés par un locataire). Comprend les ménages privés dans les logements non agricoles hors réserve occupés dont le revenu du ménage est supérieur à 0 \$ en 2005 (c'est-à-dire ne comprend pas les ménages ayant un revenu négatif ou n'ayant aucun revenu).

Il convient de souligner que les ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu aux coûts d'habitation n'éprouvent pas nécessairement des problèmes d'abordabilité du logement. C'est notamment le cas des ménages ayant un revenu élevé. D'autres ménages choisissent de consacrer une plus grande part de leur revenu aux coûts d'habitation qu'à d'autres biens. Néanmoins, ce seuil (30 % ou plus du revenu du ménage consacré aux coûts d'habitation) constitue un repère utile pour l'évaluation des tendances en matière d'abordabilité du logement.

Source: Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

10. Proportion d'immigrants (ImmPer)

Définition : Proportion d'immigrants arrivés au Canada de 2001 à 2011 exprimée en pourcentage du total de la population.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

11. Part du revenu total qui est détenue par les ménages dont le revenu de 2010 se trouvait sous le revenu médian (MedShr)

Définition : Proportion du total des revenus (en provenance de toutes les sources) qui revient à la moitié inférieure des ménages, déterminée d'après le revenu du ménage médian pour une collectivité particulière. Si la proportion est de 50 %, il n'existe pas d'inégalité.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

12. Mobilité des migrants internes (MigMob)

Définition : Proportion de personnes qui vivaient dans une municipalité canadienne différente au moment du recensement précédent (migrants internes sur cinq ans). Sont exclus les Canadiens qui vivaient à l'extérieur du Canada (membres des Forces canadiennes et fonctionnaires).

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

13. Familles monoparentales (LnePrnt)

Définition : Proportion de familles monoparentales parmi les familles de recensement occupant un logement privé. Par famille de recensement, on entend un couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

14. Taux de chômage de longue durée (LtUnemp)

Définition : Proportion de la population active de 15 ans et plus qui a travaillé pour la dernière fois en 2005 ou avant. Ceci n'inclut pas les personnes sans emploi n'ayant jamais travaillé ou qui ont travaillé pour la dernière fois en 2006.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

15. Fréquence des personnes dans les ménages privés à faible revenu avant impôt de 2005 (LowPop)

Définition : Proportion de personnes dans les ménages privés dont le revenu de 2005 était inférieur au seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada. Le seuil de faible revenu correspond au niveau de revenu auquel une personne doit consacrer une part disproportionnée de son revenu pour se nourrir, se loger et se vêtir.

Le SFR est calculé d'après la taille de la famille et le degré d'urbanisation; les seuils sont mis à jour afin de tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation. Les taux n'ont pas été calculés pour les familles économiques ni les personnes hors familles économiques des territoires et des

réserves indiennes.

Un ménage privé correspond à une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) qui occupent un logement privé et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs au Canada.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

16. Personnes de 17 ans et moins vivant dans une famille économique à faible revenu avant impôt de 2010 (LowKids)

Définition : Proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille économique dont le revenu de 2010 était inférieur au seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada. Les taux n'ont pas été calculés pour les familles économiques ni les personnes hors familles économiques des territoires et des réserves indiennes.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

17. Rapport de masculinité (MFRat)

Définition: Nombre total d'hommes dans une région donnée en 2011 divisé par le nombre total de femmes.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

18. Logements privés non agricoles hors réserve occupés par le propriétaire (OwnDwl)

Définition: Proportion de logements privés habités par leur propriétaire. Les logements de bandes et les logements collectifs (c'est à dire les maisons de chambres, les maisons de soins infirmiers, les camps militaires, etc. (Et cetera)) sont exclus du numérateur ainsi que du dénominateur. Un logement non agricole est un logement privé qui n'est ni situé sur une ferme ni occupé par un exploitant agricole. Un logement hors réserve est un logement privé qui n'est pas situé dans une réserve et n'est pas un logement de bande.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

19. Densité de population (PopDen)

Définition : Nombre de personnes par kilomètre carré.

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2011 et Division de la géographie.

20. Population de moins de 20 ans (Pop20)

Définition: Proportion de la population d'une région donnée ayant moins de 20 ans (population de 2011).

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

21. Population de 65 ans et plus (Pop65)

Définition : Proportion de la population d'une région donnée ayant 65 ans et plus (population de 2011).

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

22. ZIM forte (MIZ)

Définition : Zone d'Influence des régions Métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement (ZIM) forte est la population ou la proportion de la population qui vit dans les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR), ainsi que les collectivités non incluses dans les RMR et/ou AR dont au moins 30 % de la population active occupée se rend dans une RMR et/ou AR pour travailler. La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données. Il faudra faire preuve de discernement pour appliquer le concept de ZIM dans les trois territoires. En effet, de nombreuses SDR comprises dans ces territoires sont très grandes et peu peuplées, de sorte que le rapport entre le lieu de travail et la population, autour duquel le concept de ZIM est construit, est instable.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

23. Taux de chômage (Unemp)

Définition : Nombre total de chômeurs de 15 ans et plus divisé par le nombre total de personnes de 15 ans et plus faisant partie de la population active.

Source : Statistique Canada, L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011

24. Minorité visible (VisMin)

Définition : Proportion de la population appartenant à un groupe des minorités visibles. Tels que définis par la Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986), les membres des minorités visibles sont des personnes (autres que les Autochtones) qui n'appartiennent pas à la race caucasienne ou à la race blanche.



Annexe B : Statistiques descriptives des grappes finales (excluant les RLISS)

Groupe	Statistique	Population	Densité	Minorité visible	Pourcentage d'Autochtones	Taux d'emploi	Le ratio des hommes-femmes
A	N	13		13	13	13	13
	MIN	5,42		3	0,6	75,1	0,9
	Maximum	1 625,12		21	11	86,8	1
	Moyenne	317,2		11,4308	3,7923	80,7231	0,9154
	Écart-type	483,56		6,5482	3,2136	2,9917	0,0376
B	N	19		19	19	19	19
	Minimum	2,48		2,5	0,8	78,5	0,9
	Maximum	520,4		25,7	30,3	85,5	1
	Moyenne	104,01		11,2053	5,9211	83,0895	0,9895
	Écart-type	149,07		7,8771	6,9345	1,9145	0,0315
C	N	31		31	31	31	31
	Minimum	0,05		0,5	1	73,5	0,9
	Maximum	46,5		5,2	38,9	82,2	1,1
	Moyenne	11,64		2,5032	9,0903	78,1742	0,9871
	Écart-type	13,52		1,3182	9,3208	2,0601	0,0428
D	N	18		18	18	18	18
	Minimum	0,95		0,8	0,7	80,1	1
	Maximum	51,83		4,6	24,7	87,5	1
	Moyenne	16,04		2,2778	5,3833	83,5556	1
	Écart-type	16,23		0,9564	6,0647	2,5348	0
E	N	12		12	12	12	12
	Minimum	0,13		0,5	1,7	63,5	0,9
	Maximum	42,12		3,9	33,3	75,6	1
	Moyenne	9,01		1,3583	8,5417	70,75	0,95
	Écart-type	11,41		1,0405	9,0373	4,5398	0,0522
F	N	5		5	5	5	5
	Minimum	0,02		0,7	70	53,4	1
	Maximum	2,93		1,8	96	69,3	1,1
	Moyenne	0,71		1,14	85,88	63,6	1,02
	Écart-type	1,25		0,5177	9,6844	6,2706	0,0447
G	N	3		3	3	3	3
	Minimum	3 779,1		30,3	0,6	75,3	0,9

	Maximum	4 705,14	51,9	2,1	79,1	1
	Moyenne	4 211,24	43,7667	1,1333	76,9	0,9333
	Écart-type	466,1	11,7462	0,8386	1,9698	0,0577
H	N	5	5	5	5	5
	Minimum	213,19	41,2	0,4	76,1	0,9
	Maximum	1 473,46	70,4	2,7	82,1	1
	Moyenne	834,17	50,58	1,4	79,62	0,98
	Écart-type	474,05	12,8461	1,0794	2,1845	0,0447
I	N	4	4	4	4	4
	Minimum	0,04	3,5	14,3	78,7	1
	Maximum	0,96	6,7	51,9	82,8	1,1
	Moyenne	0,37	5,55	26,5	81,175	1,05
	Écart-type	0,43	1,4083	17,3359	1,7746	0,0577



Annexe C : Description des groupes finaux de régions homologues

Groupe de régions homologues	Nombre de régions sociosanitaires	Pourcentage de la population canadienne	Caractéristiques principales
A	13	15,7	<ul style="list-style-type: none"> Mélange de centres de population affichant une densité de population élevée et de zones rurales d'un océan à l'autre Proportion élevée de minorités visibles Faible proportion d'Autochtones Taux d'emploi moyenne
B	19	31,2	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des centres de population comptant une densité de population moyenne Proportion moyenne de minorités visibles Taux d'emploi élevée
C	31	14,5	<ul style="list-style-type: none"> Mélange de centres de population et de zones rurales d'un océan à l'autre Proportion moyenne de minorités visibles Proportion élevée d'Autochtones
D	18	6,5	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des régions rurales en Ontario et dans les Prairies Faible proportion de minorités visibles Proportion moyenne d'Autochtones
E	12	3,2	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des régions rurales de l'Est Faible proportion de minorités visibles Faible taux d'emploi
F	5	0,5	<ul style="list-style-type: none"> Régions du Nord et éloignées Très faible proportion de minorités visibles Proportion d'Autochtone très élevée
G	3	15,3	<ul style="list-style-type: none"> Plus grands centres de population affichant une densité de population moyenne de 4 211 personnes par kilomètre carré Proportion élevée de minorités visibles

			<ul style="list-style-type: none"> • Les faible proportion d'Autochtones
H	5	11,5	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement des centres de population en Ontario et en Colombie-Britannique affichant une densité de population élevée • Proportion très élevée de minorités visibles • Faible proportion d'Autochtones
I	4	1,7	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement des régions rurales et éloignées dans les provinces de l'Ouest et les territoires • Proportion moyenne de minorités visibles • Proportion élevée d'Autochtones • Taux d'emploi élevée



Annexe D : Groupes de régions sociosanitaires homologues (Circonscription sanitaire)

Groupe de régions sociosanitaires homologues A

1204 Zone 4 - Central
1302 Zone 2 (région de Saint John)
2403 Région de la Capitale-Nationale
2413 Région de Laval
3527 Circonscription sanitaire du comté de Brant
3537 Circonscription sanitaire de la cité de Hamilton
3544 Circonscription sanitaire de Middlesex-London
3546 Circonscription sanitaire régionale de Niagara
3568 Circonscription sanitaire de Windsor-Comté d'Essex
4601 Winnipeg Regional Health Authority
5913 Okanagan Health Service Delivery Area
5933 North Shore/Coast Garibaldi Health Service Delivery Area
5941 South Vancouver Island Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues B

2407 Région de l'Outaouais
2414 Région de Lanaudière
2415 Région des Laurentides
2416 Région de la Montérégie
3530 Circonscription sanitaire régionale de Durham
3536 Circonscription sanitaire régionale de Halton
3551 Circonscription sanitaire de la cité d'Ottawa
3560 Circonscription sanitaire du district de Simcoe Muskoka
3565 Circonscription sanitaire de Waterloo
3566 Circonscription sanitaire de Wellington-Dufferin-Guelph
4605 Santé Sud
4704 Regina Qu'Appelle Regional Health Authority
4706 Saskatoon Regional Health Authority
4710 Prairie North Regional Health Authority
4831 South Zone
4832 Calgary Zone
4833 Central Zone

4834 Edmonton Zone
5921 Fraser East Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues C

1011 Eastern Regional Integrated Health Authority
1100 Île-du-Prince-Édouard
1202 Zone 2 - Northern
1301 Zone 1 (région de Moncton)
1303 Zone 3 (région de Fredericton)
2401 Région du Bas-Saint-Laurent
2402 Région du Saguenay - Lac-Saint-Jean
2404 Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
2405 Région de l'Estrie
2408 Région de l'Abitibi-Témiscamingue
2409 Région de la Côte-Nord
2410 Région du Nord-du-Québec
3531 Circonscription sanitaire d'Elgin-St. Thomas
3538 Circonscription sanitaire des comtés de Hastings et Prince Edward
3541 Circonscription sanitaire de Kingston, Frontenac et Lennox et Addington
3542 Circonscription sanitaire de Lambton
3547 Circonscription sanitaire du district de North Bay Parry Sound
3549 Circonscription sanitaire du Nord-Ouest
3555 Circonscription sanitaire du comté et de la cité de Peterborough
3556 Circonscription sanitaire de Porcupine
3561 Circonscription sanitaire de Sudbury et son district
3562 Circonscription sanitaire du district de Thunder Bay
3563 Circonscription sanitaire de Timiskaming
4708 Kelsey Trail Regional Health Authority
4709 Prince Albert Parkland Regional Health Authority
5912 Kootenay-Boundary Health Service Delivery Area
5914 Thompson/Cariboo Health Service Delivery Area
5942 Central Vancouver Island Health Service Delivery Area
5943 North Vancouver Island Health Service Delivery Area
5951 Northwest Health Service Delivery Area
5952 Northern Interior Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues D

2412 Région de la Chaudière-Appalaches
3533 Circonscription sanitaire de Grey Bruce
3534 Circonscription sanitaire de Haldimand-Norfolk
3535 Circonscription sanitaire du district de Haliburton, Kawartha et Pine Ridge
3539 Circonscription sanitaire du comté de Huron
3543 Circonscription sanitaire de Leeds, Grenville et Lanark
3552 Circonscription sanitaire du comté d'Oxford
3554 Circonscription sanitaire du district de Perth
3557 Circonscription sanitaire du comté et du district de Renfrew
3558 Circonscription sanitaire de l'Est de l'Ontario
4602 Prairie Mountain Health
4603 Interlake-Eastern Regional Health Authority
4701 Sun Country Regional Health Authority
4702 Five Hills Regional Health Authority
4703 Cypress Regional Health Authority
4705 Sunrise Regional Health Authority
4707 Heartland Regional Health Authority
5911 East Kootenay Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues E

1012 Central Regional Integrated Health Authority
1013 Western Regional Integrated Health Authority
1014 Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority
1201 Zone 1 - Western
1203 Zone 3 - Eastern
1304 Zone 4 (région d'Edmundston)
1305 Zone 5 (région de Campbellton)

1306 Zone 6 (région de Bathurst)
1307 Zone 7 (région de Miramichi)
2411 Région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
3526 Circonscription sanitaire du district d'Algoma
3540 Circonscription sanitaire de Chatham-Kent

Groupe de régions sociosanitaires homologues F

2417 Région du Nunavik
2418 Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James
4604 Northern Regional Health Authority
4714 Mamawetan/Keewatin/Athabasca
6201 Nunavut

Groupe de régions sociosanitaires homologues G

2406 Région de Montréal
3595 Circonscription sanitaire de la cité de Toronto
5932 Vancouver Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues H

3553 Circonscription sanitaire régionale de Peel
3570 Circonscription sanitaire régionale de York
5922 Fraser North Health Service Delivery Area
5923 Fraser South Health Service Delivery Area
5931 Richmond Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues I

4835 North Zone
5953 Northeast Health Service Delivery Area
6001 Yukon
6101 Territoires du Nord-Ouest



Annexe E : Groupes de régions sociosanitaires homologues (Ontario par Réseau local d'intégration des services de santé)

Groupe de régions sociosanitaires homologues A

1204 Central Zone
1302 Zone 2 (région de Saint John)
2403 Région de la Capitale-Nationale
2413 Région de Laval
3502 Sud-Ouest
3504 Hamilton Niagara Haldimand Brant
4601 Winnipeg Regional Health Authority
5913 Okanagan Health Service Delivery Area
5933 North Shore/Coast Garibaldi Health Service Delivery Area
5941 South Vancouver Island Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues B

2407 Région de l'Outaouais
2414 Région de Lanaudière
2415 Région des Laurentides
2416 Région de la Montérégie
3503 Waterloo Wellington
3509 Centre-Est
3511 Champlain
3512 Simcoe-Nord Muskoka
4605 Santé Sud
4704 Regina Qu'Appelle Regional Health Authority
4706 Saskatoon Regional Health Authority
4710 Prairie North Regional Health Authority
4831 South Zone
4832 Calgary Zone

4833 Central Zone
4834 Edmonton Zone
5921 Fraser East Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues C

1011 Eastern Regional Integrated Health Authority
1100 Île-du-Prince-Édouard
1202 Northern Zone
1301 Zone 1 (région de Moncton)
1303 Zone 3 (région de Fredericton)
2401 Région du Bas-Saint-Laurent
2402 Région du Saguenay - Lac-Saint-Jean
2404 Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
2405 Région de l'Estrie
2408 Région de l'Abitibi-Témiscamingue
2409 Région de la Côte-Nord
2410 Région du Nord-du-Québec
3501 Érié St. Clair
3510 Sud-Est
3513 Nord-Est
3514 Nord-Ouest
4708 Kelsey Trail Regional Health Authority
4709 Prince Albert Parkland Regional Health Authority
5912 Kootenay-Boundary Health Service Delivery Area
5914 Thompson/Cariboo Health Service Delivery Area
5942 Central Vancouver Island Health Service Delivery Area
5943 North Vancouver Island Health Service Delivery Area
5951 Northwest Health Service Delivery Area
5952 Northern Interior Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues D

2412 Région de la Chaudière-Appalaches
4602 Prairie Mountain Health
4603 Interlake-Eastern Regional Health Authority
4701 Sun Country Regional Health Authority
4702 Five Hills Regional Health Authority
4703 Cypress Regional Health Authority
4705 Sunrise Regional Health Authority
4707 Heartland Regional Health Authority
5911 East Kootenay Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues E

1012 Central Regional Integrated Health Authority
1013 Western Regional Integrated Health Authority
1014 Labrador-Grenfell Regional Integrated Health Authority
1201 Western Zone
1203 Eastern Zone
1304 Zone 4 (région de Edmundston)
1305 Zone 5 (région de Campbellton)
1306 Zone 6 (région de Bathurst)
1307 Zone 7 (région de Miramichi)
2411 Région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Groupe de régions sociosanitaires homologues F

2417 Région du Nunavik
2418 Région des Terres-Cries-de-la-Baie-James
4604 Northern Regional Health Authority
4714 Mamawetan/Keewatin/Athabasca
6201 Nunavut

Groupe de régions sociosanitaires homologues G

2406 Région de Montréal
3507 Toronto-Centre
5932 Vancouver Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues H

3505 Centre-Ouest
3506 Mississauga Halton
3508 Centre
5922 Fraser North Health Service Delivery Area
5923 Fraser South Health Service Delivery Area
5931 Richmond Health Service Delivery Area

Groupe de régions sociosanitaires homologues I

4835 North Zone
5953 Northeast Health Service Delivery Area
6001 Yukon
6101 Territoires du Nord-Ouest



À propos des cartes

Les cartes de référence couvrent les régions sociosanitaires et groupes homologues qui sont comprises dans le Programme des Indicateurs de la santé. Chacune des cartes de la série montre les limites et les codes des régions sociosanitaires et groupes homologues ou les aires de diffusion, leurs noms. Une région sociosanitaire représente une unité administrative définie par un ministère provincial de la Santé. Pour s'assurer de couvrir entièrement le Canada, chaque territoire du Nord représente aussi une région sociosanitaire.

Afin de comparer des régions dont les caractéristiques socioéconomiques sont similaires, les régions sociosanitaires ont été agrégées en « groupes de régions homologues » selon une méthode statistique objective. On a créé ainsi 9 groupes de régions homologues comptant de 3 à 25 régions sociosanitaires pouvant être situées dans des provinces différentes. Un code à 4 chiffres a été attribué à chaque région sociosanitaire. Un code à une lettre allant de A à I a été attribué à chaque groupe de régions homologues. Pour cette série de cartes, le code alphabétique du groupe de régions homologues a été ajouté au code de la région sociosanitaire.

La série comprend 14 cartes et des cartons intérieurs ont été créés pour montrer les détails des régions à plus forte concentration.

Structure de codage des régions sociosanitaires

On utilise un code numérique à quatre chiffres pour identifier de façon distincte les régions sociosanitaires. Les deux premiers chiffres correspondent à la province, et les deux derniers, à la région sociosanitaire. Ces codes sont les mêmes que ceux utilisés par les ministères provinciaux de la santé. Dans le cas des provinces où il n'existe pas de code numérique, un code à deux chiffres est attribué. L'Ontario utilise un code à quatre chiffres pour les circonscriptions sanitaires. Ce code a été réduit et on a conservé uniquement les deux derniers chiffres pour assurer l'uniformité de la structure de codage des régions sociosanitaires au niveau national. Étant donné que l'on compte deux ensembles de régions sociosanitaires en Ontario, dont les rapports hiérarchiques ne correspondent pas exactement, les codes sont uniques à la province.

Les noms des régions sociosanitaires correspondent aussi aux noms officiels utilisés par les provinces.

Voir [l'annexe 1 : Régions sociosanitaires 2014](#).

Enjeux cartographiques

La carte choroplèthe est un élément essentiel du répertoire cartographique de la cartographie thématique. En fait, au fil des ans, la popularité des cartes choroplèthes a augmenté, ce type de carte étant très facile à produire au moyen d'un système d'information géographique (SIG) et d'un logiciel cartographique.

La technique choroplèthe type est une méthode de représentation cartographique qui utilise une couleur distinctive ou une zone ombrée qui est appliquée à des unités définies au préalable. Par exemple, les unités peuvent être des divisions de recensement ou des secteurs de recensement, et les symboles aréals englobent l'ensemble de l'unité géographique.

Limites des cartes choroplèthes

Parmi les hypothèses sous-jacentes de la cartographie choroplèthe figure le fait que les données sont réparties de façon homogène ou uniforme dans chaque unité géographique. Cette hypothèse se traduit par l'application d'une seule couleur dans chaque unité. Toutefois, l'ensemble de l'unité, ou à tout le moins une part importante de celle-ci, peut être inhabitée, ce qui produit des distributions spatiales très trompeuses, particulièrement lorsque les données socioéconomiques sont cartographiées selon les techniques choroplèthes.

Régions sociosanitaires (2014) au Canada

Une région sociosanitaire représente une unité administrative définie par un ministère provincial de la Santé. Pour s'assurer de couvrir entièrement le Canada, chaque territoire du Nord représente aussi une région sociosanitaire.

Le tableau qui suit présente un aperçu des régions sociosanitaires au Canada, selon la province ou le territoire, et renvoie à des cartes (pdf) illustrant les limites actuelles de ces régions.

Voir [Tableau 6 Régions sociosanitaires au Canada, selon la province ou le territoire](#).

Groupes de régions sociosanitaires homologues

Afin de comparer valablement les régions sociosanitaires ayant des caractéristiques socioéconomiques semblables, Statistique Canada a regroupé ces régions en « groupes de régions homologues » selon une méthode statistique destinée à maximiser les différences statistiques interrégionales. À cette fin, on a choisi 24 variables couvrant autant de déterminants socioéconomiques que possible de la santé, en se basant sur des données recueillies au niveau de la région sociosanitaire provenant principalement du Recensement du Canada. Les concepts étudiés incluent :

- données démographiques de base (par exemple, changements démographiques et structure démographique);
- conditions de vie (par exemple, caractéristiques socioéconomiques, logement et inégalité du revenu);
- conditions de travail (par exemple, situation du marché du travail).

Les données sur les groupes homologues fondées sur les limites de 2014 des régions sociosanitaires et sur les données du Recensement de 2011 sont maintenant disponibles. Il existe à l'heure actuelle dix groupes homologues représentés par les lettres A à I.

Voir [Tableau 8 Groupes de régions sociosanitaires homologues 2014](#).

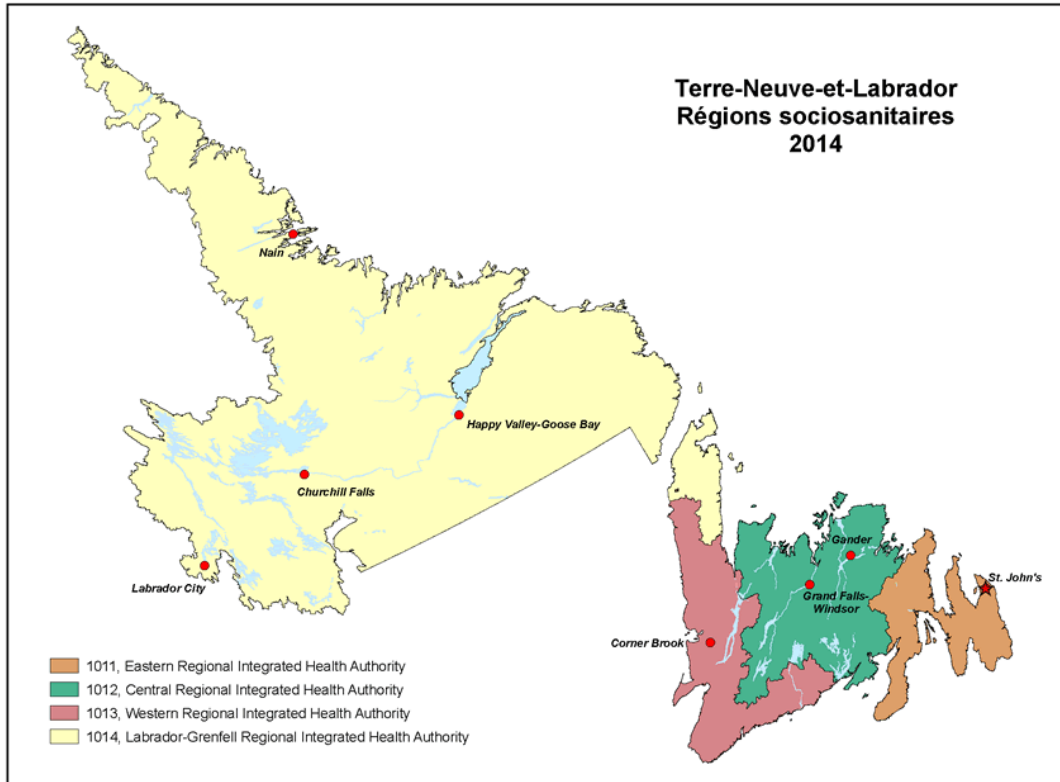
Voir [Tableau 9 Sommaire des groupes homologues et les caractéristiques principales](#).

Un exposé plus détaillé du raisonnement et des méthodes sur lesquels se fonde l'établissement des groupes homologues est donné dans « [Groupes de régions sociosanitaires homologues – document de travail, 2014](#) ».



Carte 1

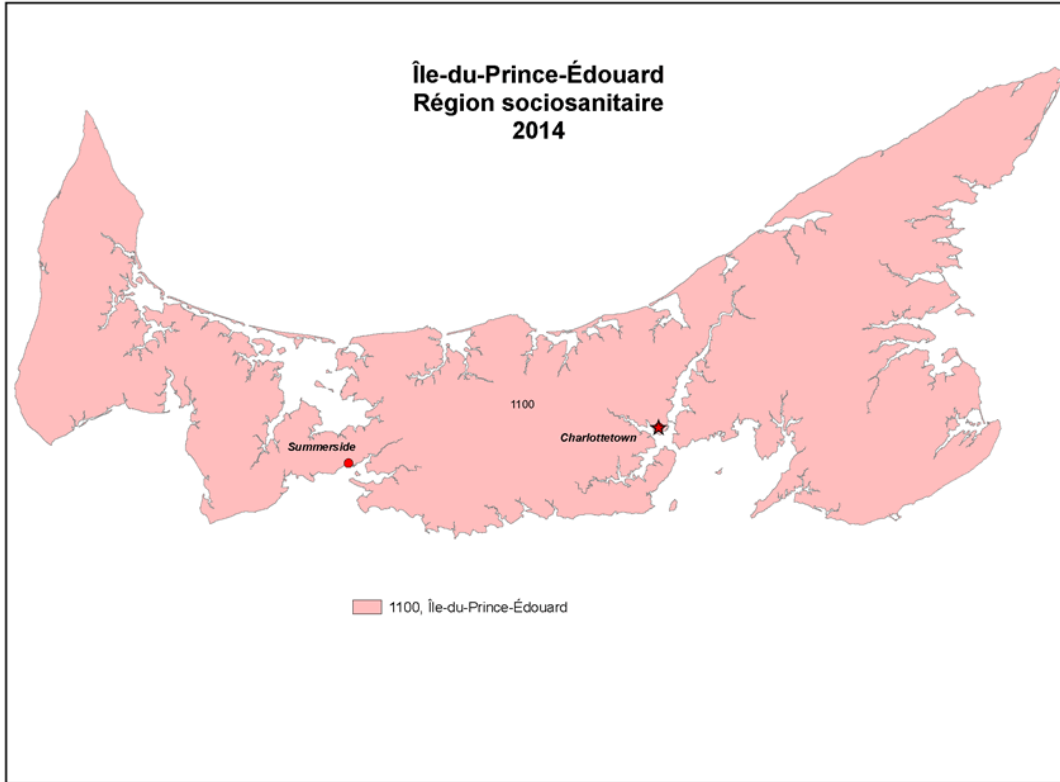
Terre-Neuve-et-Labrador Régions sociosanitaires, 2014



Source : Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.

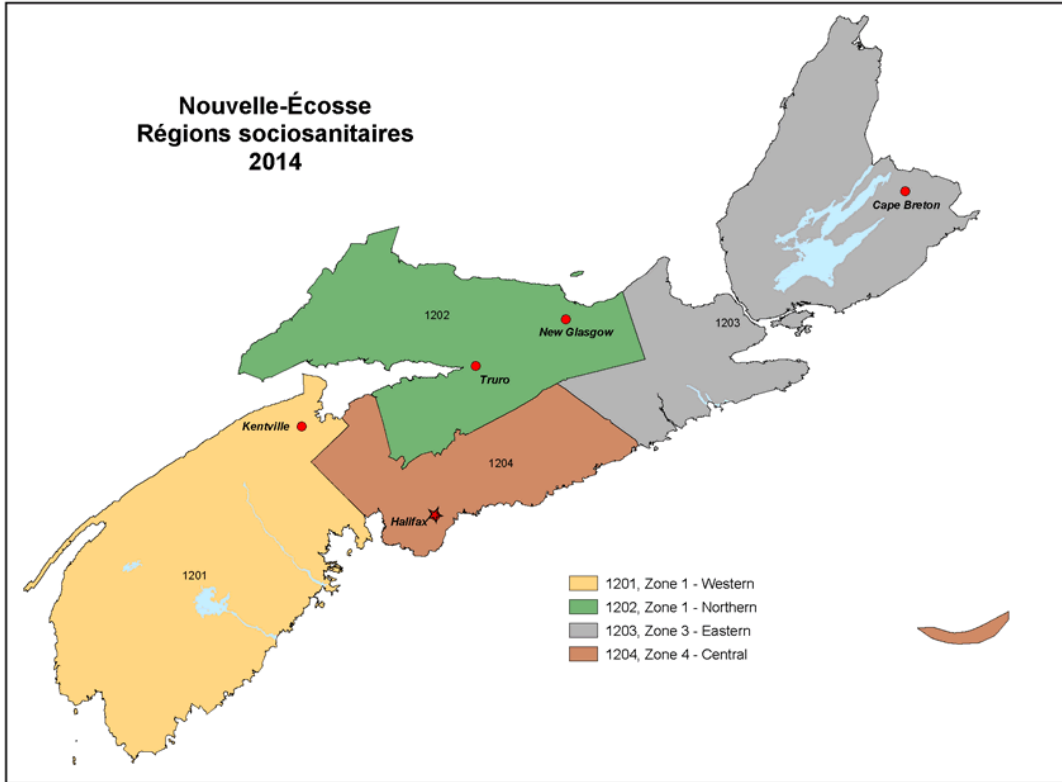


Carte 2 Île-du-Prince-Édouard Régions sociosanitaires, 2014





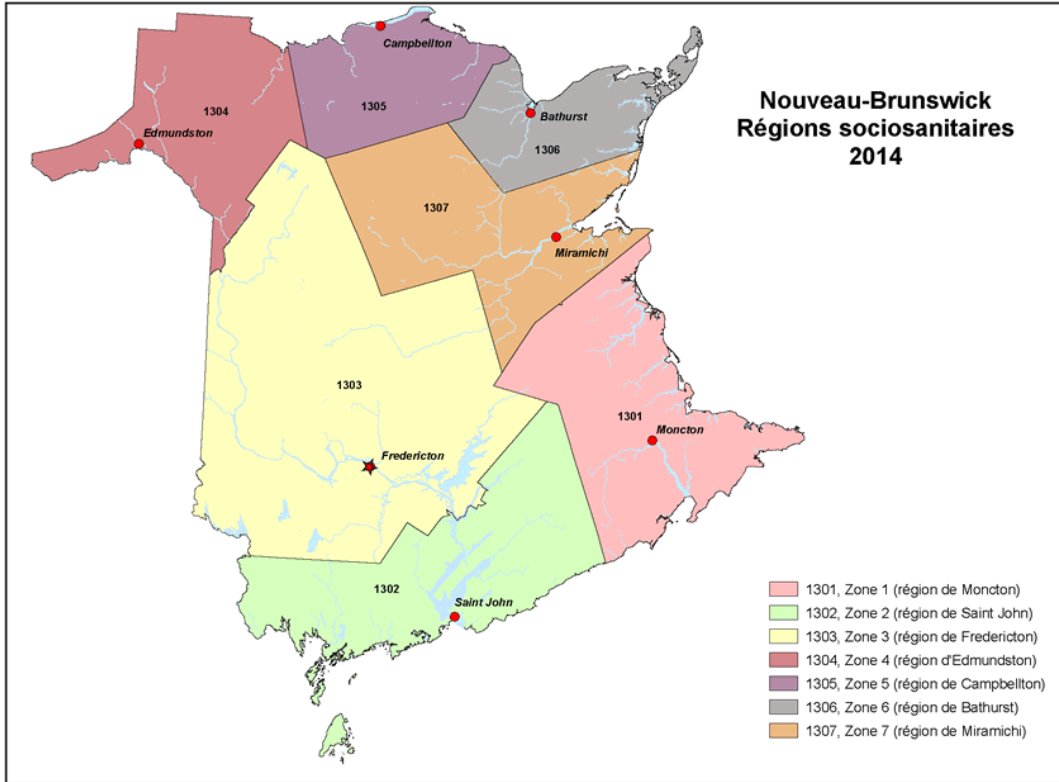
Carte 3 Nouvelle-Écosse Régions sociosanitaires, 2014



Source : Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.



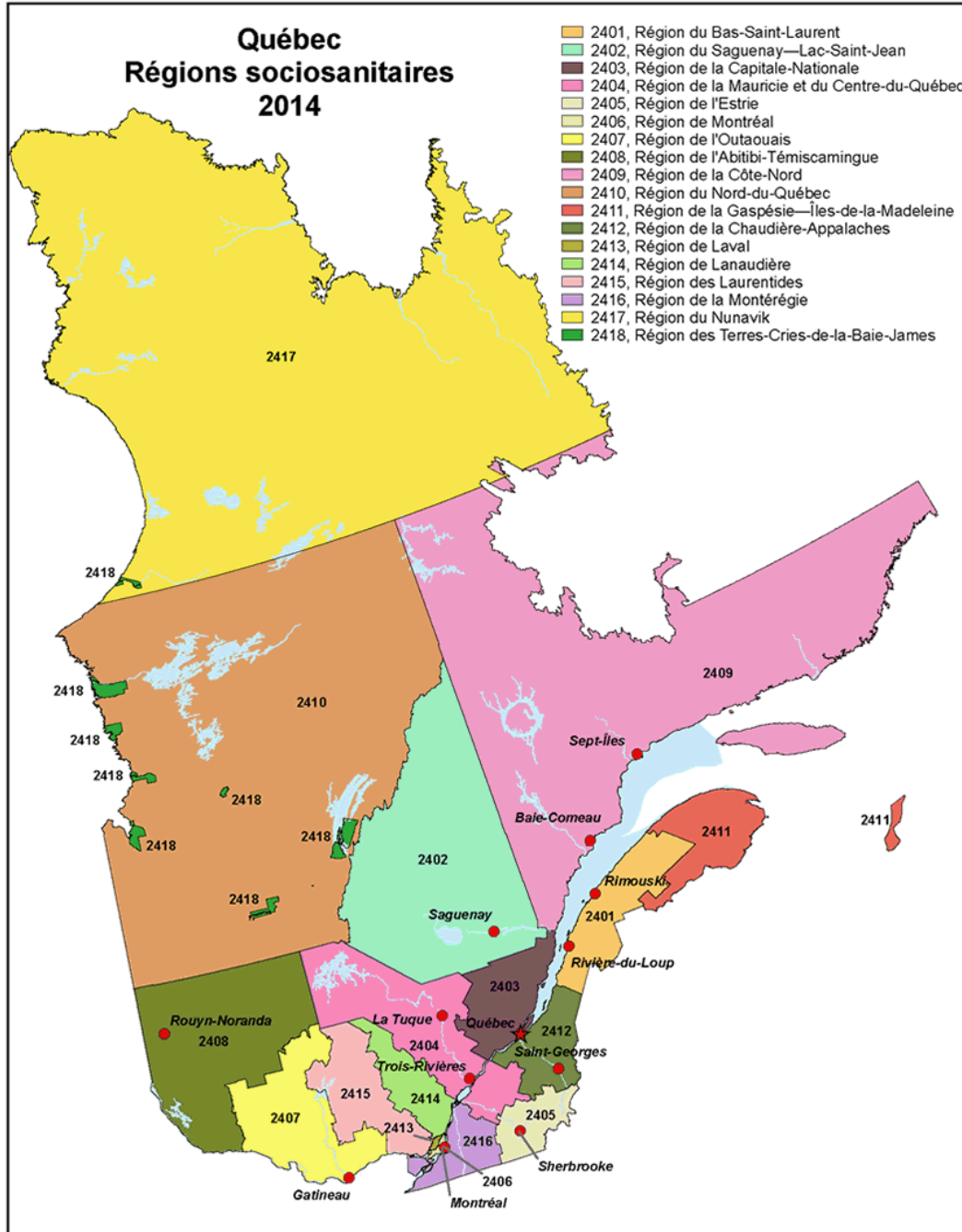
Carte 4 Nouveau-Brunswick Régions sociosanitaires, 2014



Source : Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.



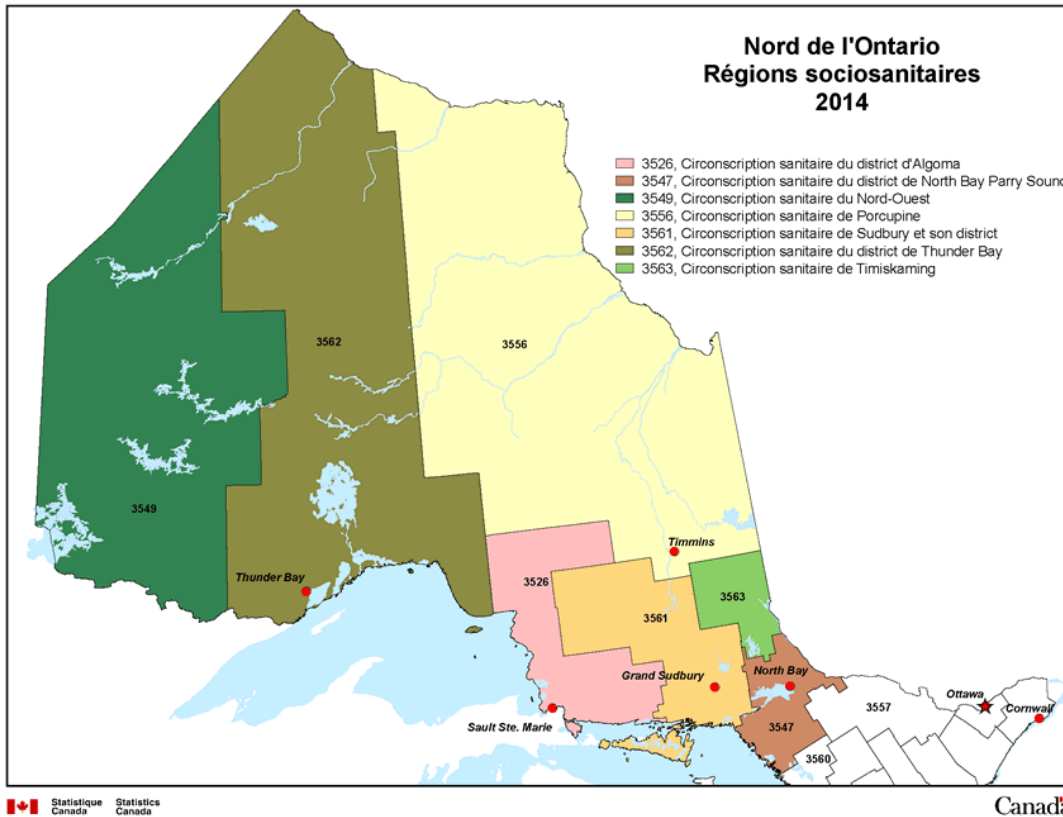
Carte 5 Québec, Régions sociosanitaires, 2014



Source : Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.



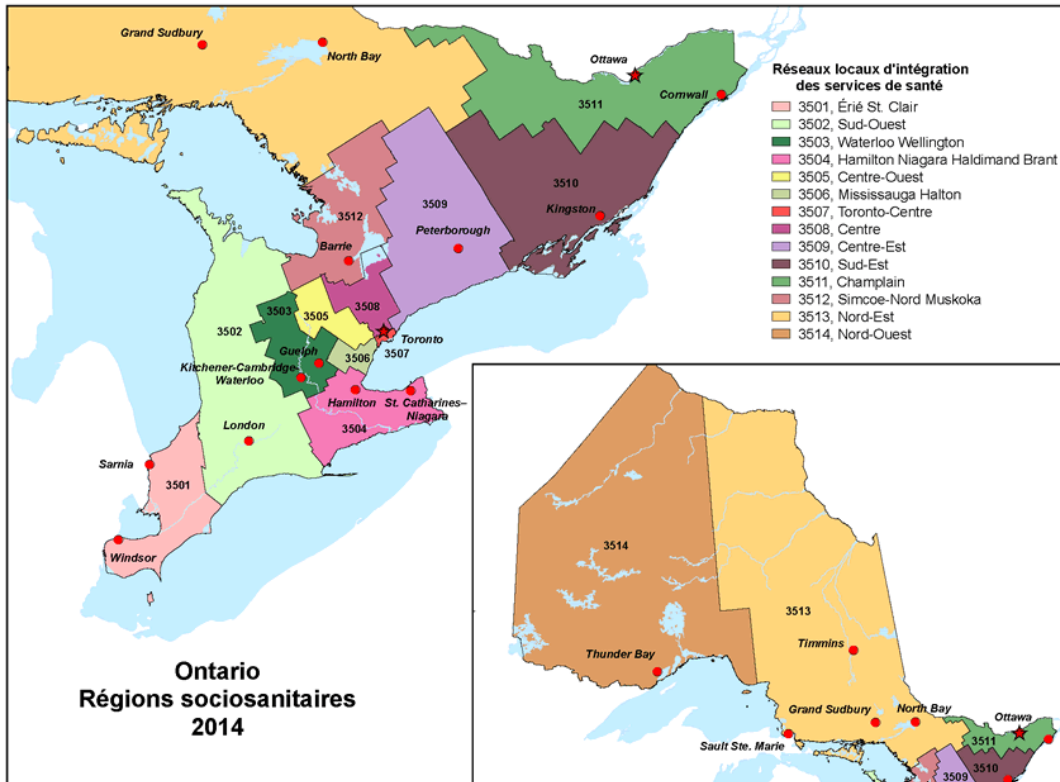
Carte 6 Ontario, circonscriptions sanitaires – Nord de l’Ontario Régions socio-sanitaires, 2014



Source : Régions socio-sanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X.
Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.



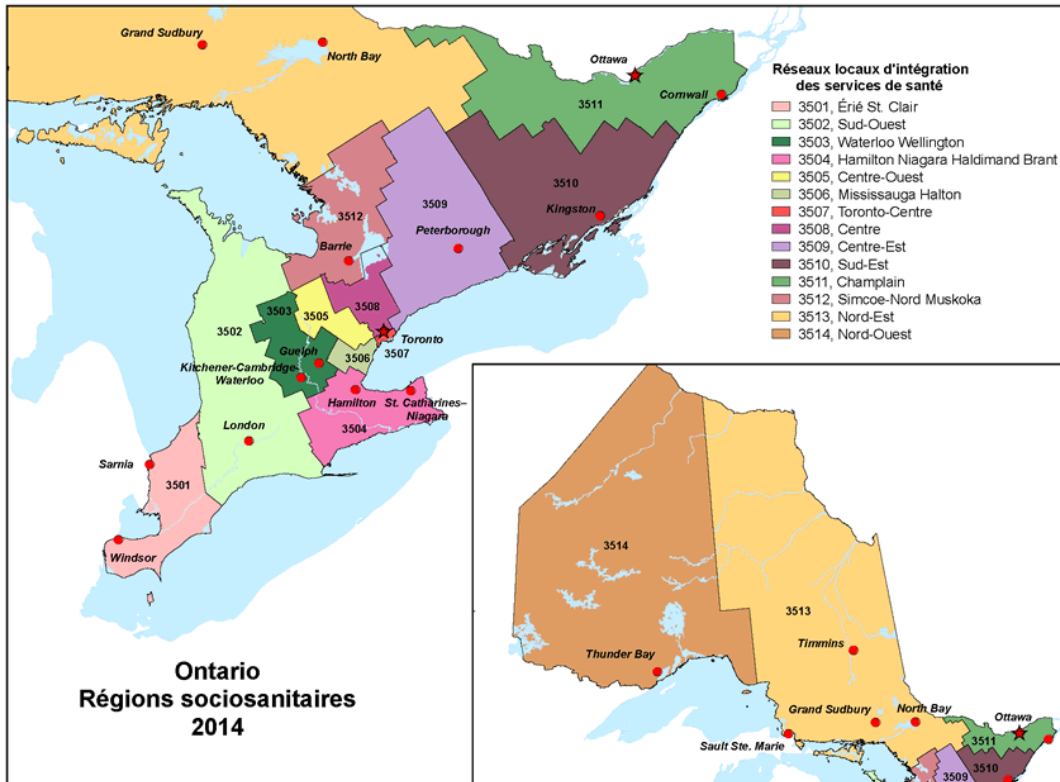
Carte 7 Ontario par réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) Régions sociosanitaires, 2014



Source : Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.



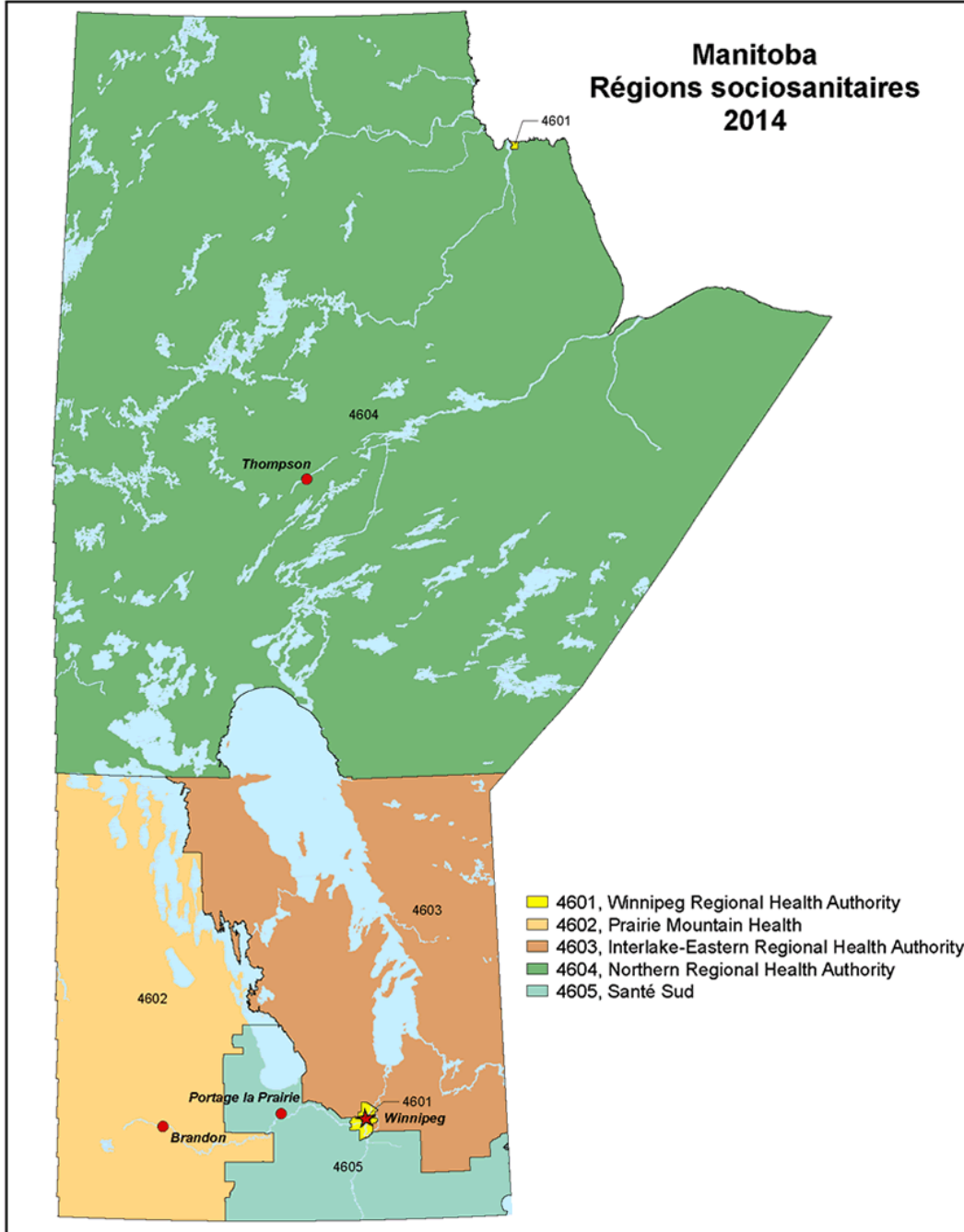
Carte 8 Ontario, circonscriptions sanitaires – Sud de l’Ontario Régions socio-sanitaires, 2014



Source : Régions socio-sanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.



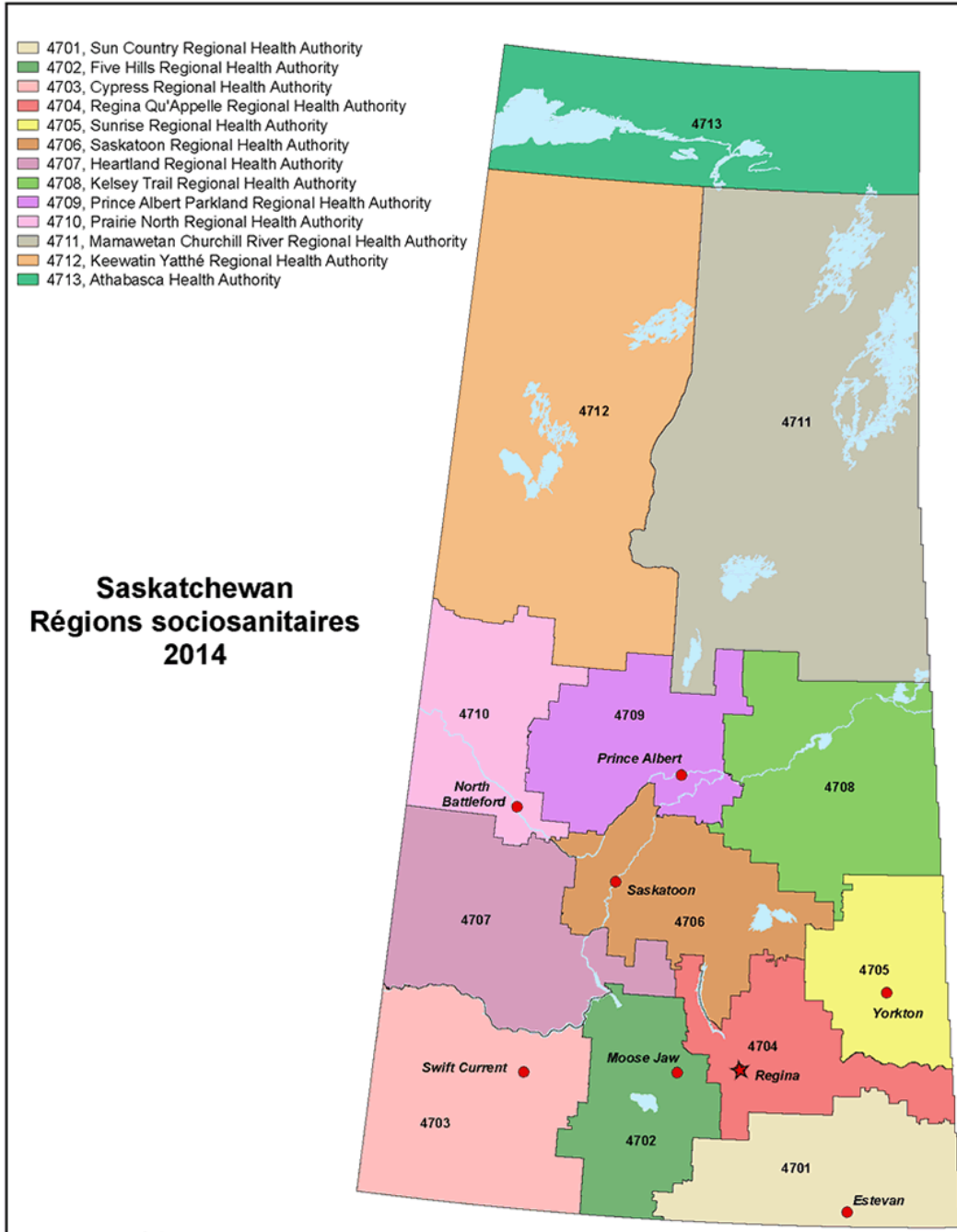
Carte 9 Manitoba Régions sociosanitaires, 2014



Source : Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.



Carte 10 Saskatchewan Régions sociosanitaires, 2014



Source : Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.



Carte 11

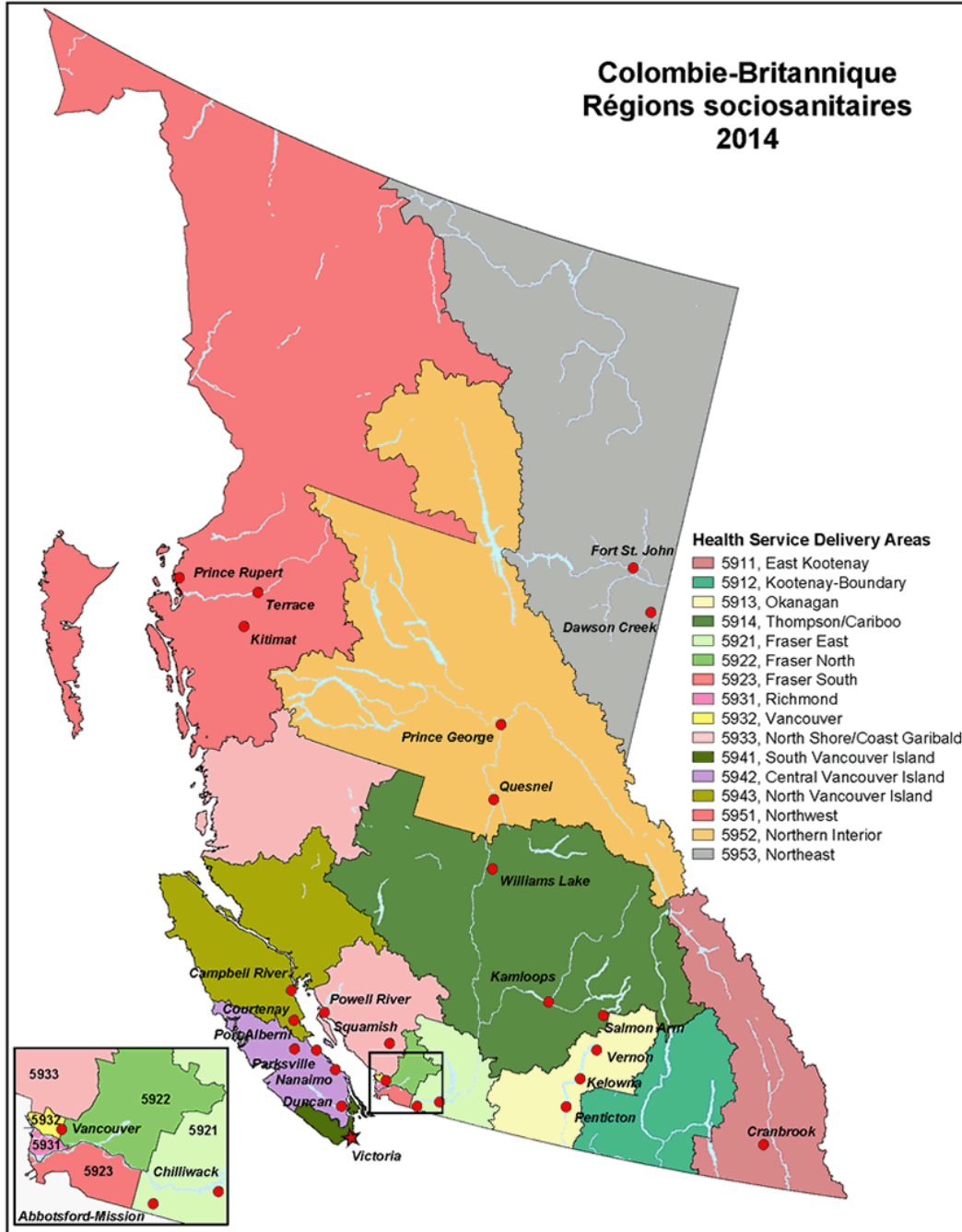
Alberta Régions sociosanitaires, 2014



Source : Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.



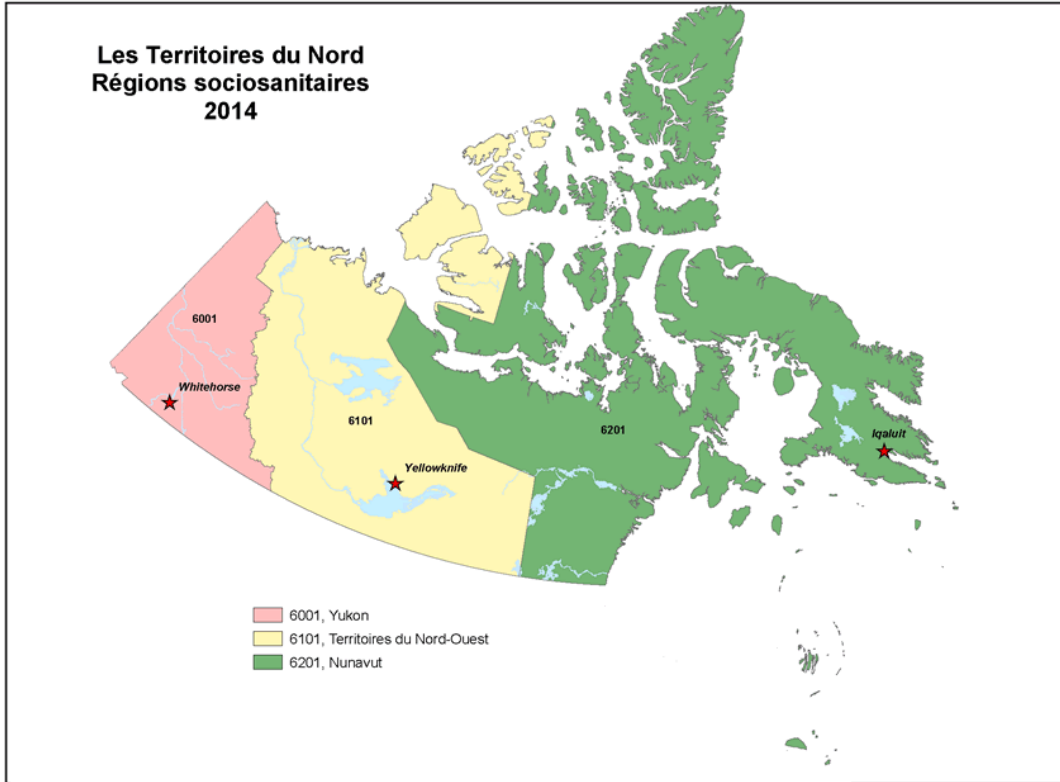
Carte 12 Colombie-Britannique Régions sociosanitaires, 2014



Source : Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.



Carte 13 Les Territoires du Nord Régions sociosanitaires, 2014



Source : Régions sociosanitaires : limites et correspondance avec la géographie du recensement, catalogue no. 82-402-X. Préparé par la Division de la géographie pour la Division de la statistique de la santé, Statistique Canada, 2015.

Carte 14

Régions sociosanitaires et des groupes homologues du Canada

Régions sociosanitaires, 2014

